



COMITÉ SECTORIEL  
DE LA MAIN-D'ŒUVRE  
DES SERVICES  
DE SOINS PERSONNELS

**SOINS  
PERSONNELS  
QUÉBEC**

ANALYSE  
SOUS-SECTORIELLE  
de la main-d'œuvre du  
secteur de la coiffure  
2016



# Analyse sous-sectorielle de la main-d'œuvre du secteur de la coiffure

2016



Comité sectoriel de la main-d'œuvre des services de soins personnels  
4146, rue Wellington, bureau 200  
Verdun (Québec) H4G 1V7  
soinspersonnels.com

Les droits de reproduction, de traduction ou d'adaptation de ce document sont réservés à SOINS PERSONNELS QUÉBEC, le Comité sectoriel de la main-d'œuvre des services de soins personnels, y compris la reproduction par procédé mécanique ou électronique.

SOINS PERSONNELS QUÉBEC a fait tout ce qui était en son pouvoir pour retrouver les copyrights. On peut lui signaler tout renseignement menant à la correction d'erreurs ou d'omissions.

ISBN 978-2-923126-55-5

ISBN 978-2-923126-56-2 (version numérique)

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2017

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Canada, 2017

© Comité sectoriel de la main d'œuvre des services de soins personnels

Cette analyse sous-sectorielle de la main-d'œuvre du secteur de la coiffure a été réalisée par Carolle Larose Conseil.

Avec la contribution financière de :



## Équipe de production

### Coordination du projet

*Sylvain Camirand*

Directeur général

Comité sectoriel de main-d'œuvre des services de soins personnels  
SOINS PERSONNELS QUÉBEC

*Roxanne Gauvreau*

Chargée de projet

Comité sectoriel de main-d'œuvre des services de soins personnels  
SOINS PERSONNELS QUÉBEC

### Réalisation de l'étude

#### Collecte et analyse de données primaires

Sondage auprès des travailleurs des services de soins personnels,  
Léger Recherche Stratégie Conseil, 2016

#### Collecte et analyse de données secondaires

*Carolle Larose, CRHA*

Consultante en gestion des ressources humaines, 2017

#### Intégration des données primaires et secondaires et rédaction du rapport final

*Carolle Larose, CRHA*

Consultante en gestion des ressources humaines, 2017

---

### Remerciements

SOINS PERSONNELS QUÉBEC, le Comité sectoriel de la main-d'œuvre des services de soins personnels, tient à remercier chaleureusement les salariés, les travailleurs autonomes et les employeurs du secteur de la coiffure qui ont généreusement partagé leur expérience au cours des entrevues téléphoniques.

---

## Table des matières

|                                                                                 |    |
|---------------------------------------------------------------------------------|----|
| ÉQUIPE DE PRODUCTION.....                                                       | 3  |
| TABLE DES MATIÈRES .....                                                        | 4  |
| LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES .....                                          | 7  |
| LISTE DES ACRONYMES.....                                                        | 10 |
| FAITS SAILLANTS DE L'ÉTUDE.....                                                 | 11 |
| FAITS SAILLANTS DE L'ÉTUDE (SUITE) .....                                        | 12 |
| FAITS SAILLANTS DE L'ÉTUDE (SUITE) .....                                        | 13 |
| FAITS SAILLANTS DE L'ÉTUDE (SUITE) .....                                        | 14 |
| PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE.....                                                    | 15 |
| 1. DÉLIMITATION DU SOUS-SECTEUR ET MÉTHODOLOGIE .....                           | 16 |
| 1.1 Les entreprises visées par l'analyse sous-sectorielle .....                 | 16 |
| 1.2 La profession visée par l'analyse sous-sectorielle.....                     | 18 |
| 1.3 Sondage en milieu de travail 2016 - Méthodologie .....                      | 19 |
| • Méthodologie.....                                                             | 19 |
| • Présentation des résultats .....                                              | 19 |
| 1.4 Sondage en milieu de travail 2016 – Profil des répondants.....              | 19 |
| • Nombre et statut d'emplois des répondants .....                               | 19 |
| • Le lieu de travail des répondants .....                                       | 19 |
| • Taille des entreprises des répondants.....                                    | 20 |
| 2. TENDANCES SOCIO-ÉCONOMIQUES RELIÉES AUX SERVICES DE SOINS PERSONNELS .....   | 21 |
| 2.1 Les dépenses des ménages .....                                              | 21 |
| 2.2 L'évolution de l'offre de services en coiffure.....                         | 22 |
| • Les perceptions quant au contexte économique .....                            | 22 |
| • Les perceptions quant à l'évolution du chiffre d'affaires.....                | 23 |
| 3. L'OFFRE DE SERVICES ET LA CLIENTÈLE DANS LE SOUS-SECTEUR DE LA COIFFURE..... | 25 |
| 3.1 Les principaux services offerts .....                                       | 25 |
| 3.2 Les types de clientèle ciblés .....                                         | 26 |
| 3.3 Les principales caractéristiques de la clientèle.....                       | 26 |
| • L'âge de la clientèle .....                                                   | 26 |
| • La proportion de clients masculins .....                                      | 27 |
| 3.4 L'achalandage .....                                                         | 27 |
| • Le nombre de clients vus par semaine .....                                    | 27 |
| • Les fluctuations mensuelles de l'achalandage.....                             | 28 |
| 3.5 Le développement de la clientèle .....                                      | 29 |
| • Les moyens pour développer la clientèle.....                                  | 29 |
| • Les tendances observées quant à l'évolution de la clientèle .....             | 30 |
| 4. LES ENTREPRISES DANS LE SOUS-SECTEUR DE LA COIFFURE.....                     | 31 |
| 4.1 Les sources de données sur les entreprises.....                             | 31 |
| 4.2 L'évolution du nombre d'entreprises .....                                   | 31 |

|           |                                                                                         |           |
|-----------|-----------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| 4.3       | La taille des entreprises .....                                                         | 32        |
| 4.4       | La masse salariale des entreprises .....                                                | 33        |
| 4.5       | La distribution géographique des entreprises .....                                      | 34        |
| <b>5.</b> | <b>L'EMPLOI DANS LA PROFESSION DE COIFFEURS/COIFFEUSES ET BARBIERS/BARBIÈRES.....</b>   | <b>35</b> |
| 5.1       | Les sources de données sur l'emploi.....                                                | 35        |
| 5.2       | L'évolution de l'emploi dans la profession .....                                        | 35        |
| 5.3       | L'emploi par secteur d'activité économique .....                                        | 36        |
| 5.4       | La répartition géographique de l'emploi .....                                           | 36        |
|           | • L'emploi à l'échelle canadienne.....                                                  | 36        |
|           | • L'emploi par région administrative .....                                              | 37        |
| 5.5       | Le travail autonome dans la profession.....                                             | 38        |
|           | • Le travail autonome au Québec.....                                                    | 38        |
|           | • Le travail autonome dans les provinces canadiennes.....                               | 38        |
|           | • Sondage en milieu de travail - Le choix du statut de travailleur autonome.....        | 39        |
|           | • Sondage en milieu de travail - Location d'espace chez les travailleurs autonomes..... | 41        |
| 5.6       | Le profil général des personnes en emploi.....                                          | 43        |
| 5.7       | Le niveau de scolarité dans la profession .....                                         | 44        |
| 5.8       | La perspective d'emploi dans la profession.....                                         | 45        |
| <b>6.</b> | <b>LES CONDITIONS DE TRAVAIL DANS LE SOUS-SECTEUR DE LA COIFFURE .....</b>              | <b>46</b> |
| 6.1       | Le revenu d'emploi dans la profession.....                                              | 46        |
|           | • Le revenu par profession selon le sexe .....                                          | 46        |
|           | • La connaissance de la Loi sur l'équité salariale.....                                 | 46        |
|           | • Le revenu par profession selon la région administrative .....                         | 47        |
| 6.2       | La rémunération .....                                                                   | 48        |
|           | • Le type de rémunération des personnes salariées .....                                 | 48        |
|           | • Les commissions.....                                                                  | 48        |
|           | • Les revenus provenant de la vente de produits chez les travailleurs autonomes .....   | 49        |
|           | • Les pourboires.....                                                                   | 49        |
|           | • Les attentes salariales.....                                                          | 50        |
| 6.3       | Les autres conditions de travail.....                                                   | 50        |
|           | • Les congés annuels.....                                                               | 50        |
|           | • Les avantages sociaux.....                                                            | 51        |
| 6.4       | Le temps travaillé et les horaires de travail .....                                     | 52        |
|           | • Le nombre d'heures travaillées par semaine .....                                      | 52        |
|           | • L'horaire de travail .....                                                            | 53        |
|           | • Le nombre d'heures de travail dans un autre emploi.....                               | 53        |
| <b>7.</b> | <b>LES PRATIQUES DE GESTION DANS LE SOUS-SECTEUR DE LA COIFFURE.....</b>                | <b>55</b> |
| 7.1       | Les principaux enjeux.....                                                              | 55        |
| 7.2       | Les responsabilités et outils de gestion .....                                          | 56        |
|           | • Les responsabilités de gestion .....                                                  | 56        |
|           | • Les tâches de gestion externalisées .....                                             | 57        |
|           | • Les outils de gestion utilisés .....                                                  | 58        |
| 7.3       | L'environnement technologique .....                                                     | 58        |
| 7.4       | Le recrutement.....                                                                     | 60        |
|           | • Les prévisions de croissance du nombre d'employés.....                                | 60        |
|           | • Les méthodes de recrutement.....                                                      | 61        |
|           | • Les exigences à l'embauche.....                                                       | 62        |
| 7.5       | La rétention .....                                                                      | 63        |

|                                                                                                  |           |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| • L'expérience dans le domaine d'emploi.....                                                     | 63        |
| • La durée d'emploi chez le même employeur .....                                                 | 64        |
| • Les raisons qui motivent le changement d'employeur .....                                       | 64        |
| • Les raisons qui causent les congédiements.....                                                 | 65        |
| 7.6 La planification des mouvements de main-d'œuvre.....                                         | 66        |
| • Les départs à la retraite .....                                                                | 66        |
| • Les intentions de quitter son emploi.....                                                      | 67        |
| 7.7 La santé-sécurité au travail .....                                                           | 67        |
| <b>8. LA FORMATION INITIALE DANS LE SOUS-SECTEUR DE LA COIFFURE .....</b>                        | <b>69</b> |
| 8.1 Le programme d'études en formation initiale .....                                            | 69        |
| 8.2 Le nombre d'inscriptions et de diplômés dans les programmes .....                            | 69        |
| • Le nombre d'inscriptions .....                                                                 | 69        |
| • Le nombre de diplômés .....                                                                    | 70        |
| 8.3 La situation d'emploi des diplômés.....                                                      | 70        |
| • La répartition des diplômés selon la région administrative .....                               | 71        |
| • Le taux d'emploi des diplômés .....                                                            | 72        |
| • Le taux de chômage des diplômés .....                                                          | 73        |
| • Le salaire hebdomadaire moyen des diplômés .....                                               | 73        |
| 8.4 Les perceptions en lien avec la formation initiale.....                                      | 74        |
| • La formation initiale des répondants .....                                                     | 74        |
| • Le niveau de satisfaction à l'égard de la formation initiale.....                              | 74        |
| • La participation au programme d'alternance travail études.....                                 | 76        |
| <b>9. LA FORMATION CONTINUE DANS LE SOUS-SECTEUR DE LA COIFFURE .....</b>                        | <b>78</b> |
| 9.1 Les besoins de formation continue .....                                                      | 78        |
| 9.2 Les pratiques de gestion de la formation continue.....                                       | 79        |
| 9.3 Les thèmes de formation continue .....                                                       | 80        |
| • La formation continue reçue .....                                                              | 80        |
| • Les compétences à renforcer.....                                                               | 81        |
| <b>10. PROFESSIONNALISATION DU SECTEUR ET QUALIFICATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE EN COIFFURE .....</b> | <b>83</b> |
| 10.1 Le PAMT en coiffure .....                                                                   | 83        |
| 10.2 La RCMO en coiffure .....                                                                   | 85        |
| <b>11. PISTES DE RÉFLEXION À APPROFONDIR DANS LE SOUS-SECTEUR DE LA COIFFURE .....</b>           | <b>86</b> |
| • Au niveau de la gestion des ressources humaines.....                                           | 86        |
| • Au niveau du développement des compétences.....                                                | 86        |
| • Au niveau de l'information sur le marché du travail.....                                       | 86        |
| <b>12. RÉFÉRENCES .....</b>                                                                      | <b>88</b> |

## Liste des tableaux et graphiques

### Liste des tableaux

- 1.1 - Définition des groupes SCIAN - Services de soins personnels
- 1.2 - Description de la profession de coiffeurs/coiffeuses et barbiers/barbières selon la CNP
- 1.3 - Sondage en milieu de travail - Statut d'emploi des répondants
- 1.4 - Sondage en milieu de travail - Lieu de travail des répondants
- 1.5 - Sondage en milieu de travail - Taille des entreprises des répondants
- 2.1 - Variation des dépenses des ménages au Québec sur 5 ans - Soins personnels
- 2.2 - Sondage en milieu de travail - Impacts du contexte économique dans le sous-secteur de la coiffure
- 2.3 - Sondage en milieu de travail - Perceptions quant aux impacts du contexte économique en 2013 et en 2016
- 2.4 - Sondage en milieu de travail - Chiffre d'affaires des entreprises
- 3.1 - Sondage en milieu de travail - autres services de soins personnels offerts dans l'entreprise
- 3.2 - Sondage en milieu de travail - Type d'autres services de soins personnels offerts dans l'entreprise
- 3.3 - Sondage en milieu de travail - Clientèle ciblée dans les entreprises
- 3.4 - Sondage en milieu de travail - Âge moyen de la clientèle
- 3.5 - Sondage en milieu de travail - Proportion de clients masculins
- 3.6 - Sondage en milieu de travail - Nombre de clients vus par semaine
- 3.7 - Sondage en milieu de travail - Nombre moyen de clients vus par semaine en 2013 et en 2016
- 3.8 - Sondage en milieu de travail - Mois les plus achalandés et mois les moins achalandés
- 3.9 - Sondage en milieu de travail - Démarche phare pour développer la clientèle
- 3.10 - Sondage en milieu de travail - Clientèles en hausse
- 4.1 - Variation annuelle du nombre d'emplacements avec et sans employés - Services de coiffure et d'esthétique
- 4.2 - Variation annuelle du nombre d'emplacements par catégorie d'entreprise - Services de coiffure et d'esthétique
- 4.3 - Répartition des emplacements selon la taille en décembre 2015 - Services de coiffure et d'esthétique
- 4.4 - Répartition des emplacements selon la région administrative en décembre 2015 - Services de soins personnels
- 5.1 - Répartition de l'emploi dans la profession selon le secteur d'activité économique
- 5.2 - Nombre de personnes en emploi dans la profession à l'échelle canadienne
- 5.3 - Répartition des personnes en emploi dans la profession selon la région administrative
- 5.4 - Répartition des personnes en emploi selon la catégorie de travailleurs au Québec
- 5.5 - Répartition des personnes en emploi selon la catégorie de travailleurs par province canadienne
- 5.6 - Sondage en milieu de travail - Raisons motivant le choix du statut de travailleurs autonome
- 5.7 - Sondage en milieu de travail - Années d'expérience à titre de salarié avant de devenir travailleur autonome en 2013 et en 2016
- 5.8 - Sondage en milieu de travail - Location de chaises en 2013 et en 2016
- 5.9 - Caractéristiques des emplois dans la profession
- 5.10 - Répartition des personnes en emploi selon le niveau de scolarité
- 5.11 - Perspective d'emploi par profession selon la région administrative
- 6.1 - Revenu d'emploi moyen à temps plein selon le sexe
- 6.2 - Sondage en milieu de travail - Connaissance de la Loi sur l'équité salariale
- 6.3 - Revenu d'emploi moyen à temps plein par profession selon la région administrative
- 6.4 - Sondage en milieu de travail - Type de rémunération des salariés
- 6.5 - Sondage en milieu de travail - Proportion du revenu imputable à la vente de produits
- 6.6 - Sondage en milieu de travail - Proportion des clients laissant un pourboire
- 6.7 - Sondage en milieu de travail - Adéquation entre les revenus et les attentes salariales
- 6.8 - Sondage en milieu de travail - Nombre de semaines de vacances payées
- 6.9 - Sondage en milieu de travail - Bénéfices marginaux reçus de l'employeur
- 6.10 - Sondage en milieu de travail - Bénéfices marginaux offerts aux employés par les employeurs
- 6.11 - Sondage en milieu de travail - Nombre d'heures travaillées par semaine
- 6.12 - Sondage en milieu de travail - Proportion des heures travaillées le soir et la fin de semaine
- 6.13 - Sondage en milieu de travail - Nombre d'heures consacrées à un autre emploi
- 6.14 - Sondage en milieu de travail - Proportion des revenus imputable au travail dans les services de soins personnels

- 7.1 - Sondage en milieu de travail - Problèmes importants du secteur des services de soins personnels
- 7.2 - Sondage en milieu de travail - Répartition du temps consacré à diverses tâches
- 7.3 - Sondage en milieu de travail - Variation des tâches confiées à l'externe par les employeurs en 2013 et en 2016
- 7.4 - Sondage en milieu de travail - Technologies utilisées
- 7.5 - Sondage en milieu de travail - Technologies utilisées en 2013 et en 2016
- 7.6 - Sondage en milieu de travail - Critères jugés importants à l'embauche en 2013 et en 2016
- 7.7 - Sondage en milieu de travail - Nombre d'années d'expérience dans les services de soins personnels
- 7.8 - Sondage en milieu de travail - Raisons qui ont motivé un changement d'employeur
- 7.9 - Sondage en milieu de travail - Raisons qui motivent les congédiements d'employés
- 7.10 - Sondage en milieu de travail - Principales raisons des départs volontaires des employés
- 7.11 - Sondage en milieu de travail - Projection du nombre d'années de pratique à venir
- 7.12 - Sondage en milieu de travail - Plan de carrière des salariés
- 7.13 - Sondage en milieu de travail - Présence d'activités liée à la santé-sécurité du travail
- 7.14 - Sondage en milieu de travail - Problèmes de santé liés à la pratique
- 8.1 - Programme d'études en formation initiale - *Coiffure*
- 8.2 - Répartition des diplômés selon le sexe - Programme de formation professionnelle *Coiffure*
- 8.3 - Répartition des diplômés selon la région administrative - Programme de formation professionnelle *Coiffure*
- 8.4 - Variation du taux d'emploi des diplômés - Programme de formation professionnelle *Coiffure*
- 8.5 - Variation du taux de chômage des diplômés - Programme de formation professionnelle *Coiffure*
- 8.6 - Variation du salaire hebdomadaire des diplômés - Programme de formation professionnelle *Coiffure*
- 8.7 - Sondage en milieu de travail - Type de diplôme obtenu par les répondants
- 8.8 - Sondage en milieu de travail - Satisfaction à l'égard de la formation reçue
- 8.9 - Sondage en milieu de travail - Pistes d'amélioration des programmes d'études de base
- 8.10 - Sondage en milieu de travail - Faiblesses perçues de la formation de base
- 9.1 - Sondage en milieu de travail - Fréquence du recours à la formation continue
- 9.2 - Sondage en milieu de travail - Nombre d'heures de formation continue complétées
- 9.3 - Sondage en milieu de travail - Sujets de la formation continue suivie
- 9.4 - Sondage en milieu de travail - Compétences à renforcer
- 9.5 - Sondage en milieu de travail - Intérêts de formation chez les employeurs en 2013 et 2016
- 10.1 - Ententes PAMT et certificats de qualification en coiffure de 2005 à 2015
- 10.2 - Ententes PAMT et certificats de qualification en coiffure par région administrative de 2010 à 2015
- 10.3 - Certificats de qualification émis par processus de RCMO en coiffure par région administrative de 2014 à 2016

## Liste des graphiques

- 1.1 - Délimitation du secteur par code SCIAN - Services de soins personnels
- 2.1 - Sondage en milieu de travail - Évolution du chiffre d'affaires selon les travailleurs autonomes
- 2.2 - Sondage en milieu de travail - Évolution du chiffre d'affaires selon les employeurs
- 4.1 - Sondage en milieu de travail - Masse salariale des entreprises
- 5.1 - Variation de l'emploi total de 2001 à 2011 - Coiffeurs/coiffeuses et barbiers/barbières
- 5.2 - Sondage en milieu de travail - Années d'expérience à titre de de travailleur autonome
- 5.3 - Sondage en milieu de travail - Années d'expérience à titre de salarié avant de devenir travailleur autonome
- 5.4 - Sondage en milieu de travail - Location d'espace de travail par les travailleurs autonomes
- 5.5 - Sondage en milieu de travail - Location de chaises par les employeurs
- 6.1 - Sondage en milieu de travail - Pourcentage du revenu provenant de commissions
- 7.1 - Sondage en milieu de travail - Pratique du métier chez les gestionnaires
- 7.2 - Sondage en milieu de travail - Tâches de gestion confiées à l'externe
- 7.3 - Sondage en milieu de travail - Outils de gestion utilisés par les employeurs
- 7.4 - Sondage en milieu de travail - Prévisions quant à l'évolution du nombre d'employés
- 7.5 - Sondage en milieu de travail - Méthodes de recrutement utilisées
- 7.6 - Sondage en milieu de travail - Nombre de semaines nécessaires pour l'embauche
- 7.7 - Sondage en milieu de travail - Diplôme exigé par les employeurs à l'embauche



- 7.8 - Sondage en milieu de travail - Critères d'embauche jugés importants par les employeurs
- 7.9 - Sondage en milieu de travail - Nombre moyen d'années chez le même employeur
- 7.10 - Sondage en milieu de travail - Temps moyen de rétention des employés
- 8.1 - Inscriptions par année solaire sur cinq ans - Programme de formation professionnelle *Coiffure*
- 8.2 - Diplômes émis sur cinq ans - Programme de formation professionnelle *Coiffure*
- 8.3 - Sondage en milieu de travail - Participation au programme d'études en alternance Travail-Études
- 8.4 - Sondage en milieu de travail - Ouverture à accueillir des étudiants dans le cadre du programme d'études en alternance Travail-Études
- 9.1 - Sondage en milieu de travail - Présence d'un programme structuré de formation continue
- 9.2 - Sondage en milieu de travail - Freins à l'offre de formation continue

## Liste des acronymes

|         |                                                                                                                                        |
|---------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| AEP     | Attestation d'études professionnelles                                                                                                  |
| ASP     | Attestation de spécialisation professionnelle                                                                                          |
| CLE     | Centre local d'emploi                                                                                                                  |
| CNP     | Code national des professions                                                                                                          |
| CPMT    | Commission des partenaires du marché du travail                                                                                        |
| DDCIS   | Direction du développement des compétences et de l'intervention sectorielle                                                            |
| DEP     | Diplôme d'études professionnelles                                                                                                      |
| DIS     | Direction des indicateurs et des statistiques (du MEES)                                                                                |
| EDM     | Enquête sur les dépenses des ménages                                                                                                   |
| ENM     | Enquête nationale auprès des ménages (2011)                                                                                            |
| IPC     | Indice des prix à la consommation                                                                                                      |
| MEES    | Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur<br>(autrefois appelé MELS - Ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport) |
| PAMT    | Programme d'apprentissage en milieu de travail                                                                                         |
| RCMO    | Reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre                                                                                      |
| RE      | Registre des entreprises                                                                                                               |
| SCIAN   | Système de classification des industries de l'Amérique du Nord                                                                         |
| SST     | Santé et sécurité au travail                                                                                                           |
| STATCAN | Statistique Canada                                                                                                                     |

## Faits saillants de l'étude

### Les tendances économiques dans le sous-secteur de la coiffure

De 2010 à 2014, les dépenses des ménages québécois consacrées aux services de coiffure ont augmenté de façon plus significative que les dépenses de l'ensemble des biens et services. Ceci pourrait indiquer un accroissement du recours aux services de coiffure dans la population quoiqu'on observe un ralentissement de cette croissance depuis 2012. Sur cette même période, la part des dépenses consacrée par les ménages à l'achat de produits capillaires a chuté du tiers de sa valeur.

Par rapport au sondage réalisé en 2013, les impacts du contexte économique sont perçus de façon plus significative par les répondants du sous-secteur de la coiffure. Un plus grand nombre de travailleurs autonomes et d'employeurs constatent des visites de clients plus espacées, une baisse de la facture moyenne par client et ils ont aussi limité leur investissement dans l'entreprise. De plus, alors que cet impact ne semblait pas présent en 2013, plus du tiers des travailleurs autonomes déclarent une réduction des heures de travail en 2016.

Les employeurs en coiffure demeurent optimistes puisque 75 % d'entre eux prévoient une hausse de leur chiffre d'affaires sur un horizon de trois ans. Les travailleurs autonomes sont moins confiants puisqu'à peine 45 % d'entre eux prévoient une telle augmentation et 18 % anticipent une baisse de leur chiffre d'affaires.

### La clientèle des entreprises du sous-secteur de la coiffure

Les professionnels du sous-secteur de la coiffure voient en moyenne 37 clients par semaine. Le nombre de clients servis est plus élevé chez les salariés (51 clients/semaine) et moins élevé chez les travailleurs autonomes (31 clients/semaine). Par rapport au sondage réalisé en 2013, le nombre moyen de clients servis par semaine aurait augmenté de 20 % chez les personnes salariées en 2016. Comme les salariés répondants en 2013 et en 2016 travaillent en moyenne le même nombre d'heures par semaine (35 heures), on peut faire l'hypothèse que cette augmentation hebdomadaire du nombre de clients pourrait être attribuable à un achalandage plus soutenu, une meilleure organisation du travail ou à la réduction du temps consacré à chaque client.

L'achalandage dans le sous-secteur de la coiffure fluctue en fonction des saisons. Les répondants indiquent que le mois de décembre est, de loin, celui le plus occupé. Il est suivi des mois de juillet et de juin. À l'inverse, les mois de janvier et février sont ceux où l'achalandage est nettement plus faible.

Pour près de 80 % des entreprises, le bouche-à-oreille demeure la démarche la plus efficace pour développer la clientèle.

### Les entreprises dans le sous-secteur de la coiffure

Les données de Statistique Canada sur le nombre d'emplacements<sup>1</sup> offrant des services de coiffure indiquent une augmentation totale du nombre d'emplacements au Québec entre 2012 et 2015. On observe que le nombre d'emplacements avec employés est en baisse constante alors que le nombre d'emplacements sans employés augmente, ce qui tend à confirmer une tendance de migration des travailleurs du secteur vers un statut de travailleur autonome. Les emplacements sans employés représentent près des deux tiers (65 %) de l'ensemble des emplacements offrant des services de coiffure et d'esthétique au Québec.

Les entreprises qui emploient des coiffeurs et des coiffeuses sont de petite taille. 79 % des emplacements des services de coiffure et d'esthétique embauchant des employés se retrouvent dans la catégorie « 1 à 4 employés ». En y ajoutant les emplacements qui comptent « 5 à 9 employés », on constate que ce sont 89 % des emplacements dont la taille est inférieure à 10 employés.

---

<sup>1</sup> Statistique Canada définit l'emplacement comme « Une unité de production située en un point géographique précis, où se fait l'activité économique ou à partir duquel elle s'exerce, et pour lequel il est possible d'obtenir, au minimum, des données en matière d'emploi. »

## Faits saillants de l'étude (suite)

Le sondage en milieu de travail confirme la prédominance de petites entreprises dans le secteur. Le tiers des employeurs répondants mentionne avoir une masse salariale inférieure à 50 000 \$. Plus de la moitié des employeurs aurait une masse salariale inférieure à 250 000 \$.

### L'emploi dans le sous-secteur de la coiffure

En 2011, on compte 23 135 personnes en emploi dans la profession de coiffeurs/coiffeuses et barbiers/barbières. Après avoir connu une forte hausse (11 %) entre 2001 et 2006, le nombre de personnes dans la profession a décliné entre 2006 et 2011 (baisse de 9 %), pour se stabiliser au niveau où il était en 2001.

Des comparaisons avec les données sur l'emploi à l'échelle canadienne indiquent que la proportion d'emplois dans la profession de coiffeurs/coiffeuses et barbiers/barbières tend à respecter les concentrations de population à l'échelle du Canada. Le Québec se distingue comme la province où la proportion d'emplois en coiffure est la plus élevée par rapport à la population desservie (+ 2 %). Ceci pourrait s'expliquer par une demande de services plus forte, mais il est aussi possible de faire l'hypothèse que cette situation engendre une concurrence plus soutenue.

Le nombre de travailleurs autonomes dans la profession de coiffeurs/coiffeuses et barbiers/barbières représente 56 % de l'emploi total en coiffure au Québec en 2011, en hausse de 2 % par rapport à 2006. Le Québec arrive au deuxième rang des provinces où l'on compte le plus grand nombre de travailleurs autonomes dans la profession au Canada, juste après le Nouveau-Brunswick.

La profession de coiffeurs/coiffeuses et barbiers/barbières est composée à 86 % de femmes. Environ 73 % des personnes en emploi dans la profession travaillent à temps plein. Une forte majorité des Coiffeurs/coiffeuses et barbiers/barbières détiennent un diplôme d'apprenti ou d'une école de métier ce qui est compatible avec le fait que le parcours de formation initiale dans le domaine de la coiffure relève de la formation professionnelle au Québec. Environ 14 % des personnes en emploi dans la profession disposent par ailleurs d'une formation collégiale ou supérieure.

### Les conditions de travail

Selon l'ENM 2011, le revenu moyen à temps plein pour l'année 2010 dans la profession de coiffeurs/coiffeuses et barbiers/barbières est de 17 455 \$. Alors que les hommes ne représentent que 15 % de l'emploi dans le secteur, leur revenu moyen déclaré est de 21 % supérieur à celui des femmes dans la profession.

Le sondage en milieu de travail indique que 31 % des salariés en coiffure sont rémunérés sur une base horaire seulement alors que 67 % des répondants reçoivent des commissions sur les services, les produits ou les produits et services. Dans ce dernier cas, les commissions représentent en moyenne 30 % du revenu. En moyenne, sept clients sur dix ayant recours à des services de coiffure laissent un pourboire.

Les trois quarts des travailleurs en coiffure indiquent recevoir des bénéfices marginaux. Ces bénéfices prennent principalement la forme de rabais sur les produits et sur les soins, de formations gratuites ou encore, de services gratuits.

### Les enjeux et pratiques de gestion

Les répondants au sondage en milieu de travail estiment que les principaux problèmes vécus au niveau de la pratique professionnelle dans les services de coiffure sont l'insécurité financière et la forte concurrence dans le milieu. Au niveau des enjeux de gestion, le recrutement d'une main-d'œuvre qualifiée est une préoccupation soulevée par sept employeurs sur dix.

## Faits saillants de l'étude (suite)

La quasi-totalité des employeurs (96 %) exerce le métier coiffeur en plus de s'occuper de la gestion de l'entreprise. Dans l'ensemble, 12 % du temps des répondants est dédié aux tâches administratives et à la gestion.

La majorité des répondants en coiffure (56 %) ont recours aux réseaux sociaux dans le cadre de leurs fonctions, notamment pour le recrutement de personnel. On note une forte croissance du recours aux diverses technologies entre 2013 et 2016. Cette croissance est particulièrement observable chez les employeurs alors que 67 % des répondants disent avoir recours aux réseaux sociaux en 2016 pour seulement 27 % en 2013. Le recours à l'internet en général et à des sites web personnalisés est aussi beaucoup plus répandu.

Lorsque vient le temps de recruter un employé, les critères d'attitude et de personnalité arrivent toujours en tête de liste des préoccupations des employeurs et prennent encore plus d'importance en 2016 par rapport à 2013.

Huit répondants sur dix travaillent dans le domaine de la coiffure depuis plus de cinq ans et les salariés du secteur demeurent en moyenne huit ans au service d'un même employeur.

Les départs à la retraite ne semblent pas constituer un enjeu à court terme. Le sondage en milieu de travail indique que 63 % des salariés planifient continuer à travailler dans une entreprise en tant que salarié au cours des trois prochaines années. 17 % des salariés souhaitent acquérir le statut de travailleur autonome et à peine 2 % des répondants prévoient quitter le marché du travail.

Du côté de la santé-sécurité au travail, moins du tiers des répondants affirme qu'il existe des mesures ou des activités reliées à la prévention dans leur environnement de travail. Plus de 40 % des répondants manifestent des problèmes de santé liés à leur profession, principalement des douleurs au cou et aux épaules et des maux de dos.

### La formation initiale

Le programme de formation professionnelle *Coiffure* s'adresse spécifiquement à la relève du secteur des services de la Coiffure. Ce programme conduit à l'obtention d'un diplôme d'études professionnelles (DEP). Il est offert par 32 commissions scolaires dans 16 régions administratives du Québec.

Entre 2010 et 2015, le nombre d'inscriptions au programme *Coiffure* a connu une baisse d'environ 6 % alors que sur la période de 2011 et 2015, le nombre de personnes diplômées issues du programme a diminué de 29 %. La proportion d'hommes et de femmes parmi les diplômés est plutôt constante dans le temps alors que plus de 96 % des personnes diplômées sont des femmes.

Selon l'enquête de *la relance en formation professionnelle et technique* effectuée auprès des nouveaux diplômés, le taux de chômage chez les personnes diplômées du programme *Coiffure* est généralement inférieur à celui observé pour l'ensemble des diplômés des programmes de formation professionnelle (DEP) au Québec.

De 2010 à 2015, le salaire hebdomadaire moyen des diplômés issus du programme de formation professionnelle en coiffure durant la première année d'emploi a augmenté de 7,8 % ce qui représente une variation annuelle de 1,6 %.

Chez les répondants au sondage en milieu de travail, 92 % disposent d'un diplôme pour pratiquer leur profession. Près des deux tiers des répondants sont titulaires d'un diplôme d'études professionnelles (DEP) d'une école publique alors que 27 % des répondants possèdent un diplôme d'une école privée. Globalement, les travailleurs du secteur de la coiffure sont satisfaits de la formation de base qu'ils ont reçue dans leur domaine; 79 % d'entre eux jugent avoir été bien préparés aux réalités et aux besoins du marché du travail.

## Faits saillants de l'étude (suite)

Sept employeurs sur dix (73 %) indiquent être disposés à accueillir des étudiants en stage pendant leur programme d'études en alternance Travail/Études au cours des trois prochaines années.

### La formation continue

Le sondage en milieu de travail indique que huit professionnels sur dix ont eu accès à de la formation continue après leur formation initiale. Les travailleurs qui ont déjà effectué des heures de formation continue à la suite de leur formation de base ont effectué en moyenne 442 heures de formation.

En 2013, seulement 20 % des employeurs indiquaient qu'ils offrent de la formation continue à leurs employés. Dans le sondage de 2016, ce pourcentage est passé à 47 % ce qui laisse croire que l'accès à la formation continue est davantage valorisé par les entreprises.

Les coûts constituent le principal frein à la formation continue. Une offre de formation inadéquate arrive en seconde position. Par rapport au sondage réalisé en 2013, l'intérêt des employeurs pour la formation sur les modes et tendances, le service à la clientèle, la vente de produits et la gestion des ressources humaines est plus élevé en 2016. Ceci permet de formuler l'hypothèse que les pressions du contexte économique des dernières années génèrent des préoccupations grandissantes chez les employeurs quant aux services offerts et à la gestion de leurs ressources humaines.

### Professionnalisation du secteur et qualification de la main-d'œuvre

La norme professionnelle en coiffure a été développée par SOINS PERSONNELS QUÉBEC en 2011 en continuité avec le programme de qualification existant. Cette norme a permis la révision du programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT) et le développement d'outils de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (RCMO).

Le PAMT repose sur l'approche compagnon-apprenti et est déployé par les ressources d'Emploi-Québec. Les agents PAMT, dans toutes les régions administratives du Québec, voient tant à son implantation qu'à assurer le suivi auprès des entreprises participantes. Les outils du PAMT découlant de la norme professionnelle en coiffure sont disponibles pour les entreprises depuis l'année 2012. On note une augmentation de 20 % du nombre d'ententes de PAMT signées entre les périodes 2005-2010 et 2010-2015. Le nombre de certificats de qualification professionnelle émis a augmenté de plus 61 % sur cette même période ce qui permet d'affirmer que de plus en plus de candidats inscrits dans un PAMT finalisent leur démarche d'apprentissage vers l'obtention d'un certificat de qualification professionnelle.

Bien que disponible dans toutes les régions du Québec, la fréquence du recours au PAMT en coiffure est variable d'une région à l'autre. Les régions de Montréal, Montérégie et de la Capitale-Nationale sont celles où l'on retrouve le plus grand nombre d'ententes signées et de certificats de qualification émis. Il s'agit des régions où se retrouve le plus grand nombre d'emplois dans la profession. Les régions de la Mauricie et du Centre-du-Québec comptent un nombre proportionnellement moins élevé de PAMT compte tenu du nombre de coiffeurs qui s'y retrouvent. Comparativement, les régions de l'Estrie et du Bas-Saint-Laurent qui regroupent un nombre similaire de coiffeurs sont beaucoup plus actives quant au recours aux PAMT.

Les outils d'évaluation aux fins de la reconnaissance des compétences en coiffure ont été développés et SOINS PERSONNELS QUÉBEC assure une implantation progressive du programme dans les régions du Québec depuis 2014. Au 31 mars 2016, 214 coiffeuses et coiffeurs ont réussi la démarche de RCMO et ont ainsi obtenu leur certificat de qualification professionnelle.

## Présentation de l'étude

Dans le cadre de sa mission, SOINS PERSONNELS QUÉBEC (le Comité sectoriel de la main-d'œuvre des services de soins personnels) contribue à l'enrichissement de la connaissance du marché du travail par la collecte et la diffusion d'informations stratégiques sur le secteur afin de mieux anticiper les demandes et de prévoir l'évolution des besoins reliés au développement de la main-d'œuvre.

La réalisation d'un diagnostic sectoriel de main-d'œuvre constitue un des moyens pour en arriver à une perspective globale et à jour du marché du travail dans un secteur d'activité économique. Pour la réalisation du diagnostic sectoriel du secteur des services de soins personnels, SOINS PERSONNELS QUÉBEC a effectué une démarche en trois temps :

### 1. La collecte des données primaires par sondage en milieu de travail

La firme Léger Recherche Stratégie Conseil s'est vue confier cette recherche de données primaires. Un sondage quantitatif a été réalisé auprès de 1 200 travailleurs du secteur des services de soins personnels en 2016, dont 400 répondants du sous-secteur de la coiffure.

### 2. La collecte et l'analyse de données secondaires sur le marché du travail

Ce mandat, confié à Carolle Larose Conseil a permis de :

- Identifier les différentes sources de données utiles à une réflexion sur les enjeux de main-d'œuvre dans le secteur des services de soins personnels;
- Recueillir, analyser et présenter les données pertinentes;
- Produire un rapport intégrant ces données secondaires, de même que les analyses et les constats effectués.

### 3. L'intégration et l'analyse des données des deux démarches dans un seul rapport

Les résultats et les constats des deux études réalisées données ont été analysés et intégrés dans le un rapport final : le *Diagnostic sectoriel de main-d'œuvre du secteur des services de soins personnels, 2017*.

La présente étude constitue une quatrième étape à cette démarche :

### 4. La production d'une analyse sous-sectorielle en coiffure

Les résultats du sondage en milieu de travail et les données du diagnostic sectoriel visant plus spécifiquement les travailleurs de la coiffure ont été extraits pour produire une analyse sous-sectorielle en coiffure.

Ceci de façon à obtenir un portrait plus ciblé des enjeux du sous-secteur de la coiffure, notamment en relation avec les études antérieures réalisées par SOINS PERSONNELS QUÉBEC.

Un sondage similaire avait réalisé dans le sous-secteur de la coiffure en 2013. Bien que la présente analyse sous-sectorielle traite principalement des résultats obtenus en 2016, des comparaisons ont été faites pour mettre en lumière l'évolution des perceptions de répondants, lorsque cela était possible et pertinent.

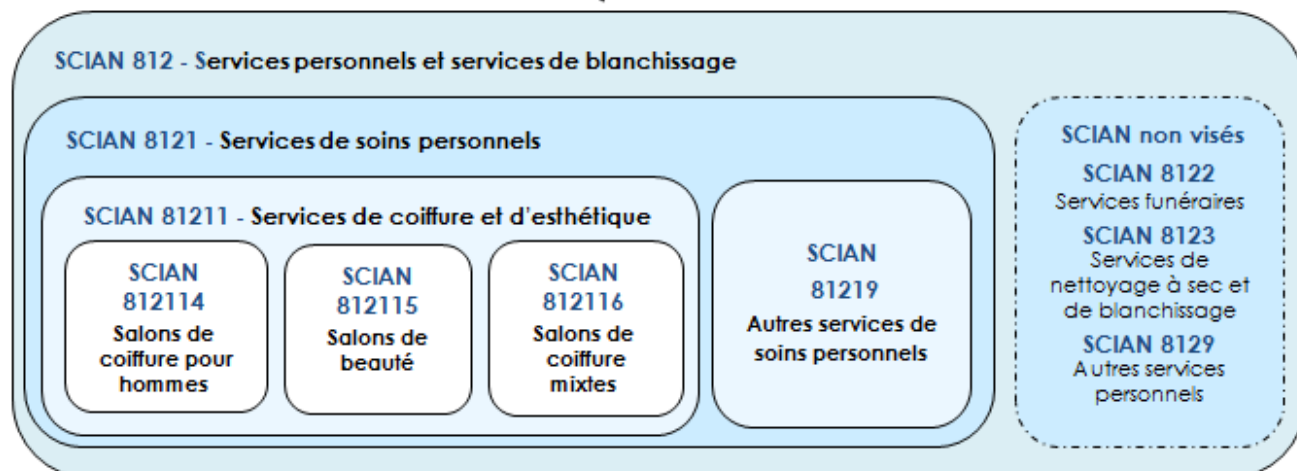
## 1. Délimitation du sous-secteur et méthodologie

### 1.1 Les entreprises visées par l'analyse sous-sectorielle

Le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) est une classification qui permet d'organiser les données économiques selon l'industrie. Elle est utilisée par le Canada, le Mexique et les États-Unis. Les services de soins personnels font partie du sous-secteur 812 *Services de soins personnels et services de blanchisserie*.

Le graphique suivant illustre comment se subdivise ce sous-secteur en groupes et en classes SCIAN.

Graphique 1.1- Délimitation du secteur par code SCIAN - Services de soins personnels



Les entreprises du sous-secteur de la coiffure se retrouvent dans la classe 81211 – Services de coiffure et d'esthétique qui regroupe les classes SCIAN 812114, 812115 et 812116. Les définitions descriptives des codes SCIAN visés apparaissent dans le tableau 1.1.

Le groupe SCIAN 8121 englobe les services de soins personnels. On y trouve deux catégories, soit la classe 81211 qui regroupe l'ensemble des services de coiffure et d'esthétique inclus à la délimitation sectorielle de SOINS PERSONNELS QUÉBEC et la classe 81219, une catégorie définie plus largement et regroupant un ensemble de services diversifiés.

Le SCIAN 81211 est réparti en classes, déterminées principalement par le sexe de la clientèle auxquels s'adressent les services offerts : les hommes, les femmes ou les deux (mixtes). Le SCIAN 812114 regroupe essentiellement des entreprises offrant des services de coiffure. Cependant, les SCIAN 812115 et 812116 ne sont pas définis de façon à distinguer clairement les services de coiffure et d'esthétique, les deux catégories faisant référence à ces deux types de services.



**Tableau 1.1 - Définition des groupes et classes SCIAN - Services de soins personnels**

**8121 Services de soins personnels**

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de soins personnels tels que les services de coiffure et d'esthétique, de remplacement capillaire et de traitement du cuir chevelu, de massage, de conseil en diététique et de perçage des oreilles.

**81211 Services de coiffure et d'esthétique**

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à couper et coiffer les cheveux, à fournir des services d'esthétique tels que les manucures et pédicures ou à fournir conjointement des services de coiffure et d'esthétique.

**812114 Salons de coiffure pour hommes**

Cette classe canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de soins capillaires pour hommes, notamment la coupe et le coiffage des cheveux et la taille ou le rasage de la barbe et des moustaches.

*Exemples d'activités : coiffeurs pour hommes, salon de barbiers, salon de coiffure pour hommes*

**812115 Salons de beauté**

Cette classe canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de soins capillaires pour les femmes, à fournir des services d'esthétique tels que les manucures et pédicures ou une combinaison de ces services.

*Exemples d'activités : coiffure pour femmes, esthéticiennes (spécialistes du visagisme), salons de coiffure, salons de coiffure pour dames, salons de manucure, salons de manucure et pédicure, salons ou boutiques de beauté*

**812116 Salons de coiffure mixte**

Cette classe canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à couper et coiffer les cheveux des hommes et des femmes. Sont aussi inclus les établissements qui fournissent à la fois des services de soins capillaires pour les hommes ou les femmes et des services d'esthétique.

*Exemples d'activités : salon de coiffure pour hommes et pour dames, salons de beauté et de coiffure combinées*

**81219 Autres services de soins personnels**

Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale consiste à fournir des services de soins personnels.

*Exemples d'activités : centre d'amaigrissement (non médical), bains publics, bains turcs, salon de bronzage, service de greffe, tissage ou remplacement de cheveux, conseiller coloriste, centre de diète (non médical), épilation, services d'esthéticiennes, journée de cure, service de perçage d'oreilles, salons de tatouage, saunas, studios de massage, traitement du cuir chevelu.*

## 1.2 La profession visée par l'analyse sous-sectorielle

La Classification nationale des professions (CNP) est la référence nationalement reconnue des professions au Canada. Elle répartit plus de 30 000 appellations d'emplois en 520 profils de groupes professionnels. Elle est utilisée pour recueillir et organiser les statistiques sur les professions et pour fournir de l'information sur le marché du travail. La structure et le contenu de la CNP sont également implantés dans plusieurs services et produits de premier plan dans les secteurs privé et public.<sup>2</sup>

La définition de la profession de coiffeurs/coiffeuses et barbiers/barbières (CNP 6341) selon la CNP<sup>3</sup> est la suivante :

**Tableau 1.2 - Description de la profession de coiffeurs/coiffeuses et barbiers/barbières selon la CNP**

### **CNP 6341 - Coiffeurs/coiffeuses et barbiers/barbières**

Les coiffeurs et les barbiers coupent les cheveux, font des mises en plis et offrent des services connexes. Ils travaillent dans des salons de coiffure, des salons de barbier, des écoles de formation professionnelle, des établissements de soins de santé, des théâtres et des studios de cinéma ou de télévision.

#### **Fonctions principales :**

Les coiffeurs et les barbiers exercent une partie ou l'ensemble des fonctions suivantes :

##### Coiffeurs

- suggérer des styles de coiffure compatibles avec les traits physiques des clients ou déterminer le style d'après les instructions et les préférences des clients;
- couper, tailler, effiler, friser, onduler, faire des permanentes et des mises en plis;
- appliquer du décolorant, faire des shampoings colorants, teindre ou donner des rinçages afin de colorer, de givrer ou de faire des mèches aux cheveux;
- analyser le cheveu et le cuir chevelu, conditionner et donner des traitements de base, ou conseiller des traitements pour le cuir chevelu et les cheveux;
- nettoyer et coiffer les perruques et les postiches;
- poser des rallonges;
- laver et rincer les cheveux, s'il y a lieu;
- agir à titre de réceptionniste et commander des fournitures, s'il y a lieu;
- agir à titre de juge, s'il y a lieu, dans des concours;
- former et superviser, s'il y a lieu, les autres coiffeurs, les apprentis coiffeurs et les aides.

##### Barbiers

- couper et tailler les cheveux selon les instructions et les préférences des clients;
- raser et tailler les barbes et les moustaches;
- donner, s'il y a lieu, des shampoings et d'autres traitements pour les cheveux, tels que des ondulations, un défrisage et une teinture, et donner, si nécessaire, des massages pour conditionner le cuir chevelu;
- donner des rendez-vous et commander des fournitures, s'il y a lieu;
- former et superviser, s'il y a lieu, les apprentis barbiers et d'autres barbiers.

<sup>2</sup> Site internet de Ressources humaines et Développement des compétences Canada, Classification nationale des professions

<sup>3</sup> On retrouve également dans la CNP une description des fonctions principales et les conditions d'accès à la profession.

## 1.3 Sondage en milieu de travail 2016 - Méthodologie

### • Méthodologie

SOINS PERSONNELS QUÉBEC a mandaté Léger Recherche Stratégie Conseil pour réaliser, en 2016, un sondage auprès de 1 200 travailleurs des sous-secteurs de la coiffure, l'esthétique et la massothérapie. L'objectif principal de l'étude était de mettre à jour les données primaires sur les professions, ainsi que sur les entreprises, employeurs, salariés et travailleurs autonomes qui la composent. La présente analyse sous-sectorielle s'attardera exclusivement aux résultats de l'étude qui visent le sous-secteur de la coiffure.

Le sondage en milieu de travail a été réalisé par voie téléphonique auprès de 400 répondants du secteur de la coiffure afin d'obtenir des données quantifiables, précises et généralisables à l'ensemble de la population à l'étude. Le sondage a eu lieu du 10 mai au 14 juin 2016.

### • Présentation des résultats

Pour faciliter la lecture des résultats du sondage, des codes de couleur ont été insérés dans les tableaux. Ainsi, tout au long du rapport, les nombres en caractères **ROUGES** indiquent une différence significative statistiquement inférieure par rapport à l'ensemble des répondants, alors que les nombres en caractères **VERTS** indiquent une différence significative statistiquement supérieure par rapport à l'ensemble des répondants.

Lorsque cela était pertinent, certaines **analyses statistiques** complémentaires ont été réalisées pour comparer les réponses de groupes de répondants en fonction de diverses variables (ex. : âge, expérience, etc.). Les résultats significatifs de ces analyses complémentaires sont alors présentés dans le texte explicatif qui accompagne les tableaux.

## 1.4 Sondage en milieu de travail 2016 – Profil des répondants

### • Nombre et statut d'emplois des répondants

Le sondage en milieu de travail a permis de joindre un échantillon représentatif de 400 travailleurs du secteur de la coiffure de différents statuts d'emploi : travailleurs autonomes, employeurs et employés. Ils se répartissent ainsi :

| Tableau 1. - Sondage en milieu de travail - Statut d'emploi des répondants |                      |                 |
|----------------------------------------------------------------------------|----------------------|-----------------|
|                                                                            | Nombre de répondants | % de l'ensemble |
| Ensemble des répondants                                                    | 400                  | 100 %           |
| Travailleurs autonomes                                                     | 290                  | 72,5 %          |
| Salariés                                                                   | 78                   | 19,5 %          |
| Employeurs                                                                 | 32                   | 8,0 %           |

### • Le lieu de travail des répondants

Le sondage en milieu de travail dresse un portrait plus précis que ne le permet le système de classification SCIAN du type d'entreprises dans lesquelles évoluent les professionnels du sous-secteur de la coiffure. Le tableau 1.4 présente le lieu de travail des répondants.

Tableau 1.4 - Sondage en milieu de travail - Lieu de travail des répondants

| Quel est le PRINCIPAL lieu de travail où vous exercez votre profession? |                                   |                    |                      |
|-------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|--------------------|----------------------|
|                                                                         | Travailleurs autonomes<br>(n=290) | Salariés<br>(n=78) | Employeurs<br>(n=32) |
| Salon de coiffure                                                       | 66 %                              | 83 %               | 86 %                 |
| À votre domicile                                                        | 29 %                              | 0 %                | 0 %                  |
| Salon de beauté, Institut de beauté ou d'esthétique                     | 2 %                               | 6 %                | 14 %                 |
| Au domicile de vos clients                                              | 2 %                               | 0 %                | 0 %                  |
| Spa, centre de détente ou de santé                                      | 1 %                               | 2 %                | 0 %                  |
| En entreprise                                                           | 1 %                               | 2 %                | 0 %                  |
| Salon de bronzage                                                       | 0 %                               | 6 %                | 0 %                  |
| Autres                                                                  | 0 %                               | 2 %                | 0 %                  |
| Source : Sondage Léger, 2016                                            |                                   |                    |                      |

Les travailleurs du sous-secteur de la coiffure pratiquent principalement leur métier dans un salon de coiffure. Les deux tiers des travailleurs autonomes (66 %) et plus de huit salariés et employeurs sur dix (respectivement 83 % et 86 %) exercent la profession dans un salon de coiffure.

**Seulement le tiers des travailleurs autonomes (29 %) exercent leur profession à domicile.** Les analyses statistiques indiquent que les travailleurs moins expérimentés sont plus nombreux à pratiquer dans un salon de coiffure alors qu'à l'inverse, les travailleurs plus expérimentés sont plus nombreux à travailler à domicile.

- **Taille des entreprises des répondants**

Le tableau 1.5 illustre qu'une forte majorité des travailleurs de la coiffure œuvre dans une entreprise de dix employés ou moins.

Tableau 1.5 - Sondage en milieu de travail - Taille des entreprises des répondants

| Quelle est la taille de l'entreprise où vous travaillez, en nombre d'employés (à temps plein et à temps partiel) ? |                                   |                    |                      |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|--------------------|----------------------|
|                                                                                                                    | Travailleurs autonomes<br>(n=290) | Salariés<br>(n=78) | Employeurs<br>(n=32) |
| Aucun (travailleur autonome)                                                                                       | 7 %                               | 0 %                | 1 %                  |
| 1 à 2 employés                                                                                                     | 62 %                              | 13 %               | 38 %                 |
| 3 à 5 employés                                                                                                     | 23 %                              | 36 %               | 24 %                 |
| 6 à 10 employés                                                                                                    | 7 %                               | 34 %               | 20 %                 |
| 11 à 20 employés                                                                                                   | 1 %                               | 8 %                | 14 %                 |
| Plus de 20 employés                                                                                                | 0 %                               | 4 %                | 3 %                  |
| Ne sait pas / Refus                                                                                                | 0 %                               | 5 %                | 0 %                  |
| Moyenne                                                                                                            | 2,4                               | 9,0                | 8,4                  |
| Source : Sondage Léger, 2016                                                                                       |                                   |                    |                      |

Les analyses statistiques indiquent par ailleurs que les employés plus expérimentés sont plus nombreux en proportion à travailler dans les entreprises de petite taille (un ou deux employés). Ce constat avait aussi été effectué lors de l'enquête de 2013.

## 2. Tendances socio-économiques liées aux services de soins personnels

### 2.1 Les dépenses des ménages

L'Enquête sur les dépenses des ménages (EDM) est effectuée annuellement par Statistique Canada. Le but principal de cette enquête est d'obtenir des renseignements détaillés sur les dépenses des ménages ainsi que de l'information limitée sur les caractéristiques du logement et l'équipement ménager.

Dans le tableau suivant, on observe que les dépenses réelles des ménages (après inflation) ont augmenté de 11 % entre 2010 et 2014. Sur cette même période, les dépenses des ménages réservées aux services de soins personnels ont augmenté de 61 % et celles plus spécifiquement consacrées aux services de coiffure ont augmenté de 77 %.

**Tableau 2.1 - Variation des dépenses des ménages au Québec sur 5 ans - Soins personnels**

| Catégories de dépenses                                                                                           | Variation en dollars |        |        |        |        | Variation 2010/2014 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|--------|--------|--------|--------|---------------------|
|                                                                                                                  | 2010                 | 2011   | 2012   | 2013   | 2014   |                     |
| Dépenses totales des ménages                                                                                     | 62 257               | 64 625 | 64 681 | 68 397 | 69 215 | 11 %                |
| Dépenses de soins personnels                                                                                     | 998                  | 1 077  | 1 079  | 1 194  | 1 047  | 5 %                 |
| Produits de soins personnels                                                                                     | 662                  | 651    | 554    | 672    | 505    | -24 %               |
| • Produits capillaires                                                                                           | 84                   | 65     | 68     | 88     | 57     | -32 %               |
| • Maquillage, soins de la peau, produits pour manucures et parfums                                               | 259                  | 236    | 196    | 291    | 188    | -27 %               |
| <b>Services de soins personnels</b>                                                                              | 336                  | 427    | 525    | 522    | 542    | 61 %                |
| • <b>Services de coiffure</b>                                                                                    | 231                  | 280    | 411    | 414    | 409    | 77 %                |
| • <b>Autres services de soins personnels (manucures, traitements esthétiques pour le visage, massages, etc.)</b> | 105                  | 146    | 114    | 108    | 132    | 26 %                |

Source : Statistique Canada, tableau 203-0021 - Enquête sur les dépenses des ménages (EDM), dépenses des ménages (dollars)

Tableau adapté : Carolle Larose Conseil

Lorsqu'on observe de plus près les dépenses de soins personnels, il ressort que les dépenses liées aux produits de soins personnels ont connu une baisse significative (-24 %) alors que celles destinées aux services de soins personnels ont augmenté de façon importante sur cette même période (61 %). La croissance possible du coût des services de soins personnels ne pourrait expliquer à elle seule cette importante augmentation de la part des dépenses des ménages consacrées à cette catégorie de dépenses. Ceci tend plutôt à confirmer un accroissement du recours à des services de soins personnels dans la population.

Cette croissance des dépenses consacrées par les ménages aux services de soins personnels a toutefois été plus significative entre les années 2010 et 2012 alors qu'elle s'est stabilisée par la suite. Une légère baisse est même observée dans les dépenses consacrées aux services de coiffure entre 2013 et 2014 (-1,2 %).

## 2.2 L'évolution de l'offre de services en coiffure

### • Les perceptions quant au contexte économique

Le sondage en milieu de travail a permis de recueillir les perceptions des employeurs et des travailleurs du sous-secteur de la coiffure quant aux impacts du contexte économique récent.

| Tableau 2.2 - Sondage en milieu de travail - Impacts du contexte économique dans le sous-secteur de la coiffure        |                                      |                    |                      |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|--------------------|----------------------|
| Le contexte économique des dernières années a-t-il eu les impacts suivants sur votre pratique?*                        |                                      |                    |                      |
|                                                                                                                        | Travailleurs<br>autonomes<br>(n=290) | Salariés<br>(n=78) | Employeurs<br>(n=32) |
| Visites des clients plus espacées                                                                                      | 68 %                                 | 55 %               | 75 %                 |
| Diminution de l'achalandage                                                                                            | 49 %                                 | 38 %               | 41 %                 |
| Investissement limité dans l'entreprise                                                                                | 40 %                                 | 22 %               | 32 %                 |
| Baisse de la facture moyenne par client                                                                                | 39 %                                 | 20 %               | 54 %                 |
| Réduction des heures de travail                                                                                        | 36 %                                 | 22 %               | 9 %                  |
| Licenciement (mise à pied)                                                                                             | 5 %                                  | 9 %                | 10 %                 |
| Autres                                                                                                                 | 1 %                                  | 0 %                | 0 %                  |
| Aucun impact                                                                                                           | 19 %                                 | 36 %               | 12 %                 |
| Ne sait pas / Refus                                                                                                    | 0 %                                  | 0 %                | 0 %                  |
| * Les répondants ayant la possibilité de donner plusieurs réponses, le total des mentions peut être supérieur à 100 %. |                                      |                    |                      |
| Source : Sondage Léger, 2016                                                                                           |                                      |                    |                      |

Les travailleurs du sous-secteur de la coiffure sont nombreux à avoir remarqué des visites des clients plus espacées en réponse au contexte économique des dernières années. Il s'agit ainsi du principal obstacle identifié par les coiffeurs.

Près de la moitié des travailleurs autonomes du sous-secteur de la coiffure (49 %) et quatre salariés et employeurs sur dix (respectivement 38 % et 41 %) ont également constaté une diminution de l'achalandage. Les travailleurs autonomes ont également limité leur investissement dans l'entreprise (40 %), abaissé la facture moyenne des clients (39 %), et réduit leurs heures de travail (36 %). Ils sont généralement plus nombreux en proportion à avoir entrepris ces actions.

Le tableau suivant compare les perceptions des travailleurs autonomes et des employeurs répondants en 2013 et en 2016.

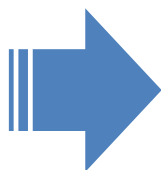
Tableau 2.3 - Sondage en milieu de travail - Perceptions quant aux impacts du contexte économique en 2013 et en 2016

Le contexte économique des dernières années a-t-il eu les impacts suivants sur votre pratique?\*

|                                         | Travailleurs autonomes |                 | Employeurs      |                |
|-----------------------------------------|------------------------|-----------------|-----------------|----------------|
|                                         | 2013<br>(n=262)        | 2016<br>(n=290) | 2013<br>(n=135) | 2016<br>(n=32) |
| Visites des clients plus espacées       | 54 %                   | 68 % ↑          | 58 %            | 75 % ↑         |
| Diminution de l'achalandage             | 55 %                   | 49 % ↓          | 47 %            | 41 % ↓         |
| Investissement limité dans l'entreprise | 28 %                   | 40 % ↑          | 22 %            | 32 % ↑         |
| Baisse de la facture moyenne par client | 32 %                   | 39 % ↑          | 29 %            | 54 % ↑         |
| Réduction des heures de travail         | 0 %                    | 36 % ↑          | 17 %            | 9 % ↓          |
| Licenciement (mise à pied)              | 0 %                    | 5 % ↑           | 7 %             | 10 % ↑         |
| Autres                                  | 3 %                    | 1 % ↓           | 2 %             | 0 % ↓          |
| Aucun impact                            | 28 %                   | 19 % ↓          | 30 %            | 12 % ↓         |
| Ne sait pas / Refus                     | 3 %                    | 0 %             | 2 %             | 0 %            |

\* Les répondants ayant la possibilité de donner plusieurs réponses, le total des mentions peut être supérieur à 100 %.

Source 2013 : Sondage Léger, 2013 - Source 2016 : Sondage Léger, 2016



Par rapport au sondage réalisé en 2013, les impacts du contexte économique sont perçus de façon plus significative par les répondants. Alors qu'en 2013, 28 % des travailleurs autonomes et 30 % des employeurs estimaient que le contexte économique n'avait aucun impact sur leur entreprise, la proportion de ces répondants plus optimistes a chuté à 19 % chez les travailleurs autonomes et à 12 % chez les employeurs.

Davantage de travailleurs autonomes et d'employeurs constatent des visites de clients plus espacées, une baisse de la facture moyenne par client et ont limité leur investissement dans l'entreprise. De plus, alors que cet impact ne semblait pas présent en 2013, 36 % des travailleurs autonomes déclarent une réduction des heures de travail en 2016.

#### • Les perceptions quant à l'évolution du chiffre d'affaires

En interrogeant les répondants sur le chiffre d'affaires de leur entreprise, on constate que près du deux tiers des travailleurs autonomes (64 %) et le quart des employeurs (27 %) mentionnent avoir un chiffre d'affaires inférieur à 50 000 \$ lorsqu'on les interroge sur le sujet. Le quart des employeurs ont un chiffre d'affaires entre 50 000 \$ et 249 999 \$. À noter qu'une proportion considérable de travailleurs autonomes et employeurs mentionnent ne pas être en mesure de se prononcer ou refusent de répondre à la question.

Tableau 2.4 - Sondage en milieu de travail - Chiffre d'affaires des entreprises

Quel est le chiffre d'affaires de votre entreprise pour l'année 2015?

|                         | Travailleurs autonomes<br>(n=290) | Employeurs<br>(n=32) |
|-------------------------|-----------------------------------|----------------------|
| Moins de 50 000 \$      | 64 %                              | 27 %                 |
| 50 000 \$ à 99 999 \$   | 6 %                               | 4 %                  |
| 100 000 \$ à 249 999 \$ | 1 %                               | 21 %                 |
| 250 000 \$ à 499 999 \$ | 0 %                               | 0 %                  |
| 500 000 \$ à 999 999 \$ | 0 %                               | 8 %                  |
| 1 000 000 \$ ou plus    | 0 %                               | 3 %                  |
| Ne sait pas / Refus     | 29 %                              | 31 %                 |

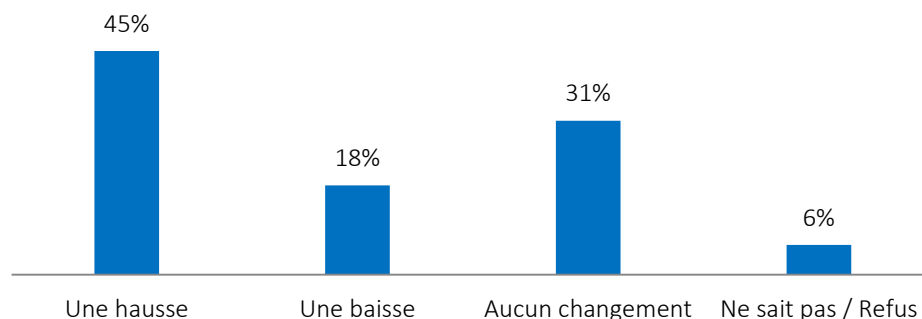
Source : Sondage Léger, 2016

Les travailleurs autonomes et les employeurs ont aussi été interrogés pour connaître leurs prévisions en termes d'évolution de leur chiffre d'affaires.

**Graphique 2.1 - Sondage en milieu de travail - Évolution du chiffre d'affaires selon les travailleurs autonomes**

**Au cours des trois prochaines années, quel changement prévoyez-vous sur votre chiffre d'affaires?**

**Base : Les travailleurs autonomes (n=290)**



Source : Sondage Léger, 2016

Près de la moitié des travailleurs autonomes (45 %) prévoit une hausse du chiffre d'affaires au cours des trois prochaines années alors que le tiers envisage un maintien (31 %).

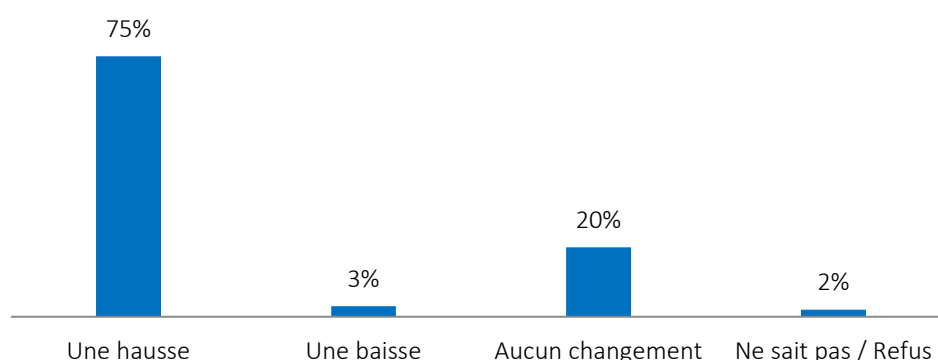
Les analyses statistiques indiquent que les travailleurs autonomes ayant moins d'expérience, et qui travaillent probablement toujours plus activement au développement de leur clientèle, sont plus nombreux à prévoir une hausse de leur chiffre d'affaires.

Le graphique 2.2 illustre que **les employeurs sont plus optimistes que les travailleurs autonomes, alors que 75 % d'entre eux prévoient une augmentation de leur chiffre d'affaires** et seulement 3 % d'entre eux anticipent une baisse de ce chiffre d'affaires durant les trois prochaines années.

**Graphique 2.2 - Sondage en milieu de travail - L'évolution du chiffre d'affaires selon les employeurs**

**Au cours des trois prochaines années, quel changement prévoyez-vous sur votre chiffre d'affaires?**

**Base : Les employeurs (n=32)**



Source : Sondage Léger, 2016



### 3. L'offre de services et la clientèle dans le sous-secteur de la coiffure

#### 3.1 Les principaux services offerts

Le sondage en milieu de travail a permis de questionner les répondants sur la diversité des services offerts dans leur entreprise. **Dans 74 % des cas, les répondants pratiquent leur métier dans un lieu de travail exclusivement consacré à la coiffure ou aucun autre service n'est offert.**

Le quart des entreprises des répondants offre aussi des services d'esthétiques, en plus des activités dans le domaine de la coiffure. Cette proportion grimpe à plus du tiers chez les salariés et les employeurs (37 %).

**Tableau 3.1 - Sondage en milieu de travail - Autres services de soins personnels offerts dans les entreprises**

Dans votre lieu de travail, y a-t-il d'autres services de soins personnels parmi les suivants?\*

|               | Ensemble des<br>répondants<br>(n=400) | Travailleurs<br>autonomes<br>(n=290) | Salariés<br>(n=78) | Employeurs<br>(n=32) |
|---------------|---------------------------------------|--------------------------------------|--------------------|----------------------|
| Esthétique    | 25 %                                  | 18 %                                 | 37 %               | 37 %                 |
| Massothérapie | 7 %                                   | 6 %                                  | 7 %                | 12 %                 |
| Aucun autre   | 74 %                                  | 81 %                                 | 61 %               | 63 %                 |

\* Les répondants ayant la possibilité de donner plusieurs réponses, le total des mentions peut être supérieur à 100 %.

Source : Sondage Léger, 2016

Le tableau 3.2 s'intéresse de plus près aux différents services complémentaires offerts. Les entreprises de coiffure qui proposent un service de soins personnels complémentaire (surtout en esthétique) proposent généralement un service de soins des mains (74 %), de soins des pieds (69 %), d'épilation à la cire (69 %), de soins du visage (64 %), de maquillage de base (62 %) ou de pose d'ongles (60 %).

**Tableau 3.2 - Sondage en milieu de travail - Type d'autres services de soins personnels offerts dans les entreprises**

Je vais maintenant vous énumérer une série de services, pour chacun des services suivants, veuillez m'indiquer s'il est offert à votre lieu de travail?\*

|                                                             | Répondants offrant des services<br>complémentaires<br>(n=89) |
|-------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|
| Soins des mains – Manucure                                  | 74 %                                                         |
| Soins des pieds – Pédicure                                  | 69 %                                                         |
| Épilation à la cire                                         | 69 %                                                         |
| Soins du visage – Facial                                    | 64 %                                                         |
| Maquillage de base                                          | 62 %                                                         |
| Pose d'ongles                                               | 60 %                                                         |
| Électrolyse                                                 | 36 %                                                         |
| Soins du dos                                                | 36 %                                                         |
| Soins du corps (Exfoliation, enveloppement, etc.)           | 29 %                                                         |
| Photoépilation (Laser ou Lumière intense pulsée LIP ou IPL) | 27 %                                                         |
| Massothérapie                                               | 25 %                                                         |
| Microdermabrasion                                           | 17 %                                                         |
| Maquillage permanent                                        | 13 %                                                         |
| Photorajeunissement                                         | 12 %                                                         |

\* Les répondants ayant la possibilité de donner plusieurs réponses, le total des mentions peut être supérieur à 100 %.

Source : Sondage Léger, 2016

## 3.2 Les types de clientèle ciblés

Le tableau 3.3 présente les différents types de clientèle ciblés dans les entreprises des répondants. De façon générale, la grande majorité des répondants (62 %) indique que leur entreprise ne cible pas de clientèle en particulier.

16 % des répondants indiquent que leur entreprise se spécialise auprès des femmes et 11 % auprès des hommes seulement.

| Tableau 3.3 - Sondage en milieu de travail - Clientèle ciblée dans les entreprises |                                 |                                |                 |                   |
|------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|--------------------------------|-----------------|-------------------|
| Auprès de quelle clientèle, vous spécialisez-vous?                                 |                                 |                                |                 |                   |
|                                                                                    | Ensemble des répondants (n=400) | Travailleurs autonomes (n=290) | Salariés (n=78) | Employeurs (n=32) |
| Femmes seulement                                                                   | 16 %                            | 17 %                           | 14 %            | 14 %              |
| Hommes seulement                                                                   | 11 %                            | 10 %                           | 14 %            | 11 %              |
| Personnes âgées                                                                    | 7 %                             | 7 %                            | 9 %             | 4 %               |
| Enfants / bébés                                                                    | 2 %                             | 2 %                            | 1 %             | 5 %               |
| Autres                                                                             | 2 %                             | 2 %                            | 3 %             | 0 %               |
| Aucune spécialisation                                                              | 62 %                            | 62 %                           | 59 %            | 66 %              |
| Source : Sondage Léger, 2016                                                       |                                 |                                |                 |                   |

## 3.3 Les principales caractéristiques de la clientèle

### • L'âge de la clientèle

On constate que 71 % de la clientèle a entre 25 et 54 ans. L'âge moyen de la clientèle des travailleurs autonomes du sous-secteur de la coiffure est estimé à 45 ans et cette dernière serait plus âgée que celle des salariés (42 ans) et des employeurs (39 ans). Les analyses statistiques indiquent que les travailleurs moins âgés et moins expérimentés ont une clientèle plus jeune.

| Tableau 3.4 - Sondage en milieu de travail - Âge moyen de la clientèle |                                 |                                |                 |                   |
|------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|--------------------------------|-----------------|-------------------|
| Quel est l'âge moyen de la clientèle ?                                 |                                 |                                |                 |                   |
|                                                                        | Ensemble des répondants (n=400) | Travailleurs autonomes (n=290) | Salariés (n=78) | Employeurs (n=32) |
| Moins de 18 ans                                                        | 1 %                             | 1 %                            | 0 %             | 5 %               |
| 18 à 24 ans                                                            | 2 %                             | 2 %                            | 2 %             | 0 %               |
| 25 à 34 ans                                                            | 15 %                            | 11 %                           | 29 %            | 11 %              |
| 35 à 44 ans                                                            | 32 %                            | 33 %                           | 27 %            | 41 %              |
| 45 à 54 ans                                                            | 24 %                            | 27 %                           | 16 %            | 24 %              |
| 55 à 64 ans                                                            | 9 %                             | 12 %                           | 4 %             | 8 %               |
| 65 ans et plus                                                         | 8 %                             | 8 %                            | 8 %             | 2 %               |
| Ne sait pas / Refus                                                    | 9 %                             | 7 %                            | 14 %            | 9 %               |
| Moyenne                                                                | 44 ans                          | 45 ans                         | 42 ans          | 39 ans            |
| Source : Sondage Léger, 2016                                           |                                 |                                |                 |                   |

- La proportion de clients masculins

En moyenne, 37 % de la clientèle des répondants en coiffure est masculine. Les hommes, qui selon certains constituent une clientèle en hausse, représentent actuellement le tiers de la clientèle totale des travailleurs autonomes et des employeurs (34 %). Les hommes représentent une proportion plus importante de la clientèle des personnes salariées (44 %) ainsi que des coiffeurs et des coiffeuses moins expérimentés.

Tableau 3.5 - Sondage en milieu de travail - Proportion de clients masculins

Quelle est la proportion de votre clientèle masculine?

Base : Les répondants salariés, les travailleurs autonomes et les employeurs pratiquant le métier

|                              | Ensemble des<br>répondants<br>(n=390) | Travailleurs<br>autonomes<br>(n=290) | Salariés<br>(n=68) | Employeurs<br>(n=32) |
|------------------------------|---------------------------------------|--------------------------------------|--------------------|----------------------|
| 0 %                          | 5 %                                   | 6 %                                  | 3 %                | 8 %                  |
| 1 % à 25 %                   | 37 %                                  | 41 %                                 | 21 %               | 53 %                 |
| 26 % à 50 %                  | 37 %                                  | 35 %                                 | 49 %               | 17 %                 |
| 51 % à 75 %                  | 8 %                                   | 5 %                                  | 15 %               | 8 %                  |
| 76 % à 99 %                  | 4 %                                   | 5 %                                  | 0 %                | 11 %                 |
| 100 %                        | 7 %                                   | 7 %                                  | 9 %                | 3 %                  |
| Ne sait pas / Refus          | 1 %                                   | 1 %                                  | 2 %                | 0 %                  |
| Moyenne                      | 37 %                                  | 34 %                                 | 44 %               | 34 %                 |
| Source : Sondage Léger, 2016 |                                       |                                      |                    |                      |

Les analyses statistiques indiquent aussi que les hommes pratiquant le métier de coiffeur reçoivent en moyenne plus de clients masculins. En effet, les hommes représentent près de la moitié de leur clientèle.

### 3.4 L'achalandage

- Le nombre de clients vus par semaine

Le tableau 3.6 permet de constater que les répondants du sous-secteur de la coiffure voient en moyenne 37 clients par semaine.

Tableau 3.6 - Sondage en milieu de travail - Nombre de clients vus par semaine

En moyenne, combien de clients voyez-vous PERSONNELLEMENT par semaine?

Base : Les répondants salariés, les travailleurs autonomes et les employeurs pratiquant le métier

|                              | Ensemble des<br>répondants<br>(n=400) | Travailleurs<br>autonomes<br>(n=290) | Salariés<br>(n=78) | Employeurs<br>(n=32) |
|------------------------------|---------------------------------------|--------------------------------------|--------------------|----------------------|
| 10 clients ou moins          | 7 %                                   | 9 %                                  | 5 %                | 0 %                  |
| 11 à 20 clients              | 22 %                                  | 27 %                                 | 12 %               | 14 %                 |
| 21 à 30 clients              | 28 %                                  | 27 %                                 | 31 %               | 26 %                 |
| 31 à 40 clients              | 14 %                                  | 13 %                                 | 12 %               | 26 %                 |
| 41 à 50 clients              | 8 %                                   | 9 %                                  | 7 %                | 10 %                 |
| 51 à 60 clients              | 3 %                                   | 3 %                                  | 2 %                | 8 %                  |
| Plus de 60 clients           | 10 %                                  | 4 %                                  | 25 %               | 5 %                  |
| Ne sait pas / Refus          | 8 %                                   | 9 %                                  | 5 %                | 11 %                 |
| Moyenne                      | 37 clients                            | 31 clients                           | 51 clients         | 39 clients           |
| Source : Sondage Léger, 2016 |                                       |                                      |                    |                      |

**Les répondants ayant un statut de salarié voient un plus grand nombre de clients, soit 51 clients par semaine en moyenne.** Soulignons que le quart des salariés mentionne voir plus de 60 clients par semaine.

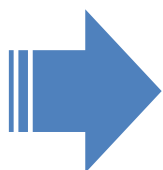
Le nombre de clients moyen vu par les employeurs est de 39 clients par semaine. Soulignons que ces derniers combinent souvent à leurs fonctions de travail des tâches de gestion qui peuvent limiter le temps disponible pour les services directs à la clientèle.

Les travailleurs autonomes voient un nombre significativement moins élevé de clients, soit environ 31 par semaine.

Le tableau suivant compare le nombre moyen de clients vus par semaine par les différentes catégories de travailleurs en 2013 et en 2016.

**Tableau 3.7 - Sondage en milieu de travail - Nombre moyen de clients vus par semaine en 2013 et en 2016**

|                              | Travailleurs autonomes | Salariés   | Employeurs |
|------------------------------|------------------------|------------|------------|
| Moyenne 2013                 | 28 clients             | 40 clients | 40 clients |
| Moyenne 2016                 | 31 clients             | 51 clients | 39 clients |
| Source : Sondage Léger, 2016 |                        |            |            |



Par rapport au sondage réalisé en 2013, le nombre moyen de clients vus par semaine aurait augmenté en 2016, et ce, de façon plus importante pour les personnes salariées.

Ces derniers indiquent voir en moyenne une dizaine de clients de plus par semaine ce qui constitue une hausse de  $\pm 20\%$ . Nous verrons plus loin que les salariés répondants en 2013 et en 2016 travaillent en moyenne le même nombre d'heures par semaine (35 heures). On peut donc faire l'hypothèse que cette augmentation hebdomadaire du nombre de clients pourrait être attribuable à un achalandage plus soutenu, une meilleure organisation du travail ou à la réduction du temps consacré à chaque client.

Le nombre de clients par semaine aurait aussi augmenté dans une proportion moindre chez les travailleurs autonomes ( $\pm 10\%$ ) et serait resté plutôt stable chez les employeurs.

- **Les fluctuations mensuelles de l'achalandage**

**L'achalandage dans le sous-secteur de la coiffure fluctue en fonction des saisons.** Le tableau 3.7 indique que décembre est, de loin, le mois le plus occupé. Il est suivi des mois de juillet et de juin. À l'inverse, les mois de janvier et février sont ceux où l'achalandage est nettement plus faible. On note aussi un achalandage plus faible en septembre et en octobre.

Tableau 3.8 - Sondage en milieu de travail - Mois les plus achalandés et les moins achalandés

| Généralement, quel (s) mois de l'année sont les PLUS achalandés pour vous?* |                                 | Généralement, quel (s) mois de l'année sont les MOINS achalandés pour vous?* |                                 |
|-----------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|
|                                                                             | Ensemble des répondants (n=400) |                                                                              | Ensemble des répondants (n=400) |
| Janvier                                                                     | 4 %                             | Janvier                                                                      | 54 %                            |
| Février                                                                     | 1 %                             | Février                                                                      | 49 %                            |
| Mars                                                                        | 8 %                             | Mars                                                                         | 13 %                            |
| Avril                                                                       | 13 %                            | Avril                                                                        | 6 %                             |
| Mai                                                                         | 21 %                            | Mai                                                                          | 1 %                             |
| Juin                                                                        | 24 %                            | Juin                                                                         | 3 %                             |
| Juillet                                                                     | 29 %                            | Juillet                                                                      | 12 %                            |
| Août                                                                        | 10 %                            | Août                                                                         | 6 %                             |
| Septembre                                                                   | 6 %                             | Septembre                                                                    | 21 %                            |
| Octobre                                                                     | 2 %                             | Octobre                                                                      | 24 %                            |
| Novembre                                                                    | 18 %                            | Novembre                                                                     | 15 %                            |
| Décembre                                                                    | 83 %                            | Décembre                                                                     | 0 %                             |
| Ne sait pas / Refus                                                         | 7 %                             | Ne sait pas / Refus                                                          | 6 %                             |

\* Les répondants ayant la possibilité de donner plusieurs réponses, le total des mentions peut être supérieur à 100 %.  
Source : Sondage Léger, 2016

### 3.5 Le développement de la clientèle

- Les moyens pour développer la clientèle

Tel qu'illustré au tableau 3.9, **pour près des 80 % des entreprises, le bouche-à-oreille demeure la démarche la plus efficace pour développer la clientèle**. Cette approche est jugée plus efficace chez les travailleurs autonomes (84 %) que chez les employeurs (69 %) et les salariés (70 %).

Tableau 3.9 - Sondage en milieu de travail - Démarche phare pour développer la clientèle

| Quelle démarche s'est avérée LA PLUS efficace pour développer votre clientèle? Est-ce? |                                 |                                |                 |                   |
|----------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|--------------------------------|-----------------|-------------------|
|                                                                                        | Ensemble des répondants (n=400) | Travailleurs autonomes (n=290) | Salariés (n=78) | Employeurs (n=32) |
| Bouche-à-oreille / Références                                                          | 79 %                            | 84 %                           | 70 %            | 69 %              |
| Réseaux sociaux                                                                        | 8 %                             | 7 %                            | 6 %             | 18 %              |
| Site internet                                                                          | 2 %                             | 3 %                            | 0 %             | 0 %               |
| Pages jaunes (imprimé et électronique)                                                 | 2 %                             | 2 %                            | 9 %             | 0 %               |
| Distribution de feuillets publicitaires                                                | 3 %                             | 1 %                            | 2 %             | 0 %               |
| Publicité dans les journaux locaux                                                     | 1 %                             | 0 %                            | 4 %             | 10 %              |
| Aucune démarche en particulier                                                         | 4 %                             | 2 %                            | 8 %             | 0 %               |
| Ne sait pas / Refus                                                                    | 1 %                             | 1 %                            | 2 %             | 3 %               |

Source : Sondage Léger, 2016

- **Les tendances observées quant à l'évolution de la clientèle**

Plus du tiers des travailleurs autonomes et employeurs (respectivement 36 % et 38 %), et 31 % des salariés ont constaté une hausse de la clientèle féminine au cours des cinq dernières années. Environ trois coiffeurs sur dix ont observé une augmentation de la clientèle masculine.

Le tiers des salariés et employeurs (respectivement 32 % et 29 %), qui pratiquent majoritairement en salon de coiffure, mentionnent que la clientèle de différentes cultures ethniques est en hausse. Les analyses statistiques indiquent que cette proportion est supérieure chez les coiffeurs de la région métropolitaine de Montréal.

**Tableau 3.10 - Sondage en milieu de travail - Clientèles en hausse**

**Veillez m'indiquer les clientèles pour lesquelles vous avez constaté une augmentation au cours des cinq dernières années. Avez-vous remarqué une hausse de la clientèle.\***

|                                                    | Ensemble des<br>répondants<br>(n=400) | Travailleurs<br>autonomes<br>(n=290) | Salariés<br>(n=78) | Employeurs<br>(n=32) |
|----------------------------------------------------|---------------------------------------|--------------------------------------|--------------------|----------------------|
| Des hommes                                         | 33 %                                  | 31 %                                 | 34 %               | 34 %                 |
| Des femmes                                         | 32 %                                  | 36 %                                 | 31 %               | 38 %                 |
| Des adolescents                                    | 30 %                                  | 20 %                                 | 26 %               | 34 %                 |
| Des personnes âgées                                | 23 %                                  | 24 %                                 | 16 %               | 19 %                 |
| Des enfants                                        | 15 %                                  | 19 %                                 | 21 %               | 11 %                 |
| Des personnes de différentes cultures /<br>ethnies | 18 %                                  | 18 %                                 | 32 %               | 29 %                 |
| Aucun changement                                   | 24 %                                  | 29 %                                 | 19 %               | 16 %                 |
| Ne sait pas / Refus                                | 5 %                                   | 3 %                                  | 10 %               | 3 %                  |

\* Les répondants ayant la possibilité de donner plusieurs réponses, le total des mentions peut être supérieur à 100 %.

Source : Sondage Léger, 2016

## 4. Les entreprises dans le sous-secteur de la coiffure

### 4.1 Les sources de données sur les entreprises

Le Registre des entreprises (RE) est le répertoire central d'information sur les entreprises au Canada. Le RE est utilisé comme principale base de sondage pour le programme de statistiques économiques de Statistique Canada.

Les données sont basées sur le concept statistique d'« emplacement », c'est-à-dire que chaque emplacement d'exploitation est compté séparément, y compris les cas où une entreprise comprend plusieurs emplacements. Au plan statistique, Statistique Canada définit l'emplacement comme

*« Une unité de production située en un point géographique précis, où se fait l'activité économique ou à partir duquel elle s'exerce, et pour lequel il est possible d'obtenir, au minimum, des données en matière d'emploi » :*

Jusqu'en 2014, les données de Statistique Canada relatives aux emplacements incluaient la catégorie « indéterminée » qui était définie de la façon suivante :

*« Les emplacements compris dans la catégorie « indéterminée » incluent les travailleurs autonomes, c.-à-d. les emplacements qui n'ont pas de compte de retenue sur la paie, mais dont l'effectif peut se composer d'employés contractuels, des membres de la famille ou des propriétaires de l'entreprise. Puisque le Registre des entreprises ne dispose pas de cette information, ces emplacements sont classés dans la catégorie « indéterminée ». Sont aussi inclus les emplacements employeurs qui n'ont pas indiqué d'employés dans les douze derniers mois ».*

Depuis 2014, la catégorie « indéterminée » a changé d'appellation et les données plus récentes comptent deux catégories : les « emplacements avec employés » et les « emplacements sans employés ». Selon Statistique Canada, les emplacements sans employés « comprennent tous les emplacements canadiens actifs sans employés et avec un revenu d'affaires supérieur à 30 000 \$ ou qui sont incorporés ».

**Cette définition nous permet de faire l'hypothèse que la somme des emplacements comptabilisés par Statistique Canada sous-estime le nombre réel d'entreprises dans le sous-secteur de la coiffure puisque les travailleurs autonomes déclarant un revenu inférieur à 30 000 \$, qui ne sont pas incorporés, ne seraient pas comptabilisés.**

### 4.2 L'évolution du nombre d'entreprises

Les changements de méthodologie de Statistique Canada et les mises en garde que l'organisme émet<sup>4</sup> rendent hasardeuses les analyses quant à la fluctuation du nombre d'emplacements d'une année à l'autre. Mais tout en considérant une certaine marge d'erreur reliée à la méthodologie, on note malgré tout une nette tendance à une augmentation totale du nombre d'emplacements dans les services de coiffure et d'esthétique entre 2012 et 2015.

Simultanément, **on observe que le nombre d'emplacements avec employés est en baisse constante, passant de 3 474 emplacements en 2010 à 3 091 emplacements en 2015, ce qui représente une baisse de 11 % du nombre d'emplacements avec employés.** Ceci confirme une tendance de migration des travailleurs du secteur vers le statut de travailleur autonome.

**Les emplacements sans employés représentent près des deux tiers (65 %) de l'ensemble des emplacements offrant des services de coiffure et d'esthétique au Québec.**

<sup>4</sup> Les fluctuations observées d'une période à l'autre peuvent provenir de changements méthodologiques (par exemple, un changement dans la méthode d'identification des unités inactives ou un changement de stratégie pour attribuer les codes industriels aux entreprises). Par conséquent, ces données ne représentent pas uniquement les changements dans la population des entreprises à travers le temps. Statistique Canada recommande aux utilisateurs de ne pas considérer ces données comme une série chronologique.

Tableau 4.1 - Variation annuelle du nombre d'emplacements avec et sans employés - Services de coiffure et d'esthétique

| Services de coiffure et d'esthétique (SCIAN 81211)                                                                                                                                                                      | Année        |              |              |              |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
|                                                                                                                                                                                                                         | 2012         | 2013         | 2014         | 2015         |
| Nombre d'emplacements avec employés                                                                                                                                                                                     | 3 474        | 3 589        | 3 161        | 3 091        |
| Nombre d'emplacements « catégorie indéterminée »                                                                                                                                                                        | 2 849        | 3 070        | ND           | ND           |
| Nombre d'emplacements sans employés                                                                                                                                                                                     | ND           | ND           | 5 462        | 5 819        |
| <b>Nombre total d'emplacements</b>                                                                                                                                                                                      | <b>6 323</b> | <b>6 659</b> | <b>8 623</b> | <b>8 910</b> |
| Source : Statistique Canada, Registre des entreprises<br>Traitement des données : Direction du développement des compétences et de l'intervention sectorielle, Commission des partenaires du marché du travail, Québec. |              |              |              |              |

Le tableau suivant examine de plus près la fluctuation du nombre d'emplacements par catégorie d'entreprise entre 2014 et 2015 dans les trois catégories d'entreprise ciblées.

Tableau 4.2 - Variation annuelle du nombre d'emplacements par catégorie d'entreprise - Services de coiffure et d'esthétique

| SCIAN                                                                                                                                                                                                                                           | Catégorie d'entreprise         | Emplacements avec employés |       |                     | Emplacements sans employés |       |                     |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|----------------------------|-------|---------------------|----------------------------|-------|---------------------|
|                                                                                                                                                                                                                                                 |                                | 2014                       | 2015  | Variation 2014/2015 | 2014                       | 2015  | Variation 2014/2015 |
| 812114                                                                                                                                                                                                                                          | Salons de coiffure pour hommes | 177                        | 162   | -8 %                | 350                        | 380   | 9 %                 |
| 812115                                                                                                                                                                                                                                          | Salons de beauté               | 1 428                      | 1 405 | -2 %                | 2 142                      | 2 230 | 4 %                 |
| 812116                                                                                                                                                                                                                                          | Salons de coiffure unisexes    | 1 556                      | 1 524 | -2 %                | 2 970                      | 3 209 | 8 %                 |
|                                                                                                                                                                                                                                                 |                                | 3 161                      | 3 091 | -2 %                | 5 462                      | 5 819 | 7 %                 |
| Source : Statistique Canada, Registre des entreprises, décembre 2014 et 2015.<br>Traitement des données : Direction du développement des compétences et de l'intervention sectorielle, Commission des partenaires du marché du travail, Québec. |                                |                            |       |                     |                            |       |                     |

Sur une période d'un an, la réduction du nombre d'emplacements avec employés est présente dans toutes les catégories d'entreprises, mais est plus significative dans les salons de coiffure pour hommes (-8 %).

### 4.3 La taille des entreprises

On note dans le tableau suivant que **79 % des emplacements des services de coiffure et d'esthétique (SCIAN 81211) qui déclarent embaucher des employés se retrouvent dans la catégorie « 1 à 4 employés »**. En y ajoutant les emplacements qui comptent « 5 à 9 employés », on constate que ce sont 89 % des emplacements dont la taille est inférieure à 10 employés.



Tableau 4.3 - Répartition des emplacements selon la taille en décembre 2015 - Services de coiffure et d'esthétique

| SCIAN  | Secteur d'activité                   | Total avec employés | 1 à 4 employés | 5 à 9 employés | 10 à 19 employés | 20 à 49 employés | 50 employés ou plus |
|--------|--------------------------------------|---------------------|----------------|----------------|------------------|------------------|---------------------|
| 81211  | Services de coiffure et d'esthétique | 3 091<br>100 %      | 2 171<br>70 %  | 592<br>19 %    | 231<br>7 %       | 87<br>3 %        | 10<br><1 %          |
| 812114 | Salons de coiffure pour hommes       | 162<br>100 %        | 132<br>81 %    | 22<br>14 %     | 7<br>4 %         | 0<br>0 %         | 1<br><1 %           |
| 812115 | Salons de beauté                     | 1 405<br>100 %      | 971<br>69 %    | 289<br>21 %    | 100<br>7 %       | 41<br>3 %        | 4<br><1 %           |
| 812116 | Salons de coiffure mixte             | 1 524<br>100 %      | 1 068<br>70 %  | 281<br>18 %    | 124<br>8 %       | 46<br>3 %        | 5<br><1 %           |

Source : Statistique Canada, Registre des entreprises, décembre 2015.

Traitement des données : Direction du développement des compétences et de l'intervention sectorielle, Commission des partenaires du marché du travail, Québec.

Cette prédominance de petites entreprises est similaire quand on examine le nombre d'employés par catégorie d'emplacement. Toutefois, les *Salons de coiffure pour hommes* (SCIAN 812114) comptent un plus grand nombre de petites entreprises alors que 95 % des emplacements y comptent moins de 10 employés.

#### 4.4 La masse salariale des entreprises

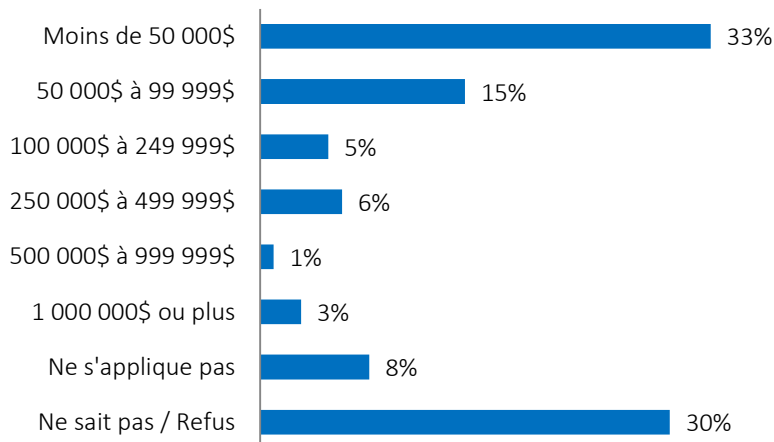
Le sondage en milieu de travail confirme la prédominance de petites entreprises dans le secteur. Le tiers des employeurs répondants mentionne avoir une masse salariale inférieure à 50 000 \$.

**Plus de la moitié des employeurs indique une masse salariale inférieure à 250 000 \$.** Notons ici que 30 % des employeurs répondants ont refusé de répondre à cette question.

Graphique 4.1 - Sondage en milieu de travail - Masse salariale des entreprises

Quelle était la masse salariale de votre entreprise pour l'année 2015?

Base : Les employeurs (n=32)



Source : Sondage Léger, 2016

## 4.5 La distribution géographique des entreprises

Le tableau 4.4 présente la distribution géographique de l'ensemble des emplacements des services de coiffure et d'esthétique (SCIAN 8121)<sup>5</sup> en 2015 de même que la proportion d'emplacements avec et sans employés dans chacune des régions.

**Tableau 4.4 - Répartition des emplacements selon la région administrative en décembre 2015 - Services de soins personnels**

|                                            | Tous les emplacements* |       | Emplacements sans employés | %    | Emplacements avec employés | %    |
|--------------------------------------------|------------------------|-------|----------------------------|------|----------------------------|------|
| <b>8121 - Services de soins personnels</b> | 11 348                 | 100 % | 7 569                      | 67 % | 3 779                      | 33 % |
| 01 Bas-Saint-Laurent                       | 269                    | 2 %   | 177                        | 66 % | 92                         | 34 % |
| 02 Saguenay-Lac-Saint-Jean                 | 397                    | 4 %   | 266                        | 67 % | 131                        | 33 % |
| 03 Capitale-Nationale                      | 1 242                  | 11 %  | 838                        | 67 % | 404                        | 33 % |
| 04 Mauricie                                | 354                    | 3 %   | 225                        | 64 % | 129                        | 36 % |
| 05 Estrie                                  | 414                    | 4 %   | 316                        | 76 % | 98                         | 24 % |
| 06 Montréal                                | 2 421                  | 21 %  | 1 456                      | 60 % | 965                        | 40 % |
| 07 Outaouais                               | 514                    | 5 %   | 388                        | 75 % | 126                        | 25 % |
| 08 Abitibi-Témiscamingue                   | 202                    | 2 %   | 154                        | 76 % | 48                         | 24 % |
| 09 –10 Côte-Nord et Nord-du-Québec         | 124                    | 1 %   | 76                         | 61 % | 48                         | 39 % |
| 11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine           | 84                     | 1 %   | 65                         | 77 % | 19                         | 23 % |
| 12 Chaudière-Appalaches                    | 670                    | 6 %   | 509                        | 76 % | 161                        | 24 % |
| 13 Laval                                   | 606                    | 5 %   | 377                        | 62 % | 229                        | 38 % |
| 14 Lanaudière                              | 665                    | 6 %   | 467                        | 70 % | 198                        | 30 % |
| 15 Laurentides                             | 862                    | 8 %   | 585                        | 68 % | 277                        | 32 % |
| 16 Montérégie                              | 2 173                  | 19 %  | 1 424                      | 66 % | 749                        | 34 % |
| 17 Centre-du-Québec                        | 310                    | 3 %   | 211                        | 68 % | 99                         | 32 % |

Source : Statistique Canada, Registre des entreprises, décembre 2015.

Traitement des données : Direction du développement des compétences et de l'intervention sectorielle, CPMT, Québec.

\* : Prendre note que, dû aux arrondis et à la confidentialité des données, la somme des composantes n'égale pas toujours le total.

La proportion d'établissements avec ou sans employés est variable d'une région à l'autre. La région de Montréal qui regroupe le plus grand nombre d'emplacements au Québec compte une proportion plus élevée d'emplacements avec employés (40 %).

Certaines régions regroupent une proportion plus faible d'emplacements avec employés. C'est le cas des régions de Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (23 %) de Chaudière-Appalaches (24 %), de l'Abitibi-Témiscamingue (24 %), de l'Estrie (24 %), et de l'Outaouais (25 %). On y retrouverait donc plus de travailleurs autonomes.

Il ne faut pas perdre de vue que ces données par emplacement n'incluent pas les travailleurs autonomes déclarant un revenu de moins 30,000 \$ et offrent donc un portrait partiel de l'offre de services réelle dans les différentes régions du Québec.

<sup>5</sup> Le code SCIAN 8121 inclut les trois catégories d'entreprises qui regroupent des services de coiffure, mais aussi le SCIAN 81219- Autres services de soins personnels

## 5. L'emploi dans la profession de coiffeurs/coiffeuses et barbiers/barbières

### 5.1 Les sources de données sur l'emploi

Les données produites par Statistique Canada constituent la principale source d'information sur l'emploi, notamment par le biais du recensement qui est mené tous les cinq ans. Le recensement est la source de données la plus fiable au plan statistique puisqu'il ne s'agit pas d'une enquête par échantillonnage, mais d'une enquête auprès de l'ensemble de la population. Les données relatives à l'emploi recueillies dans le cadre du recensement sont classifiées par Code SCIAN et par CNP.

Le Recensement a été remplacé en 2011 par l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM 2011), une enquête faite auprès de la population sur une base facultative. Statistique Canada a réintroduit le recensement en 2016, mais compte tenu des délais de traitement statistique de l'information recueillie, les données issues de cette enquête plus récente ne seront disponibles que vers la fin de l'année 2017.

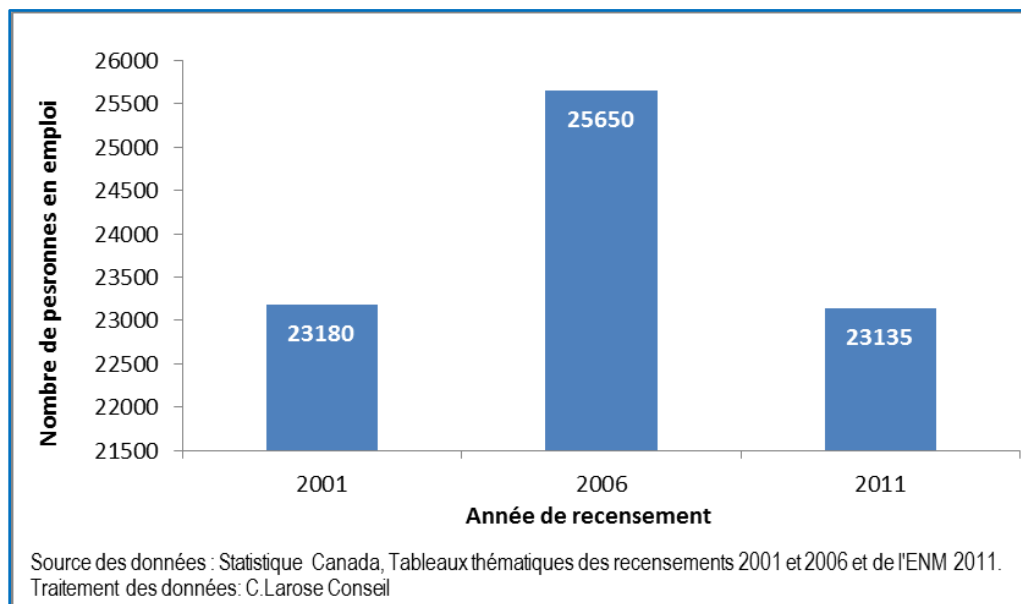
Les données les plus récentes sur l'emploi au Canada, et qui sont analysées dans le présent rapport, proviennent donc de l'ENM 2011.

### 5.2 L'évolution de l'emploi dans la profession

On compte 23 135 personnes en emploi dans la profession de coiffeurs/coiffeuses et barbiers/barbières au Québec selon l'ENM 2011.

Le graphique 5.1 illustre l'évolution de l'emploi dans ce groupe SCIAN de 2001 et 2011. **On constate qu'après avoir connu une hausse de l'ordre de 11 % entre 2001 et 2006, l'emploi dans la profession s'est stabilisé en 2011 à un nombre similaire à celui observé au début des années 2000.**

Graphique 5.1-Variation de l'emploi total de 2001 à 2011 – Coiffeurs/coiffeuses et barbiers/barbières



### 5.3 L'emploi par secteur d'activité économique

L'ENM 2011 permet de vérifier dans quels secteurs d'activités économiques travaillent les personnes d'une même profession. On constate que 98,2 % des 23 135 personnes en emploi dans la profession de coiffeurs/coiffeuses et barbiers/barbières au Québec se retrouvent dans les services de soins personnels (SCIAN 8121).

| Tableau 5.1 - Répartition de l'emploi dans la profession selon le secteur d'activité économique (SCIAN)                                                                 |                                                                                          |        |                 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|--------|-----------------|
| CNP 6271 Coiffeurs/coiffeuses et barbiers/barbières                                                                                                                     |                                                                                          | Nombre | % de l'ensemble |
| SCIAN                                                                                                                                                                   | Nombre total de personnes en emploi dans cette profession (CNP)                          | 23 135 | 100 %           |
| 8121                                                                                                                                                                    | Services de soins personnels                                                             | 22 715 | 98,2 %          |
| 6230                                                                                                                                                                    | Établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes (6231 à 6239) | 60     | 0,3 %           |
| 5121                                                                                                                                                                    | Industrie du film et de vidéo                                                            | 50     | 0,3 %           |
|                                                                                                                                                                         | Autres secteurs d'activités (moins de 50 emplois par secteur)                            | 310    | 1,3 %           |
| Source: Enquête nationale auprès des ménages 2011.<br>Traitement des données: Direction du développement des compétences et de l'intervention sectorielle, CPMT, Québec |                                                                                          |        |                 |

### 5.4 La répartition géographique de l'emploi

- L'emploi à l'échelle canadienne

Le tableau 5.2 présente le nombre de personnes en emploi dans la profession de coiffeurs/coiffeuses et barbiers/barbières dans les différentes provinces canadiennes. À titre de référence, le tableau met en parallèle la répartition en pourcentage de la population canadienne par province.

| Tableau 5.2 - Nombre de personnes en emploi à l'échelle canadienne                                                                                                                                                                                                          |                                         |                                            |       |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|--------------------------------------------|-------|
| Régions                                                                                                                                                                                                                                                                     | Population Canadienne* répartition en % | Coiffeurs/coiffeuses et barbiers/barbières |       |
| Canada                                                                                                                                                                                                                                                                      | 100 %                                   | 91 500                                     | 100 % |
| Québec                                                                                                                                                                                                                                                                      | 23 %                                    | 23 135                                     | 25 %  |
| Ontario                                                                                                                                                                                                                                                                     | 39 %                                    | 32 620                                     | 36 %  |
| Alberta                                                                                                                                                                                                                                                                     | 11 %                                    | 9 650                                      | 11 %  |
| Colombie-Britannique                                                                                                                                                                                                                                                        | 13 %                                    | 12 560                                     | 14 %  |
| Manitoba                                                                                                                                                                                                                                                                    | 4 %                                     | 3 265                                      | 4 %   |
| Saskatchewan                                                                                                                                                                                                                                                                | 3 %                                     | 3 270                                      | 4 %   |
| Nouvelle-Écosse                                                                                                                                                                                                                                                             | 3 %                                     | 2 685                                      | 3 %   |
| Nouveau-Brunswick                                                                                                                                                                                                                                                           | 2 %                                     | 2 400                                      | 3 %   |
| Terre-Neuve-et-Labrador                                                                                                                                                                                                                                                     | 2 %                                     | 1 395                                      | 2 %   |
| Île-du-Prince-Édouard                                                                                                                                                                                                                                                       | <1 %                                    | 375                                        | <1 %  |
| Source: Enquête nationale auprès des ménages 2011.<br>Traitement des données: Direction du développement des compétences et de l'intervention sectorielle, CPMT, Québec<br>*Source de données - population canadienne : Statistique Canada, tableaux CANSIM 051-0001, 2012. |                                         |                                            |       |

De façon générale, la proportion d’emplois dans la profession de coiffeurs/coiffeuses et barbiers/barbières tend à respecter les concentrations de population à l’échelle du Canada.

On note que la proportion coiffeurs/coiffeuses et barbiers/barbières au Québec (25 %) est de 2 % plus élevée que la proportion de la population qui s’y retrouve (23 %). On observe une situation inverse en Ontario où la proportion de coiffeurs (36 %) est inférieure à la proportion de la population canadienne (39 %).

- L’emploi par région administrative

Le tableau suivant présente la répartition des emplois dans la profession coiffeurs/coiffeuses et barbiers/barbières par région administrative au Québec. À titre de référence, le tableau met en parallèle la répartition en pourcentage de la population du Québec dans chacune de ces régions.

| 5.3 - Répartition des personnes en emploi selon la région administrative                                                                                                                                                                                                                                                             |                                        |                                            |       |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|--------------------------------------------|-------|
| Régions                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Population du Québec* répartition en % | Coiffeurs/coiffeuses et barbiers/barbières |       |
| Ensemble du Québec                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | 100 %                                  | 23 135                                     | 100 % |
| 01 Bas-Saint-Laurent                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 2 %                                    | 845                                        | 4 %   |
| 02 Saguenay-Lac-Saint-Jean                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 3 %                                    | 1 050                                      | 5 %   |
| 03 Capitale-Nationale                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | 9 %                                    | 2 080                                      | 9 %   |
| 04 Mauricie                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | 3 %                                    | 905                                        | 4 %   |
| 05 Estrie                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 4 %                                    | 850                                        | 4 %   |
| 06 Montréal                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | 24 %                                   | 4 165                                      | 18 %  |
| 07 Outaouais                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 5 %                                    | 925                                        | 4 %   |
| 08 Abitibi-Témiscamingue                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 2 %                                    | 375                                        | 2 %   |
| 09/10 Côte-Nord/Nord-du-Québec                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 2 %                                    | 225                                        | 1 %   |
| 11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 1 %                                    | 220                                        | 1 %   |
| 12 Chaudière-Appalaches                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | 5 %                                    | 1 480                                      | 6 %   |
| 13 Laval                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 5 %                                    | 1 290                                      | 6 %   |
| 14 Lanaudière                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 6 %                                    | 1 655                                      | 7 %   |
| 15 Laurentides                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 7 %                                    | 1 940                                      | 8 %   |
| 16 Montérégie                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 18 %                                   | 4 430                                      | 19 %  |
| 17 Centre-du-Québec                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 3 %                                    | 705                                        | 3 %   |
| Source: Enquête nationale auprès des ménages 2011.<br>Traitement des données: Direction du développement des compétences et de l'intervention sectorielle, CPMT, Québec<br>*Source des données pour l'estimation de la population des régions administratives au 1 <sup>er</sup> juillet 2015, Institut de la statistique du Québec. |                                        |                                            |       |

De façon générale, la proportion d’emplois dans la profession de coiffeurs/coiffeuses et barbiers/barbières tend à respecter les concentrations de population à l’échelle du Québec.

On note que la région de Montréal, où se retrouve 24 % de la population compte une plus faible proportion de coiffeurs (18 %). Il faut toutefois rappeler que les répondants à l’ENM sont répartis selon leur adresse de résidence et non selon l’adresse de leur milieu de travail. Il est donc possible que plusieurs répondants travaillent à Montréal sans y résider, ce qui pourrait expliquer en partie cet écart.

## 5.5 Le travail autonome dans la profession

### • Le travail autonome au Québec

Le tableau 5.4 présente la répartition du nombre de salariés par rapport au nombre de travailleurs autonomes dans la profession de coiffeurs/coiffeuses et barbiers/barbières lors du recensement 2006 et selon l'ENM 2011.

| Tableau 5.4 - Répartition des personnes en emploi selon la catégorie de travailleurs au Québec                                                                  |                                            |               |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|---------------|
| Catégorie de travailleurs (statut d'emploi)                                                                                                                     | Coiffeurs/coiffeuses et barbiers/barbières |               |
|                                                                                                                                                                 | 2006                                       | 2011          |
| <b>Total pour la profession</b>                                                                                                                                 | <b>25 655</b>                              | <b>23 135</b> |
| Salariés                                                                                                                                                        | 11 740                                     | 10 070        |
| Travailleurs autonomes                                                                                                                                          | 13 880                                     | 13 065        |
| <b>% de travailleurs autonomes</b>                                                                                                                              | <b>54 %</b>                                | <b>56 %</b>   |
| Source des données: Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages de 2011, produit numéro 99-012-X2011033. Traitement des données: C. Larose Conseil |                                            |               |

On constate que **plus de la moitié des coiffeurs/coiffeuses et barbiers/barbières exercent leur profession avec un statut de travailleur autonome**. Entre 2006 et 2011, la proportion de travailleurs autonomes aurait augmenté de 2 % chez les coiffeurs/coiffeuses et barbiers/barbières.

### • Le travail autonome dans les provinces canadiennes

Le tableau suivant présente la proportion de salariés et de travailleurs autonomes dans la profession de coiffeurs/coiffeuses et barbiers/barbières pour les différentes provinces canadiennes. La proportion de salariés au Québec (44 %) est inférieure à la moyenne canadienne (57 %).

| Tableau 5.5 - Répartition des personnes en emploi selon la catégorie de travailleurs par province canadienne                                                    |             |                        |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|------------------------|
| Province                                                                                                                                                        | Salariés    | Travailleurs autonomes |
| Canada                                                                                                                                                          | 57 %        | 43 %                   |
| <b>Québec</b>                                                                                                                                                   | <b>44 %</b> | <b>56 %</b>            |
| Ontario                                                                                                                                                         | 63 %        | 37 %                   |
| Alberta                                                                                                                                                         | 74 %        | 26 %                   |
| Colombie-Britannique                                                                                                                                            | 59 %        | 41 %                   |
| Terre-Neuve/Labrador                                                                                                                                            | 60 %        | 41 %                   |
| Nouvelle-Écosse                                                                                                                                                 | 56 %        | 45 %                   |
| Nouveau-Brunswick                                                                                                                                               | 40 %        | 60 %                   |
| Manitoba                                                                                                                                                        | 56 %        | 44 %                   |
| Saskatchewan                                                                                                                                                    | 53 %        | 47 %                   |
| Île-du-Prince-Édouard                                                                                                                                           | 53 %        | 47 %                   |
| Source des données: Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages de 2011, produit numéro 99-012-X2011033. Traitement des données: C. Larose Conseil |             |                        |

**Le Québec compte 56 % de travailleurs autonomes dans la profession et arrive au deuxième rang des provinces qui regroupent le plus grand nombre de travailleurs autonomes.** Le Nouveau-Brunswick est la seule province qui en compte davantage soit 60 % de la main-d'œuvre de ce secteur. L'Alberta se démarque avec seulement 26 % de travailleurs autonomes dans la profession.

- **Sondage en milieu de travail - Le choix du statut de travailleur autonome**

Le sondage en milieu de travail a permis de questionner les coiffeurs/coiffeuses et barbiers/barbières qui exercent leur métier avec un statut de travailleur autonome pour comprendre pourquoi ils avaient choisi de travailler à ce titre et à quel moment de leur carrière cette décision était prise.

Parmi les raisons évoquées, les plus fréquentes sont le désir d'être son propre patron (37 %), de gérer son propre horaire (24 %) ou encore, d'augmenter son revenu (22 %).

Pour 20 % des répondants, cette décision faisait partie du plan de carrière initial.

**Tableau 5.6 - Sondage en milieu de travail - Raisons motivant le choix du statut de travailleur autonome**

**Pour quelle(s) raison(s) avez-vous décidé de devenir travailleur autonome ?\***

**Base : Les travailleurs autonomes**

|                                                  | Travailleurs autonomes<br>(n=290) |
|--------------------------------------------------|-----------------------------------|
| Pour être mon propre patron                      | 37 %                              |
| Pour gérer mon horaire                           | 24 %                              |
| Pour avoir la possibilité d'augmenter mon revenu | 22 %                              |
| C'était mon plan initial de carrière             | 20 %                              |
| En raison de mauvaises conditions de travail     | 8 %                               |
| Suite à un congédiement                          | 2 %                               |
| Autres raisons                                   | 40 %                              |
| Ne sait pas / Refus                              | 1 %                               |

\* Les répondants ayant la possibilité de donner plusieurs réponses, le total des mentions peut être supérieur à 100 %.

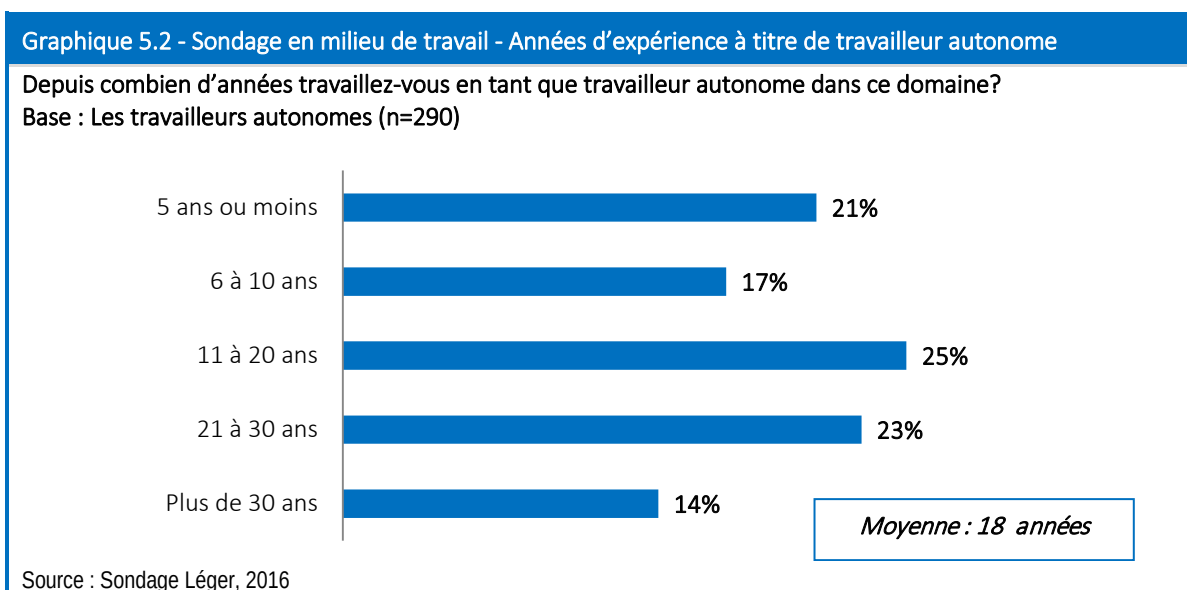
Source : Sondage Léger, 2016



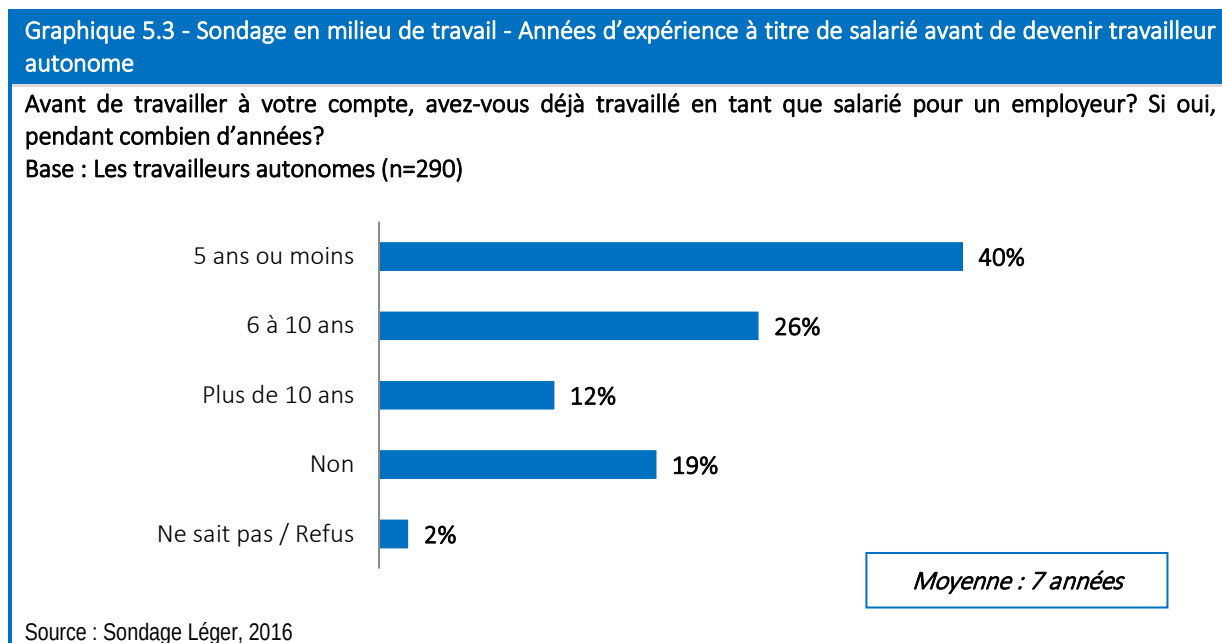
Notons que lors du sondage réalisé en 2013, la volonté de devenir son propre patron et le souhait de gérer son horaire étaient les deux motifs qui se positionnaient aussi en tête de la liste des raisons évoquées pour devenir travailleur autonome.

Toutefois en 2013, seulement 8 % des travailleurs autonomes indiquaient avoir fait ce choix pour augmenter leur revenu alors qu'ils sont maintenant 22 % à indiquer cette raison.

Le graphique 5.2 démontre que les travailleurs autonomes travaillent en moyenne depuis 18 ans dans ce statut d'emploi.



Enfin, les travailleurs autonomes étaient invités à préciser s'ils avaient travaillé à titre de salariés avant de devenir travailleurs autonomes. Le graphique 5.3 permet de constater que **les répondants ont travaillé en moyenne sept années comme salarié avant de se lancer à leur compte.**





Le tableau suivant compare le nombre d'années travaillées par les répondants avant de devenir travailleur autonome en 2013 et en 2016.

**Tableau 5.7 - Sondage en milieu de travail - Années d'expérience à titre de salarié avant de devenir travailleur autonome en 2013 et en 2016**

**Avant de travailler à votre compte, avez-vous déjà travaillé en tant que salarié pour un employeur? Si oui, pendant combien d'années?**

|                | Travailleurs autonomes<br>2013 | Travailleurs autonomes<br>2016 |
|----------------|--------------------------------|--------------------------------|
| 5 ans ou moins | 40 %                           | 40 %                           |
| 6 à 10 ans     | 15 %                           | 26 %                           |
| Plus de 10 ans | 21 %                           | 12 %                           |
| Non            | 16 %                           | 16 %                           |

Source : Sondage Léger, 2013 et 2016



En 2013 et en 2016, 40 % des travailleurs autonomes ont travaillé cinq ans ou moins en entreprise avant de devenir travailleurs autonomes.

Mais l'on note que globalement, l'accès au statut de travailleur autonome se ferait plus rapidement chez les travailleurs plus expérimentés puisqu'ils sont moins nombreux à travailler plus de 10 ans en entreprise avant de choisir le statut de travailleurs autonomes.

#### • Sondage en milieu de travail - Location d'espace chez les travailleurs autonomes

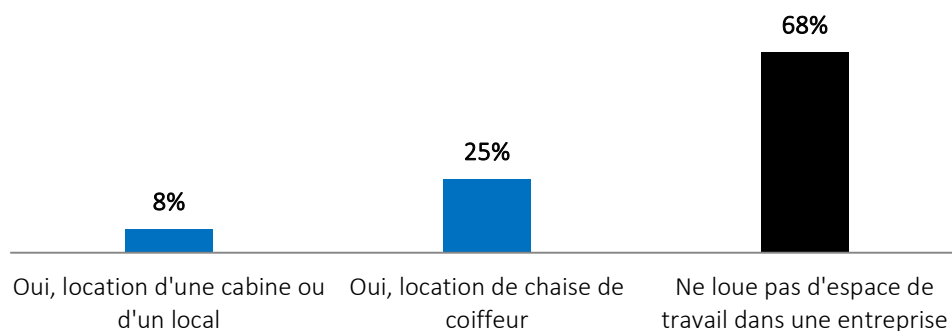
Le sondage confirme que le statut de travailleur autonome n'est pas toujours associé à du travail à domicile.

Le graphique 5.4 illustre que **près du tiers des coiffeurs/coiffeuses et barbiers/barbières qui exercent comme travailleur autonome louent leur espace de travail dans une entreprise déjà établie**. Plus des deux tiers des travailleurs autonomes (68 %) mentionnent cependant ne pas louer d'espace de travail dans une entreprise. Parmi ces travailleurs, la moitié mentionne tout de même travailler dans un salon de coiffure.

**Graphique 5.4 - Sondage en milieu de travail - Location d'espace de travail par les travailleurs autonomes**

**En tant que travailleur autonome, louez-vous un espace de travail dans une entreprise déjà établie?**

Base : Les travailleurs autonomes (n=290)



Source : Sondage Léger, 2016

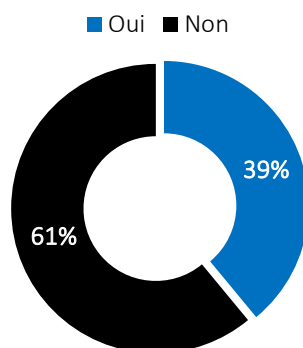
Les analyses statistiques indiquent que les travailleurs autonomes ayant accumulé moins d'années d'expérience dans la pratique de la coiffure sont plus nombreux en proportion à mentionner louer un espace de travail.

Le sondage a aussi permis de vérifier la fréquence de la location de chaise par les employeurs dans leur entreprise. Le graphique suivant indique que 39 % d'entre eux le font.

#### Graphique 5.5 - Location de chaises par les employeurs

En tant qu'employeur, louez-vous des chaises à des coiffeurs travailleurs autonomes?

Base : Les employeurs



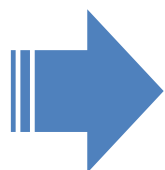
Source : Sondage Léger, 2016

Il est intéressant de comparer les résultats quant à l'importance de la location de chaise ou d'espace de travail en coiffure entre 2013 et 2016. Le tableau suivant compare les réponses des travailleurs autonomes et des employeurs dans les deux sondages.

Tableau 5.8 - Sondage en milieu de travail - Location de chaises en 2013 et en 2016

|                                                                                 | 2013 | 2016 |
|---------------------------------------------------------------------------------|------|------|
| Nombre de travailleurs autonomes qui louent une chaise ou un espace de travail. | 38 % | 33 % |
| Nombre d'employeurs qui louent une chaise à des travailleurs autonomes.         | 28 % | 39 % |

Source : Sondage Léger, 2013 et 2016



On constate que les travailleurs autonomes répondants sont proportionnellement moins nombreux à louer une chaise en 2016. Pourtant, les employeurs répondants sont plus nombreux à indiquer qu'ils louent de tels espaces aux travailleurs autonomes.

On pourrait faire ici l'hypothèse que, comme le nombre de travailleurs autonomes est en hausse en coiffure, la demande pour la location de chaises serait également plus élevée.

## 5.6 Le profil général des personnes en emploi

Les données de l'ENM permettent de cerner les principales caractéristiques du profil des personnes en emploi dans la profession de coiffeurs/coiffeuses et barbiers/barbières.

| Tableau 5.9 - Caractéristiques des emplois dans la profession                                                     |                                       |                                               |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|-----------------------------------------------|
|                                                                                                                   | Ensemble des professions<br>au Québec | Coiffeurs/coiffeuses et<br>barbiers/barbières |
| <b>Sexe</b>                                                                                                       |                                       |                                               |
| Femmes                                                                                                            | 47 %                                  | 86 %                                          |
| Hommes                                                                                                            | 53 %                                  | 14 %                                          |
| <b>Âge</b>                                                                                                        |                                       |                                               |
| 15 à 24 ans                                                                                                       | 13 %                                  | 14 %                                          |
| 25 à 34 ans                                                                                                       | 21 %                                  | 21 %                                          |
| 35 à 44 ans                                                                                                       | 22 %                                  | 23 %                                          |
| 45 à 54 ans                                                                                                       | 26 %                                  | 25 %                                          |
| 55 ans ou plus                                                                                                    | 18 %                                  | 17 %                                          |
| <b>Statut d'emploi</b>                                                                                            |                                       |                                               |
| Temps plein                                                                                                       | 81 %                                  | 73 %                                          |
| Temps partiel                                                                                                     | 19 %                                  | 27 %                                          |
| Source des données: Enquête nationale auprès des ménages 2011.                                                    |                                       |                                               |
| Traitement des données: Direction du développement des compétences et de l'intervention sectorielle, CPMT, Québec |                                       |                                               |

On constate que **la profession de coiffeurs/coiffeuses et barbiers/barbières est majoritairement composée de femmes (86 %)**, une proportion nettement plus élevée que celle observée dans l'ensemble des professions au Québec (47 %).

La répartition de l'emploi par groupe d'âge dans la profession est assez similaire à celle que l'on observe dans l'ensemble des professions au Québec.

Pour ce qui est du statut d'emploi (temps plein/temps partiel), on constate que le nombre de travailleurs à temps plein (plus de 30 heures semaine) est moins élevé dans la profession de coiffeurs/coiffeuses et barbiers/barbières (73 %) que pour l'ensemble des professions au Québec (81 %).

## 5.7 Le niveau de scolarité dans la profession

Le tableau suivant présente le plus haut niveau de diplôme obtenu par les coiffeurs/coiffeuses et barbiers/barbières selon l'ENM 2011.

| Tableau 5.10 - Répartition des personnes en emploi selon le niveau de scolarité                                   |                                     |                                               |                 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-----------------------------------------------|-----------------|
| Plus haut diplôme obtenu                                                                                          | Toutes les professions<br>au Québec | Coiffeurs/coiffeuses<br>et barbiers/barbières |                 |
|                                                                                                                   | % de l'ensemble                     | nombre                                        | % de l'ensemble |
| Tous les répondants                                                                                               | 100 %                               | 23 135                                        | 100 %           |
| Aucun certificat, diplôme ou grade                                                                                | 12 %                                | 990                                           | 4 %             |
| Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent                                                                      | 20 %                                | 1 770                                         | 8 %             |
| Certificat ou diplôme d'apprenti ou d'une école de métiers                                                        | 19 %                                | 17 135                                        | 74 %            |
| Certificat ou diplôme d'un collège, d'un cégep ou d'un autre établissement non universitaire                      | 20 %                                | 2 560                                         | 11 %            |
| Certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat                                                     | 5 %                                 | 410                                           | 2 %             |
| Certificat, diplôme ou grade universitaire au baccalauréat ou supérieur                                           | 23 %                                | 270                                           | 1 %             |
| Source: Enquête nationale auprès des ménages 2011.                                                                |                                     |                                               |                 |
| Traitement des données: Direction du développement des compétences et de l'intervention sectorielle, CPMT, Québec |                                     |                                               |                 |

La proportion de personnes ayant obtenu un diplôme d'apprenti ou d'une école de métier dans la profession de coiffeurs/coiffeuses et les barbiers/barbières (74 %) est largement supérieure à celle observée pour l'ensemble des professions au Québec (19 %). Ce constat est compatible au fait que le parcours de formation initiale dans le domaine de la coiffure relève de la formation professionnelle au Québec.

## 5.8 La perspective d'emploi dans la profession

Le tableau suivant présente la perspective d'emploi sur l'horizon 2015-2019 pour la profession de coiffeurs/coiffeuses et barbiers/barbières.

| Tableau 5.11 - Perspective d'emploi dans la profession selon la région administrative                           |                                            |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|
|                                                                                                                 | Coiffeurs/coiffeuses et barbiers/barbières |
| Ensemble du Québec                                                                                              | Acceptable                                 |
| Bas-Saint-Laurent                                                                                               | Acceptable                                 |
| Saguenay-Lac-Saint-Jean                                                                                         | Acceptable                                 |
| Capitale-Nationale                                                                                              | Favorable                                  |
| Mauricie                                                                                                        | Acceptable                                 |
| Estrie                                                                                                          | Acceptable                                 |
| Montréal                                                                                                        | Acceptable                                 |
| Outaouais                                                                                                       | Acceptable                                 |
| Abitibi-Témiscamingue                                                                                           | Acceptable                                 |
| Côte-Nord                                                                                                       | Acceptable                                 |
| Nord-du-Québec                                                                                                  | Acceptable                                 |
| Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine                                                                                   | Acceptable                                 |
| Chaudière-Appalaches                                                                                            | Favorable                                  |
| Laval                                                                                                           | Acceptable                                 |
| Lanaudière                                                                                                      | Acceptable                                 |
| Laurentides                                                                                                     | Acceptable                                 |
| Montérégie                                                                                                      | Acceptable                                 |
| Centre-du-Québec                                                                                                | Acceptable                                 |
| Source : Emploi-Québec, Site internet de l'IMT, Perspective d'emploi 2015-2019, page consultée en octobre 2016. |                                            |

Dans une très forte majorité des régions administratives, la perspective d'emploi dans la profession est considérée comme acceptable. Cela signifie qu'en considérant l'évolution de la demande de main-d'œuvre prévue et la situation par rapport au chômage en début de période, les perspectives d'intégration au marché du travail seront satisfaisantes.

La perspective d'emploi sera toutefois **favorable** dans la région de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches ce qui signifie que les probabilités d'intégration au marché du travail y seront meilleures que dans les autres régions du Québec.

## 6. Les conditions de travail dans le sous-secteur de la coiffure

### 6.1 Le revenu d'emploi dans la profession

- Le revenu par profession selon le sexe

Le tableau qui suit présente le revenu moyen en emploi selon le sexe dans la profession de coiffeurs/coiffeuses et barbiers/barbières selon l'ENM 2011. Il s'agit du revenu déclaré par les personnes à temps complet, ayant travaillé au moins 49 semaines et plus de 30 heures par semaine en 2010. Il faut cependant garder en tête que ces données datent de déjà 7 ans et pourront être mises à jour par SOINS PERSONNELS QUÉBEC lors que les données du recensement 2016 seront accessibles.

Tableau 6.1 - Revenu d'emploi moyen à temps plein selon le sexe

| Profession                                   | Revenu d'emploi à temps plein* en 2010 |               |              |                        |
|----------------------------------------------|----------------------------------------|---------------|--------------|------------------------|
|                                              | Tous                                   | Sexe masculin | Sexe féminin | Écart féminin/masculin |
| Ensemble des professions - Québec            | 50 308 \$                              | 55 984 \$     | 43 288 \$    | -23 %                  |
| 6341 Coiffeurs/coiffeuses barbiers/barbières | 17 455 \$                              | 23 086 \$     | 16 440 \$    | -29 %                  |

Source des données: Enquête nationale auprès des ménages 2011.  
 Traitement des données: Direction du développement des compétences et de l'intervention sectorielle, CPMT, Québec  
 \* personnes ayant travaillé 49 semaines et plus et 30 heures ou plus en 2010

Le revenu moyen en emploi dans la profession est inférieur au revenu moyen pour l'ensemble des professions au Québec. On note également un écart salarial entre les hommes et les femmes plus important dans la profession de coiffeurs/coiffeuses et barbiers/barbières (- 29 %) que celui observé dans l'ensemble des professions (-23 %).

- La connaissance de la Loi sur l'équité salariale

Cet écart de rémunération selon le sexe soulève certains questionnements compte tenu de la forte proportion de femmes dans la profession.

Dans le sondage en milieu de travail, les répondants ont été interrogés quant à leur connaissance des obligations de la Loi sur l'équité salariale au Québec. On constate dans le tableau 6.2 que 63 % des salariés et 35 % des employeurs admettent ne pas être familiers avec cette loi. En fait, seulement 27 % des employeurs et 13 % des salariés se disent « très familiers » avec la loi. Ceci n'est pas étonnant puisqu'une très forte majorité des entreprises du secteur compte moins de 10 employés et ces entreprises ne sont pas ciblées par la Loi.

Tableau 6.2 - Sondage en milieu de travail - Connaissance de la Loi sur l'équité salariale

| Êtes-vous, très, assez, peu ou pas du tout familier avec la Loi sur l'équité salariale? |                     |                       |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|-----------------------|
|                                                                                         | Les salariés (n=78) | Les employeurs (n=32) |
| <b>TOTAL FAMILIER</b>                                                                   | <b>35 %</b>         | <b>59 %</b>           |
| Très familier                                                                           | 13 %                | 27 %                  |
| Assez familier                                                                          | 21 %                | 32 %                  |
| <b>TOTAL PAS FAMILIER</b>                                                               | <b>63 %</b>         | <b>35 %</b>           |
| Peu familier                                                                            | 40 %                | 22 %                  |
| Pas du tout familier                                                                    | 23 %                | 13 %                  |
| Ne sait pas / Refus                                                                     | 2 %                 | 7 %                   |

Source : Sondage Léger, 2016

- Le revenu par profession selon la région administrative

Le tableau 6.3 présente le revenu annuel moyen à temps plein dans la profession de coiffeurs/coiffeuses et barbiers/barbières par région administrative (en 2010).

On y retrouve également le pourcentage d'écart entre le revenu moyen régional et le revenu moyen de la profession pour l'ensemble du Québec. À titre de référence, nous avons aussi ajouté, dans la colonne de gauche du tableau, l'écart de revenu moyen par région pour l'ensemble des professions au Québec.

| Tableau 6.3 - Revenu d'emploi moyen à temps plein selon la région administrative                                  |                                                                 |                                            |                                            |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|--------------------------------------------|
| Région administrative                                                                                             | % d'écart au revenu moyen au Québec pour toutes les professions | Coiffeurs/coiffeuses et barbiers/barbières |                                            |
|                                                                                                                   |                                                                 | Revenu moyen à temps plein                 | % d'écart au revenu moyen de la profession |
| Québec                                                                                                            | 0 %                                                             | 17 455 \$                                  | 0 %                                        |
| Bas-Saint-Laurent                                                                                                 | -17 %                                                           | 14 522 \$                                  | -17 %                                      |
| Saguenay--Lac-Saint-Jean                                                                                          | -4 %                                                            | 13 956 \$                                  | -20 %                                      |
| Capitale-Nationale                                                                                                | 0 %                                                             | 19 264 \$                                  | 10 %                                       |
| Mauricie                                                                                                          | -12 %                                                           | 15 647 \$                                  | -10 %                                      |
| Estrie                                                                                                            | -13 %                                                           | 17 218 \$                                  | -1 %                                       |
| Montréal                                                                                                          | 8 %                                                             | 22 439 \$                                  | 29 %                                       |
| Outaouais                                                                                                         | 9 %                                                             | 23 667 \$                                  | 36 %                                       |
| Abitibi-Témiscamingue                                                                                             | 2 %                                                             | 12 134 \$                                  | -30 %                                      |
| Gaspésie--Îles-de-la-madeleine                                                                                    | -16 %                                                           | 14 180 \$                                  | -19 %                                      |
| Chaudière-Appalaches                                                                                              | -13 %                                                           | 16 527 \$                                  | -5 %                                       |
| Laval                                                                                                             | 1 %                                                             | 15 918 \$                                  | -9 %                                       |
| Lanaudière                                                                                                        | -7 %                                                            | 14 683 \$                                  | -16 %                                      |
| Laurentides                                                                                                       | -1 %                                                            | 17 206 \$                                  | -1 %                                       |
| Montréal                                                                                                          | 4 %                                                             | 16 808 \$                                  | -4 %                                       |
| Centre-du-Québec                                                                                                  | -19 %                                                           | 13 408 \$                                  | -23 %                                      |
| Source des données: Enquête nationale auprès des ménages 2011.                                                    |                                                                 |                                            |                                            |
| Traitement des données: Direction du développement des compétences et de l'intervention sectorielle, CPMT, Québec |                                                                 |                                            |                                            |

Comme il ne s'agit ici que des répondants ayant déclaré un revenu à temps plein, ces données sont à analyser avec prudence considérant le nombre restreint de répondants dans certaines régions.

Mais l'étude de ces données fournit une information intéressante. Par exemple, le revenu moyen à temps plein pour l'ensemble des professions dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean est de 4 % moins élevé que le revenu moyen à temps plein au Québec. Dans cette même région, le revenu moyen à temps plein dans la profession de coiffeurs/coiffeuses et barbiers/barbières est de 20 % moins élevé que pour l'ensemble des coiffeurs et coiffeuses du Québec.

Dans la région de Montréal, le revenu moyen pour l'ensemble des professions est de 8 % plus élevé que le revenu moyen à l'échelle du Québec. Les coiffeurs/coiffeuses et barbiers/barbières de la région de Montréal déclarent de leur côté un revenu moyen 29 % plus élevé que le revenu moyen de leurs collègues à l'échelle du Québec.

## 6.2 La rémunération

Le sondage en milieu de travail a permis d'approfondir les connaissances sur les conditions de rémunération des travailleurs dans le sous-secteur de la coiffure.

- Le type de rémunération des personnes salariées

Le tableau 6.4 décrit le type de rémunération des salariés en coiffure ayant répondu au sondage en milieu de travail. On note que **31 % des salariés répondants sont rémunérés sur une base horaire seulement, alors que 67 % d'entre eux indiquent recevoir une commission sous une forme ou une autre.**

La formule de commission la plus répandue est celle sur les services (32 %). Une commission sur les services et les produits est reçue par 22 % des répondants. Seulement 13 % des répondants reçoivent une commission reliée seulement aux produits.

Tableau 6.4 - Sondage en milieu de travail - Type de rémunération des salariés

En tant que salarié, quel est votre type de rémunération?

Base : Les salariés

|                                                                      | Salariés<br>(n=78) |
|----------------------------------------------------------------------|--------------------|
| Salaire à l'heure seulement                                          | 31 %               |
| Salaire à l'heure et commission sur les services                     | 32 %               |
| Salaire à l'heure et commission sur les produits                     | 13 %               |
| Salaire à l'heure et commission sur les services et sur les produits | 22 %               |
| Autre                                                                | 3 %                |
| Source : Sondage Léger, 2016                                         |                    |

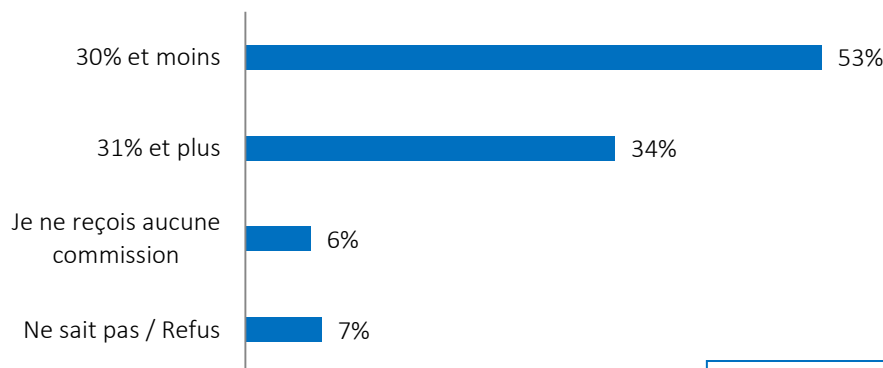
- Les commissions

Au salaire de base s'ajoute donc souvent une commission sur les services ou produits vendus. **Pour les salariés déclarant recevoir une commission, ces commissions représentent en moyenne 31 % de leur revenu.**

Graphique 6.1 - Sondage en milieu de travail - Pourcentage du revenu provenant de commissions

Quel pourcentage de votre revenu total provient des commissions?

Base : Les salariés recevant une commission sur les services (n=51)



Moyenne : 31 %

Source : Sondage Léger, 2016



- Les revenus provenant de la vente de produits chez les travailleurs autonomes

On note que **46 % des travailleurs autonomes déclarent qu'une part de leurs revenus provient de la vente de produits**. Parmi les travailleurs recevant des commissions, cette source représente en moyenne 13 % du revenu.

**Tableau 6.5 - Sondage en milieu de travail - Proportion du revenu imputable à la vente de produits**

En plus de vos honoraires, avez- vous des sources de revenus provenant de la vente de produits? Si oui, quelle est la proportion de votre revenu qui provient de la vente de produit?

Base : Les travailleurs autonomes

|                     | Travailleurs autonomes<br>(n=290) |
|---------------------|-----------------------------------|
| <b>TOTAL OUI</b>    | <b>46 %</b>                       |
| 1 % à 9 %           | 14 %                              |
| 10 % à 19 %         | 20 %                              |
| 20 % et plus        | 11 %                              |
| <b>NON</b>          | <b>51 %</b>                       |
| Ne sait pas / Refus | 3 %                               |
| <i>Moyenne</i>      | <i>13 %</i>                       |

Source : Sondage Léger, 2016

- Les pourboires

Les répondants ont été questionnés afin d'identifier la proportion de clients laissant un pourboire. **En moyenne, 71 % de la clientèle ayant recours à des services de coiffure laisse un pourboire.**

Les personnes salariées indiquent qu'une proportion plus élevée de leurs clients (80 %) laisse un pourboire par rapport à la situation observée par les travailleurs autonomes (67 %).

**Tableau 6.6 - Sondage en milieu de travail - Proportion des clients laissant un pourboire**

Quelle proportion de vos clients, en pourcentage, laisse un pourboire?

Base : Les répondants salariés, les travailleurs autonomes et les employeurs pratiquant le métier

|                     | Ensemble des<br>répondants<br>(n=400) | Travailleurs<br>autonomes<br>(n=290) | Salariés<br>(n=78) | Employeurs<br>(n=32) |
|---------------------|---------------------------------------|--------------------------------------|--------------------|----------------------|
| 0 %                 | 1 %                                   | 1 %                                  | 0 %                | 3 %                  |
| 1 % à 25 %          | 12 %                                  | 17 %                                 | 3 %                | 5 %                  |
| 26 % à 50 %         | 17 %                                  | 16 %                                 | 20 %               | 17 %                 |
| 51 % à 75 %         | 10 %                                  | 13 %                                 | 4 %                | 13 %                 |
| 76 % à 99 %         | 39 %                                  | 36 %                                 | 47 %               | 38 %                 |
| 100 %               | 19 %                                  | 17 %                                 | 25 %               | 24 %                 |
| Ne sait pas / Refus | 1 %                                   | 1 %                                  | 2 %                | 0 %                  |
| <i>Moyenne</i>      | <i>71 %</i>                           | <i>67 %</i>                          | <i>80 %</i>        | <i>76 %</i>          |

Source : Sondage Léger, 2016

- Les attentes salariales

Pour les trois quarts des répondants du sous-secteur de la coiffure (75 %), les revenus provenant de la pratique professionnelle correspondent à leurs attentes. Cette perception est encore plus forte chez les employeurs répondants (86 %).

**Tableau 6.7 - Sondage en milieu de travail - Adéquation entre les revenus et les attentes salariales**

Est-ce que vos revenus provenant de la pratique en soins personnels correspondent tout à fait, assez, peu ou pas du tout à vos attentes?

|                           | Ensemble des répondants (n=400) | Travailleurs autonomes (n=290) | Salariés (n=78) | Employeurs (n=32) |
|---------------------------|---------------------------------|--------------------------------|-----------------|-------------------|
| <b>TOTAL OUI</b>          | <b>75 %</b>                     | <b>74 %</b>                    | <b>75 %</b>     | <b>86 %</b>       |
| Correspond tout à fait    | 25 %                            | 23 %                           | 26 %            | 35 %              |
| Correspond assez bien     | 50 %                            | 51 %                           | 49 %            | 51 %              |
| <b>TOTAL NON</b>          | <b>24 %</b>                     | <b>25 %</b>                    | <b>24 %</b>     | <b>14 %</b>       |
| Correspond peu            | 19 %                            | 20 %                           | 18 %            | 14 %              |
| Ne correspond pas du tout | 5 %                             | 5 %                            | 6 %             | 0 %               |
| Ne sait pas / Refus       | 0 %                             | 0 %                            | 1 %             | 0 %               |

Source : Sondage Léger, 2016

### 6.3 Les autres conditions de travail

- Les congés annuels

Le tableau 6.8 indique qu'en moyenne, les professionnels du secteur de la coiffure ont pris environ une semaine et demie de vacances payées au cours de la dernière année. Les travailleurs autonomes sont plus nombreux (46 %) à déclarer ne pas avoir pris de vacances payées, ce qui est compatible avec ce statut où l'on ne retrouve pas les avantages sociaux reliés à un emploi.

**Tableau 6.8 - Sondage en milieu de travail - Nombre de semaines de vacances payées**

Au cours de la dernière année, combien de semaines de vacances payées avez-vous prises?

|                     | Ensemble des répondants (n=400) | Travailleurs autonomes (n=290) | Salariés (n=78) | Employeurs (n=32) |
|---------------------|---------------------------------|--------------------------------|-----------------|-------------------|
| Aucune              | 41 %                            | 46 %                           | 31 %            | 31 %              |
| 1 semaine           | 14 %                            | 11 %                           | 21 %            | 11 %              |
| 2 semaines          | 19 %                            | 18 %                           | 21 %            | 20 %              |
| 3 semaines          | 16 %                            | 13 %                           | 21 %            | 22 %              |
| 4 semaines et plus  | 11 %                            | 12 %                           | 7 %             | 15 %              |
| Ne sait pas / Refus | 0 %                             | 0 %                            | 0 %             | 0 %               |
| <i>Moyenne</i>      | <i>1,5</i>                      | <i>1,4</i>                     | <i>1,6</i>      | <i>1,9</i>        |

Source : Sondage Léger, 2016

- **Les avantages sociaux**

Les employés ont été questionnés afin de savoir s'ils recevaient des avantages sociaux de la part de leur employeur. Les trois quarts des employés (74 %) en reçoivent.

Ces avantages s'expriment principalement par des rabais sur les produits (68 %) et les soins (51 %), des formations gratuites (54 %) ou encore, des services gratuits (47 %).

| Tableau 6.9 - Sondage en milieu de travail - Avantages sociaux reçus de l'employeur                                    |                    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| Quels avantages sociaux vous sont offerts par votre employeur? *                                                       |                    |
| Base : Les salariés                                                                                                    |                    |
|                                                                                                                        | Salariés<br>(n=78) |
| <b>TOTAL OUI</b>                                                                                                       | <b>74 %</b>        |
| Rabais sur les produits                                                                                                | 68 %               |
| Formation gratuite                                                                                                     | 54 %               |
| Rabais sur les soins                                                                                                   | 51 %               |
| Services gratuits                                                                                                      | 47 %               |
| Assurance collective (médicaments)                                                                                     | 8 %                |
| Repas gratuits                                                                                                         | 4 %                |
| Régime volontaire d'épargne retraite                                                                                   | 4 %                |
| Assurance invalidité                                                                                                   | 3 %                |
| Contribution à un REER                                                                                                 | 1 %                |
| Autres avantages sociaux                                                                                               | 6 %                |
| <b>Aucun bénéfice n'est offert</b>                                                                                     | <b>26 %</b>        |
| Ne sait pas / Refus                                                                                                    | 0 %                |
| * Les répondants ayant la possibilité de donner plusieurs réponses, le total des mentions peut être supérieur à 100 %. |                    |
| Source : Sondage Léger, 2016                                                                                           |                    |

Les employeurs ont aussi été questionnés afin de connaître les avantages sociaux qu'ils offrent à leurs employés.

Le tableau 6.10 présente les différents types d'avantages offerts par les employeurs. **Tel que mentionné par les salariés, plusieurs employeurs offrent des avantages à leurs employés, principalement des rabais sur les produits (67 %) ou sur les soins (44 %), des formations gratuites (54 %) ou encore, des services gratuits (53 %).**

Tableau 6.10 - Les avantages sociaux offerts aux employés par les employeurs

Qu'offrez-vous comme avantages sociaux à vos employés?\*

Base : Les employeurs

|                                                                                                                        | Employeurs<br>(n=32) |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| <b>TOTAL OUI</b>                                                                                                       | <b>81 %</b>          |
| Rabais sur les produits                                                                                                | 67 %                 |
| Formation gratuite                                                                                                     | 54 %                 |
| Services gratuits                                                                                                      | 53 %                 |
| Rabais sur les soins                                                                                                   | 44 %                 |
| Repas gratuits                                                                                                         | 22 %                 |
| Assurance collective (médicaments)                                                                                     | 8 %                  |
| Assurance invalidité                                                                                                   | 8 %                  |
| Contribution à un REER                                                                                                 | 3 %                  |
| Autres avantages sociaux                                                                                               | 10 %                 |
| <b>Aucun avantage n'est offert</b>                                                                                     | <b>19 %</b>          |
| Ne sait pas / Refus                                                                                                    | 0 %                  |
| * Les répondants ayant la possibilité de donner plusieurs réponses, le total des mentions peut être supérieur à 100 %. |                      |
| Source : Sondage Léger, 2016                                                                                           |                      |

## 6.4 Le temps travaillé et les horaires de travail

### • Le nombre d'heures travaillées par semaine

Le sondage en milieu de travail indique que les professionnels des services en coiffure travaillent en majorité (73 %) à temps plein, soit 35 heures par semaine en moyenne.

Tableau 6.11 - Sondage en milieu de travail - Nombre d'heures travaillées par semaine

Combien d'heures par semaine exercez-vous votre métier tenant compte des différents lieux de travail?

|                            | Ensemble des<br>répondants<br>(n=400) | Travailleurs<br>autonomes<br>(n=290) | Salariés<br>(n=78) | Employeurs<br>(n=32) |
|----------------------------|---------------------------------------|--------------------------------------|--------------------|----------------------|
| <b>TOTAL TEMPS PARTIEL</b> | <b>23 %</b>                           | <b>27 %</b>                          | <b>16 %</b>        | <b>12 %</b>          |
| Moins de 20 heures         | 5 %                                   | 5 %                                  | 5 %                | 2 %                  |
| 20 à 29 heures             | 18 %                                  | 21 %                                 | 11 %               | 10 %                 |
| <b>TOTAL TEMPS PLEIN</b>   | <b>73 %</b>                           | <b>72 %</b>                          | <b>72 %</b>        | <b>88 %</b>          |
| 30 à 39 heures             | 27 %                                  | 27 %                                 | 30 %               | 17 %                 |
| 40 heures et plus          | 46 %                                  | 44 %                                 | 42 %               | 71 %                 |
| Ne sait pas / Refus        | 4 %                                   | 2 %                                  | 12 %               | 0 %                  |
| <i>Moyenne</i>             | <i>35 heures</i>                      | <i>35 heures</i>                     | <i>35 heures</i>   | <i>42 heures</i>     |

Source : Sondage Léger, 2016

Les employeurs consacrent, quant à eux plus de temps, soit environ 42 heures par semaine à la pratique de la profession. Les analyses statistiques indiquent que les travailleurs ayant moins d'expérience, ceux de la région de Montréal, ainsi que les hommes consacrent en moyenne plus d'heures par semaine à leur travail. Les travailleurs autonomes sont significativement moins nombreux en proportion à pratiquer le métier à temps plein.

- **L'horaire de travail**

Près du quart des heures travaillées par les travailleurs autonomes (23 %) et par les employeurs (27 %), sont complétées le soir et la fin de semaine. La proportion de temps travaillé durant cette période est supérieure chez les salariés qui effectuent le tiers de leur temps de travail (32 %) en soirée ou durant les fins de semaine.

**Tableau 6.12 - Sondage en milieu de travail - Proportion des heures travaillées le soir et les fins de semaine**

Quelle proportion de ces heures est travaillée le soir et la fin de semaine?

|                     | Ensemble des<br>répondants<br>(n=400) | Travailleurs<br>autonomes<br>(n=290) | Salariés<br>(n=78) | Employeurs<br>(n=32) |
|---------------------|---------------------------------------|--------------------------------------|--------------------|----------------------|
| 0 %                 | 14 %                                  | 16 %                                 | 12 %               | 4 %                  |
| 1 % à 25 %          | 43 %                                  | 41 %                                 | 41 %               | 63 %                 |
| 26 % à 50 %         | 32 %                                  | 35 %                                 | 24 %               | 29 %                 |
| 51 % à 75 %         | 4 %                                   | 1 %                                  | 11 %               | 5 %                  |
| 76 % à 99 %         | 1 %                                   | 1 %                                  | 3 %                | 0 %                  |
| 100 %               | 2 %                                   | 1 %                                  | 4 %                | 0 %                  |
| Ne sait pas / Refus | 5 %                                   | 6 %                                  | 5 %                | 0 %                  |
| <i>Moyenne</i>      | 26 %                                  | 23 %                                 | 32 %               | 27 %                 |

Source : Sondage Léger, 2016

Les analyses statistiques indiquent que les travailleurs plus âgés, les travailleurs évoluant dans de plus petites entreprises ainsi que les hommes consacrent une proportion moins importante de leur temps de travail durant la soirée ou les fins de semaine.

- **Le nombre d'heures de travail dans un autre emploi**

Le tableau 6.13 permet de constater qu'environ (9 %) des travailleurs indiquent pratiquer un autre emploi en parallèle. Les travailleurs qui ont un autre emploi y consacrent en moyenne 18 heures par semaine.

**Tableau 6.13 - Sondage en milieu de travail - Nombre d'heures consacré à un autre emploi**

En moyenne, combien d'heures par semaine consacrez-vous à un autre emploi?

|                                     | Ensemble des<br>répondants<br>(n=400) | Travailleurs<br>autonomes<br>(n=290) | Salariés<br>(n=78) | Employeurs<br>(n=32) |
|-------------------------------------|---------------------------------------|--------------------------------------|--------------------|----------------------|
| <b>TOTAL OUI, a un autre emploi</b> | <b>9 %</b>                            | <b>7 %</b>                           | <b>11 %</b>        | <b>19 %</b>          |
| Moins de 20 heures                  | 6 %                                   | 6 %                                  | 6 %                | 13 %                 |
| 20 à 29 heures                      | 1 %                                   | 1 %                                  | 1 %                | 6 %                  |
| 30 à 39 heures                      | 0 %                                   | 0 %                                  | 0 %                | 0 %                  |
| 40 heures et plus                   | 1 %                                   | 1 %                                  | 4 %                | 0 %                  |
| <b>Aucun autre emploi</b>           | <b>88 %</b>                           | <b>89 %</b>                          | <b>88 %</b>        | <b>81 %</b>          |
| Ne sait pas / Refus                 | 3 %                                   | 4 %                                  | 2 %                | 0 %                  |
| <i>Moyenne</i>                      | <i>18 heures</i>                      | <i>15 heures</i>                     | <i>26 heures</i>   | <i>10 heures</i>     |

Source : Sondage Léger, 2016

Le tableau 6.14 illustre que les répondants ayant un autre emploi déclarent que 71 % de leurs revenus proviennent avant tout de leur travail dans les services de coiffure. Cette proportion du revenu provenant de services en coiffure est plus élevée chez les employeurs (91 %) et moins élevée chez les travailleurs autonomes (61 %).

**Tableau 6.14 - Sondage en milieu de travail - Proportion des revenus imputable au travail dans les services de soins personnels**

Quelle proportion de l'ensemble de vos revenus provient de votre travail dans le service des soins personnels?

Base : Les répondants consacrant une ou plusieurs heures par semaine à un autre emploi

|                     | Ensemble<br>(n=32) | Travailleurs<br>autonomes<br>(n=22) | Salariés<br>(n=5) | Employeurs<br>(n=5) |
|---------------------|--------------------|-------------------------------------|-------------------|---------------------|
| 0 %                 | 0 %                | 0 %                                 | 0 %               | 0 %                 |
| 1 % à 25 %          | 9 %                | 17 %                                | 0 %               | 0 %                 |
| 26 % à 50 %         | 22 %               | 23 %                                | 31 %              | 0 %                 |
| 51 % à 75 %         | 3 %                | 6 %                                 | 0 %               | 0 %                 |
| 76 % à 99 %         | 34 %               | 32 %                                | 24 %              | 60 %                |
| 100 %               | 20 %               | 10 %                                | 34 %              | 24 %                |
| Ne sait pas / Refus | 12 %               | 12 %                                | 11 %              | 17 %                |
| <i>Moyenne</i>      | <i>71 %</i>        | <i>61 %</i>                         | <i>79 %</i>       | <i>91 %</i>         |

Source : Sondage Léger, 2016

## 7. Les pratiques de gestion dans le sous-secteur de la coiffure

### 7.1 Les principaux enjeux

Les répondants au sondage ont été invités à identifier les principaux problèmes vécus au niveau de leur pratique professionnelle ou des enjeux liés à la gestion des ressources humaines dans le cadre de leur travail.

Tableau 7.1 - Sondage en milieu de travail - Problèmes importants dans le cadre du travail

Parmi les énoncés suivants, lesquels considérez-vous comme des problèmes importants dans le cadre de votre travail?\*

|                                                                                                                                          | Ensemble des<br>répondants<br>(n=400) | Travailleurs<br>autonomes<br>(n=290) | Salariés<br>(n=78) | Employeurs<br>(n=32) |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|--------------------------------------|--------------------|----------------------|
| Insécurité financière                                                                                                                    | 43 %                                  | 48 %                                 | 36 %               | 31 %                 |
| Forte concurrence                                                                                                                        | 44 %                                  | 40 %                                 | 54 %               | 37 %                 |
| Non-reconnaissance par les régimes d'assurances                                                                                          | 34 %                                  | 36 %                                 | 32 %               | 16 %                 |
| Recrutement d'une main-d'œuvre qualifiée                                                                                                 | 36 %                                  | 32 %                                 | 37 %               | 68 %                 |
| Valorisation de la profession                                                                                                            | 34 %                                  | 29 %                                 | 41 %               | 53 %                 |
| Assurer la relève                                                                                                                        | 33 %                                  | 28 %                                 | 39 %               | 60 %                 |
| Heures de travail atypiques (soir et fin de semaine)                                                                                     | 26 %                                  | 26 %                                 | 24 %               | 33 %                 |
| Travail au noir                                                                                                                          | 25 %                                  | 25 %                                 | 19 %               | 43 %                 |
| Difficulté à bâtir une clientèle                                                                                                         | 25 %                                  | 24 %                                 | 26 %               | 30 %                 |
| Non-reconnaissance officielle par les autorités gouvernementales                                                                         | 24 %                                  | 24 %                                 | 19 %               | 39 %                 |
| Problèmes de santé et sécurité au travail                                                                                                | 20 %                                  | 22 %                                 | 17 %               | 17 %                 |
| Non-reconnaissance par les professionnels de la santé                                                                                    | 19 %                                  | 19 %                                 | 17 %               | 20 %                 |
| Difficulté à fidéliser la clientèle                                                                                                      | 17 %                                  | 17 %                                 | 16 %               | 21 %                 |
| Formation initiale inadéquate ou trop variable                                                                                           | 21 %                                  | 17 %                                 | 26 %               | 38 %                 |
| Difficulté liée à la gestion des ressources humaines (roulement élevé, rétention de la main-d'œuvre, s'ajuster à la nouvelle génération) | 10 %                                  | 8 %                                  | 10 %               | 32 %                 |
| Difficulté à l'administration et à la gestion des affaires                                                                               | 7 %                                   | 7 %                                  | 5 %                | 16 %                 |
| Isolement                                                                                                                                | 5 %                                   | 6 %                                  | 3 %                | 5 %                  |
| Autres problèmes                                                                                                                         | 1 %                                   | 1 %                                  | 1 %                | 2 %                  |
| Aucun problème                                                                                                                           | 10 %                                  | 10 %                                 | 11 %               | 9 %                  |

\*Les répondants ayant la possibilité de donner plusieurs réponses, le total des mentions peut être supérieur à 100 %.

Source : Sondage Léger, 2016

L'insécurité financière est identifiée par 48 % des travailleurs autonomes comme le principal problème rencontré dans le cadre de leur travail. Rappelons que le récent contexte économique a eu des impacts importants sur ces travailleurs. La forte concurrence (40 %) et la non-reconnaissance de la profession par les régimes d'assurances (36 %) sont également mentionnées comme des enjeux importants pour ces travailleurs.

Plus de la moitié des salariés (54 %) mentionnent aussi la forte concurrence comme une limite importante du milieu.

Les employeurs sont nombreux à identifier des enjeux liés à la main-d'œuvre comme principaux problèmes du sous-secteur. La difficulté à recruter une main-d'œuvre qualifiée (68 %), à bâtir une relève (60 %) et la valorisation de la profession (53 %) les préoccupent particulièrement.

## 7.2 Les responsabilités et outils de gestion

- Les responsabilités de gestion

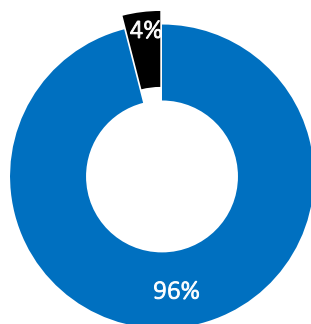
Nous observons que la quasi-totalité des employeurs répondants (96 %) pratique leur profession en coiffure en plus de s'occuper de la gestion de l'entreprise.

Graphique 7.1 - Sondage en milieu de travail - Pratique du métier chez les gestionnaires

En tant qu'employeur, êtes-vous...?

Base : Les employeurs (n=32)

■ un employeur pratiquant le métier ■ un employeur gestionnaire seulement



Source : Sondage Léger, 2016

Le tableau 7.2 indique que globalement, les professionnels des services de coiffure consacrent en moyenne 79 % de leur temps de travail à la pratique de leur métier. Cette proportion est moins élevée chez les employeurs qui y consacrent 71 % de leur temps. Les travailleurs autonomes consacrent davantage de temps à la pratique de leur métier (81 %).

Tableau 7.2 - Sondage en milieu de travail - Répartition du temps consacré à diverses tâches

En moyenne, quelle proportion de vos heures de travail, consacrez-vous aux trois catégories suivantes?

|                                                        | Ensemble des<br>répondants<br>(n=400) | Travailleurs<br>autonomes<br>(n=290) | Salariés<br>(n=78) | Employeurs<br>(n=32) |
|--------------------------------------------------------|---------------------------------------|--------------------------------------|--------------------|----------------------|
| Pratique de votre métier                               | 79 %                                  | 81 %                                 | 75 %               | 71 %                 |
| Tâches administratives ou de gestion                   | 12 %                                  | 11 %                                 | 11 %               | 17 %                 |
| Autres activités ou services offerts<br>à la clientèle | 10 %                                  | 8 %                                  | 14 %               | 12 %                 |

Source : Sondage Léger, 2016

Les salariés, qui accordent en moyenne les trois quarts de leur temps à la pratique de la coiffure, passent plus de temps en moyenne à d'autres activités ou services offerts à la clientèle. L'étude réalisée en 2013 auprès des travailleurs de ce sous-secteur démontrait que la grande majorité d'entre eux effectuait plusieurs autres tâches notamment la réception, la prise de rendez-vous et l'entretien des lieux.



- **Les tâches de gestion externalisées**

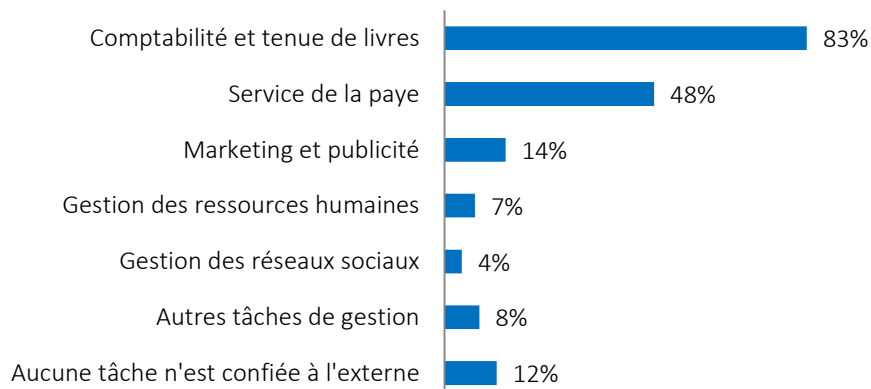
Le graphique 7.2 indique que globalement, les tâches qui sont confiées à l'externe sont celles qui demandent des connaissances spécifiques et une certaine expertise dans le domaine.

**Plus de huit employeurs sur dix (83 %) confient les tâches liées à la comptabilité et la tenue de livres à l'externe. De plus, près de la moitié (48 %) ont recours à une ressource externe pour les tâches liées au service de la paie.** Les activités marketing, la publicité et la gestion des réseaux sociaux ainsi que la gestion des ressources humaines se font généralement à l'interne.

**Graphique 7.2 - Sondage en milieu de travail - Tâches de gestion confiées à l'externe**

Parmi les tâches administratives ou de gestion suivantes, veuillez me dire laquelle (lesquelles) est (sont) confiée(s) à l'externe. \*

Base : Les employeurs (n=32)



\* Les répondants ayant la possibilité de donner plusieurs réponses, le total des mentions peut être supérieur à 100 %.

Source : Sondage Léger, 2016

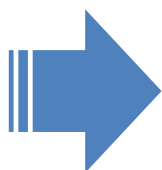
Le tableau suivant compare les réponses des employeurs quant aux tâches confiées à l'externe en 2013 et en 2016.

**Tableau 7.3 - Sondage en milieu de travail - Variation des tâches confiées à l'externe par les employeurs en 2013 et en 2016**

|                                  | Employeurs |        |
|----------------------------------|------------|--------|
|                                  | 2013       | 2016   |
| Comptabilité et tenue de livres  | 50 %       | 83 % ↑ |
| Service de la paie               | 21 %       | 48 % ↑ |
| Marketing et publicité           | 18 %       | 14 % ↓ |
| Gestion des ressources humaines  | 9 %        | 7 % ↓  |
| Aucune tâche confiée à l'externe | 12 %       | 12 % - |

\* Les répondants ayant la possibilité de donner plusieurs réponses, le total des mentions peut être supérieur à 100 %.

Source : Sondage Léger, 2013 et Sondage Léger, 2016



On constate que la proportion d'employeurs qui s'adressent à l'externe pour les services de comptabilité et de paie est plus importante en 2016 qu'elle ne l'était en 2013.

- **Les outils de gestion utilisés**

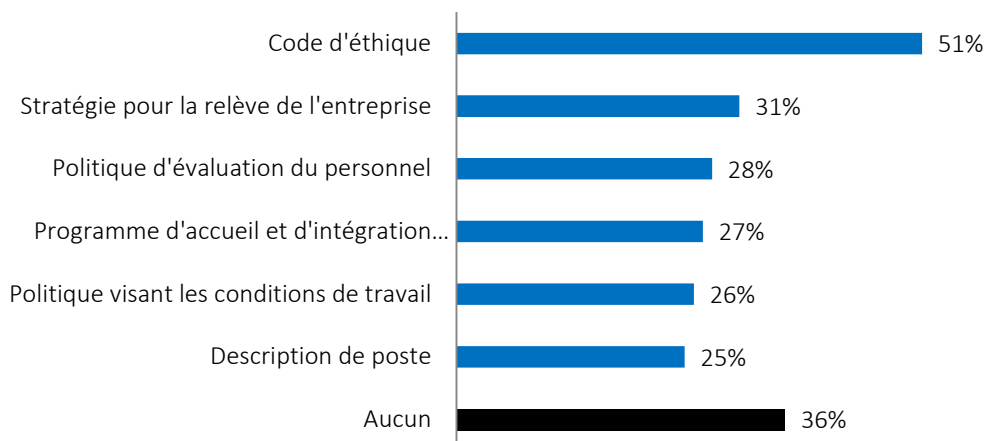
Les employeurs ont été questionnés sur les différents outils de gestion utilisés en milieu de travail. Le tableau 7.3 indique que le code d'éthique (51 %) est l'outil de gestion le plus utilisé par les employeurs.

Environ trois employeurs sur dix mentionnent avoir une stratégie pour la relève de l'entreprise (31 %), une politique d'évaluation du personnel (28 %), un programme d'accueil et d'intégration du personnel (27 %) et le quart ont une politique visant les conditions de travail (26 %) et une description de poste (25 %).

**Graphique 7.3 - Sondage en milieu de travail - Outils de gestion utilisés par les employeurs**

Parmi les outils de gestion suivants, lequel (lesquels) utilisez-vous dans votre entreprise?

Base : Les employeurs (n=32)



\* Les répondants ayant la possibilité de donner plusieurs réponses, le total des mentions peut être supérieur à 100 %.

Source : Sondage Léger, 2016

### 7.3 L'environnement technologique

Le tableau 7.4 illustre que **la majorité des coiffeurs et coiffeuses ont recours à de nouvelles technologies de l'information dans le cadre de leurs fonctions.**

**Tableau 7.4 - Sondage en milieu de travail - Technologies utilisées**

Dans le cadre de vos fonctions, utilisez-vous les nouvelles technologies de l'information suivantes?\*

|                                                                  | Ensemble des répondants<br>(n=400) | Travailleurs autonomes<br>(n=290) | Salariés<br>(n=78) | Employeurs<br>(n=32) |
|------------------------------------------------------------------|------------------------------------|-----------------------------------|--------------------|----------------------|
| Réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Pinterest, LinkedIn, etc.)   | 56 %                               | 48 %                              | 72 %               | 67 %                 |
| L'internet en général                                            | 43 %                               | 35 %                              | 57 %               | 67 %                 |
| Site Web personnalisé                                            | 23 %                               | 16 %                              | 35 %               | 51 %                 |
| Logiciels (comptabilité, gestion de rendez-vous, fiches clients) | 22 %                               | 13 %                              | 35 %               | 31 %                 |
| Envois de courriels aux clients                                  | 20 %                               | 12 %                              | 39 %               | 50 %                 |
| Autres                                                           | 3 %                                | 4 %                               | 1 %                | 3 %                  |
| Vous n'utilisez aucune de ces technologies                       | 32 %                               | 37 %                              | 23 %               | 17 %                 |

\* Les répondants ayant la possibilité de donner plusieurs réponses, le total des mentions peut être supérieur à 100 %.

Source : Sondage Léger, 2016

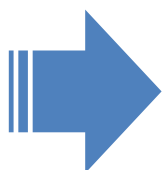
**Les réseaux sociaux représentent l'outil numérique le plus utilisé.** En effet, ils sont utilisés par près de la moitié des travailleurs autonomes (48 %) et par la majorité des salariés (72 %) et des employeurs (67 %). Les employeurs mentionnent d'ailleurs utiliser les réseaux sociaux à la fois pour le développement de la clientèle et pour le recrutement du personnel.

Les salariés et employeurs sont également nombreux à utiliser internet dans le cadre de leurs fonctions (57 % chez les salariés et 67 % chez les employeurs), notamment pour le recours à un site web personnalisé et pour faire l'envoi de courriels aux clients. Étant donné la nature de leur travail, la moitié des employeurs (50 %) utilise des logiciels.

Le tableau suivant présente l'évolution de l'utilisation des technologies chez les travailleurs autonomes et chez les employeurs entre les sondages 2013 et 2016

**Tableau 7.5 - Sondage en milieu de travail - Technologies utilisées en 2013 et en 2016**

|                                                                                                                        | Travailleurs autonomes |        | Employeurs |        |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|--------|------------|--------|
|                                                                                                                        | 2013                   | 2016   | 2013       | 2016   |
| Réseaux sociaux                                                                                                        | 25 %                   | 48 % ↑ | 27 %       | 67 % ↑ |
| L'internet en général                                                                                                  | 20 %                   | 35 % ↑ | 38 %       | 67 % ↑ |
| Site Web personnalisé                                                                                                  | 9 %                    | 16 % ↑ | 23 %       | 51 % ↑ |
| Envois de courriels aux clients                                                                                        | 5 %                    | 12 % ↑ | 14 %       | 50 % ↑ |
| Vous n'utilisez aucune de ces technologies                                                                             | 62 %                   | 37 % ↑ | 48 %       | 17 % ↑ |
| * Les répondants ayant la possibilité de donner plusieurs réponses, le total des mentions peut être supérieur à 100 %. |                        |        |            |        |
| Source : Sondage Léger, 2016                                                                                           |                        |        |            |        |



On note une forte croissance du recours aux diverses technologies entre 2013 et 2016. Cette croissance est particulièrement observable chez les employeurs puisque 67 % des répondants disent avoir recours aux réseaux sociaux en 2016 alors que cette proportion était de seulement 27 % en 2013. Le recours à l'internet en général et à des sites web personnalisés est aussi beaucoup plus répandu.

## 7.4 Le recrutement

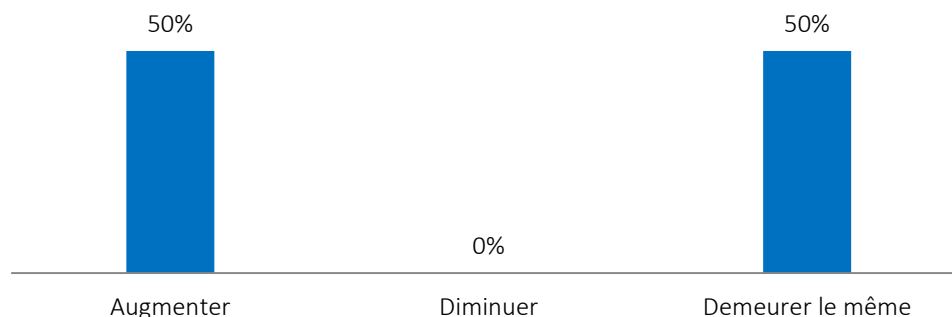
- Les prévisions de croissance du nombre d'employés

Au cours des trois prochaines années, la moitié des employeurs prévoit augmenter le nombre d'employés dans l'entreprise tandis que l'autre moitié prévoit que le nombre d'emplois sera plutôt stable. Rappelons qu'une forte majorité des employeurs prévoyait aussi une augmentation du chiffre d'affaires de l'entreprise.

Graphique 7.4 - Sondage en milieu de travail - Prévisions quant à l'évolution du nombre d'employés

Au cours des trois prochaines années, prévoyez-vous que le nombre d'employés dans votre entreprise va...?

Base : Les employeurs (n=32)



Source : Sondage Léger, 2016

- **Les méthodes de recrutement**

Lorsque vient le temps de recruter de nouveaux employés, 52 % des employeurs ont recours au bouche-à-oreille. Les autres moyens utilisés sont les sites internet de recherche d'emploi (31 %), l'offre de stages aux étudiants (30 %) et les réseaux sociaux (30 %).

**Graphique 7.5 - Sondage en milieu de travail - Méthodes de recrutement utilisées**

**Quelles méthodes de recrutement utilisez-vous?\***

**Base : Les employeurs (n=32)**



Les répondants ayant la possibilité de donner plusieurs réponses, le total des mentions peut être supérieur à 100 %.

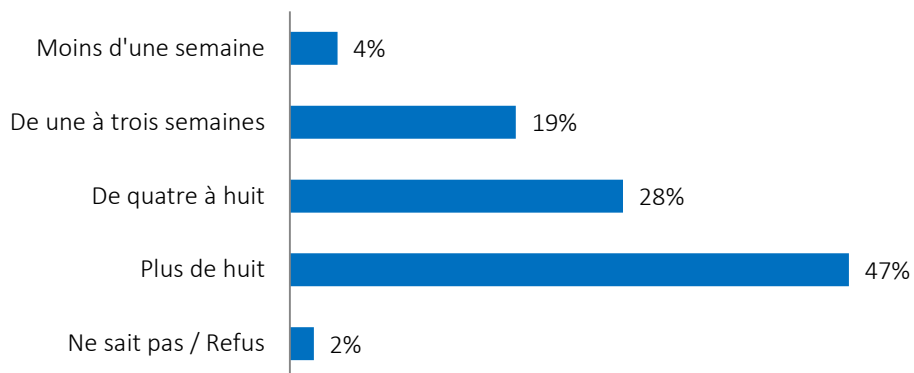
Source : Sondage Léger, 2016

Près de la moitié des employeurs (47 %) affirme que le processus d'embauche afin de pourvoir un poste vacant nécessite plus de huit semaines. Le tiers (28 %) estime ce délai de quatre à huit semaines.

**Graphique 7.6 - Sondage en milieu de travail - Nombre de semaines nécessaires pour l'embauche**

**De façon générale, combien de semaines sont nécessaires pour pourvoir un poste?**

**Base : Les employeurs (n=32)**



Source : Sondage Léger, 2016

- **Les exigences à l'embauche**

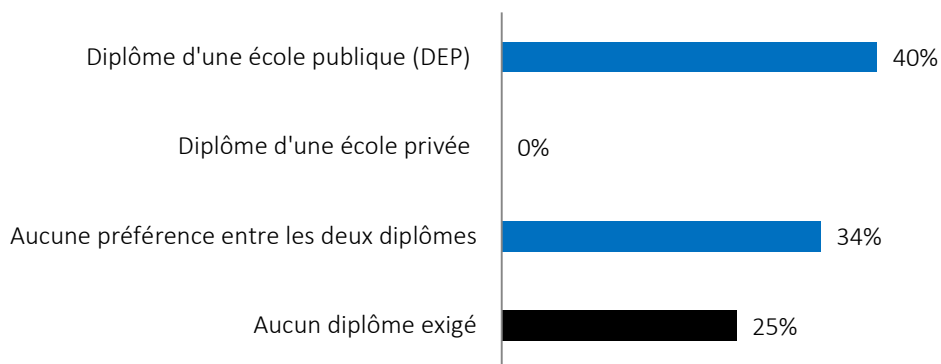
Les employeurs ont été invités à préciser leurs exigences de scolarité à l'embauche.

Les trois quarts des employeurs exigent un diplôme à l'embauche. Quatre employeurs sur dix (41 %) exigent un diplôme d'études professionnelles d'une école publique lors de l'embauche d'un nouvel employé alors que le tiers d'entre eux (34 %) indique n'avoir aucune préférence entre les diplômes du public ou du privé. Notons que le quart des employeurs (25 %) n'exige aucun diplôme à l'embauche.

**Graphique 7.7 - Sondage en milieu de travail - Diplôme exigé par les employeurs à l'embauche**

**En général, lors du recrutement de vos employés, quel diplôme d'études exigez-vous?**

**Base : Les employeurs (n=32)**



Source : Sondage Léger, 2016

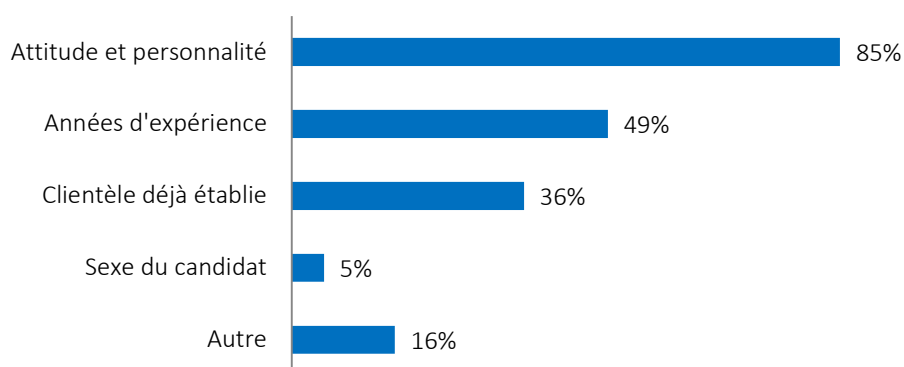
Le graphique 7.8 indique qu'outre la formation, la personnalité et l'attitude sont les critères jugés comme étant les plus importants par 85 % des employeurs. Le nombre d'années d'expérience est également jugé important puisque la moitié des employeurs (49 %) mentionne cet élément.

Une minorité d'employeurs (5 %) considère le sexe du candidat dans la décision d'embauche. Ce constat est rassurant puisque cette pratique est proscrite par la Charte des droits et libertés de la personne au Québec.

**Graphique 7.8 - Sondage en milieu de travail - Critères d'embauche jugés importants par les employeurs**

**Lors du recrutement de vos employés, quel(s) autre(s) critère(s) jugez-vous important?\***

**Base : Les employeurs (n=32)**



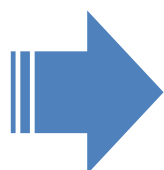
\* Les répondants ayant la possibilité de donner plusieurs réponses, le total des mentions peut être supérieur à 100 %.

Source : Sondage Léger, 2016

Le tableau suivant compare les réponses des employeurs quant aux exigences à l'embauche en 2013 et en 2016.

**Tableau 7.6 - Sondage en milieu de travail - Critères jugés importants à l'embauche en 2013 et en 2016**

|                                                                                                                                                                               | Employeurs      |                |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|----------------|
|                                                                                                                                                                               | 2013<br>(n=135) | 2016<br>(n=32) |
| Attitude et personnalité                                                                                                                                                      | 40 %            | 85 % ↑         |
| Années d'expérience                                                                                                                                                           | 20 %            | 49 % ↑         |
| Clientèle déjà établie                                                                                                                                                        | 11 %            | 36 % ↑         |
| * Les répondants ayant la possibilité de donner plusieurs réponses, le total des mentions peut être supérieur à 100 %.<br>Source : Sondage Léger, 2013 et Sondage Léger, 2016 |                 |                |



On constate que lorsque vient le temps de recruter un employé, les critères d'attitude et de personnalité arrivent toujours en tête de liste des préoccupations des employeurs et prennent encore plus d'importance en 2016. C'est aussi le cas de l'expérience du candidat et du fait que ce dernier possède une clientèle établie.

## 7.5 La rétention

- **L'expérience dans le domaine d'emploi**

Les répondants ont été questionnés sur leur expérience en emploi.

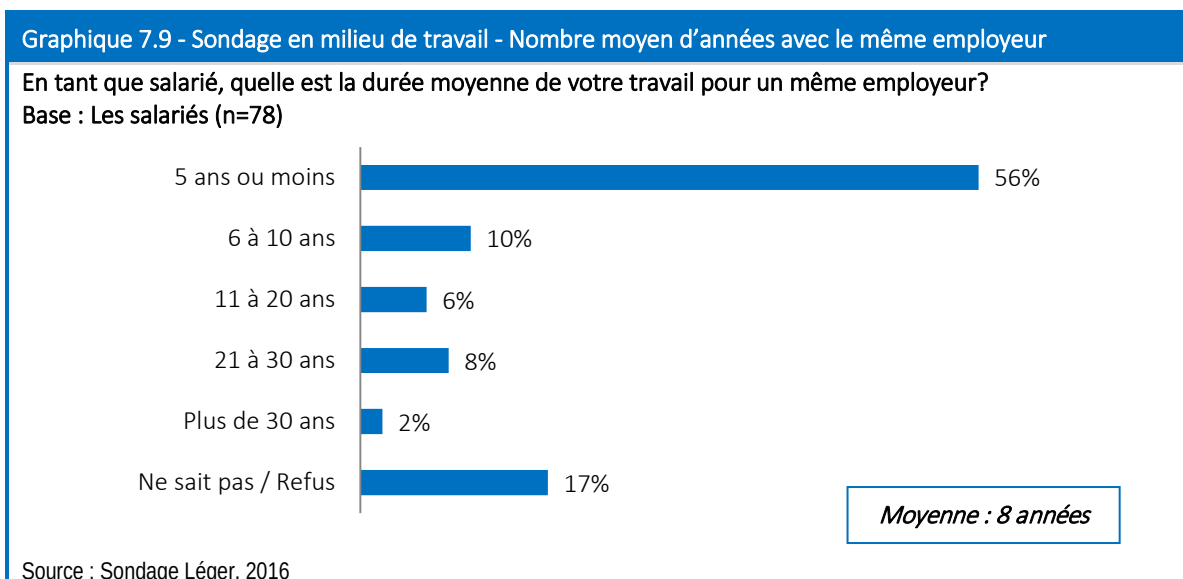
Huit répondants sur dix (82 %) travaillent dans le domaine de la coiffure depuis plus de cinq ans. Les travailleurs autonomes et employeurs ont en moyenne 23 années d'expérience dans le domaine de la coiffure. Les salariés sont moins expérimentés, détenant un nombre d'années d'expérience moyen de 12 ans.

**Tableau 7.7 - Sondage en milieu de travail - Nombre d'années d'expérience dans les services de soins personnels**

| Depuis combien d'années travaillez-vous dans ce domaine? |                                       |                                      |                    |                      |
|----------------------------------------------------------|---------------------------------------|--------------------------------------|--------------------|----------------------|
|                                                          | Ensemble des<br>répondants<br>(n=400) | Travailleurs<br>autonomes<br>(n=290) | Salariés<br>(n=78) | Employeurs<br>(n=32) |
| 5 ans ou moins                                           | 18 %                                  | 10 %                                 | 40 %               | 6 %                  |
| 6 à 10 ans                                               | 14 %                                  | 15 %                                 | 15 %               | 7 %                  |
| 11 à 20 ans                                              | 21 %                                  | 20 %                                 | 18 %               | 42 %                 |
| 21 à 30 ans                                              | 24 %                                  | 27 %                                 | 19 %               | 20 %                 |
| Plus de 30 ans                                           | 23 %                                  | 28 %                                 | 8 %                | 25 %                 |
| Moyenne                                                  | 20 ans                                | 23 ans                               | 12 ans             | 23 ans               |
| Source : Sondage Léger, 2016                             |                                       |                                      |                    |                      |

- **La durée d'emploi chez le même employeur**

On observe dans le graphique 7.9 que les salariés du sous-secteur de la coiffure demeurent en moyenne huit années au service d'un même employeur.



- **Les raisons qui motivent le changement d'employeur**

Bien que les salariés possèdent moins d'années d'expérience sur le marché du travail, une majorité d'entre eux a déjà changé d'employeur. Seulement le tiers des salariés (33 %) mentionne ne jamais avoir changé d'employeur en cours de carrière.

Les principales raisons évoquées par les salariés ayant déjà changé d'employeur sont le besoin de relever de nouveaux défis (13 %), l'obtention de meilleures conditions de travail (11 %), d'un meilleur salaire (10 %), d'un meilleur horaire (9 %) ou une relation plus harmonieuse avec les collègues et l'employeur (10 %).

| Tableau 7.8 - Sondage en milieu de travail - Raisons qui ont motivé un changement d'employeur                                            |                 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| Avez-vous déjà occupé un poste dans le domaine pour un autre employeur? Si oui, pour quelle (s) raison(s) avez-vous changé d'employeur?* |                 |
| Base : Les salariés (n=78)                                                                                                               |                 |
|                                                                                                                                          | Salariés (n=78) |
| Pour relever de nouveaux défis                                                                                                           | 13 %            |
| Pour avoir de meilleures conditions de travail                                                                                           | 11 %            |
| Pour avoir un meilleur salaire                                                                                                           | 10 %            |
| Pour avoir une meilleure relation avec mes collègues / employeur                                                                         | 10 %            |
| Pour avoir un meilleur horaire                                                                                                           | 9 %             |
| Pour travailler plus d'heures                                                                                                            | 5 %             |
| Autre                                                                                                                                    | 43 %            |
| N'a jamais changé d'employeur                                                                                                            | 33 %            |
| Ne sait pas / Refus                                                                                                                      | 2 %             |
| * Les répondants ayant la possibilité de donner plusieurs réponses, le total des mentions peut être supérieur à 100 %.                   |                 |
| Source : Sondage Léger, 2016                                                                                                             |                 |



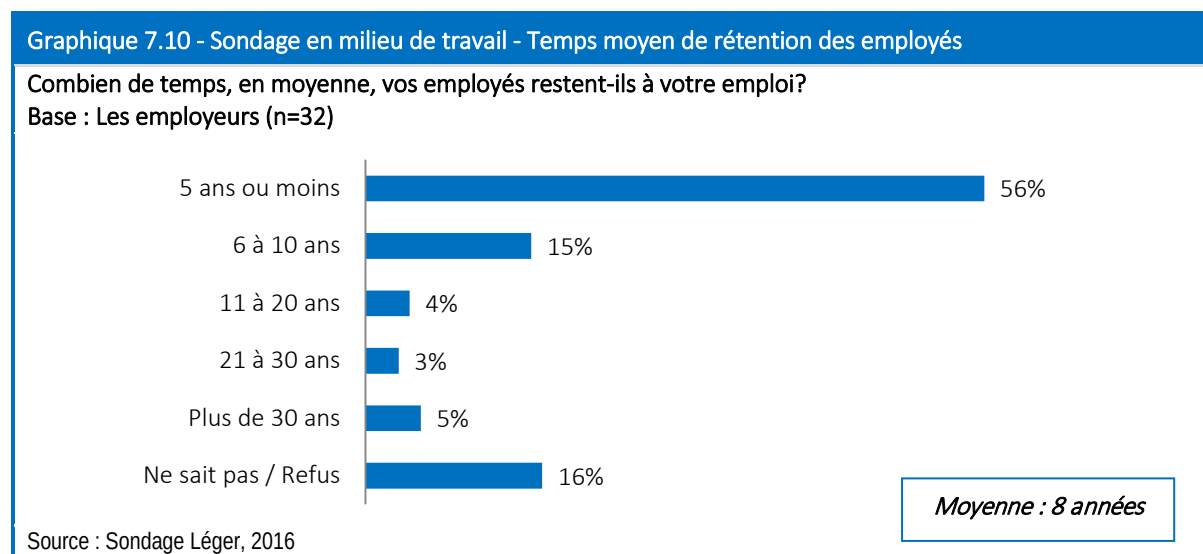
- **Les raisons qui causent les congédiements**

Le tableau 7.9 fait état des raisons qui amènent les employeurs répondants à procéder au congédiement d'employés. Dans l'ensemble, la moitié des employeurs (49 %) déclare n'avoir congédié aucun employé dans les trois dernières années.

Parmi ceux qui ont congédié des employés, 18 % des employeurs indiquent l'avoir fait parce que l'employé avait une attitude inadéquate face à la clientèle. Ce souci porté à l'attitude est cohérent avec les critères que les employeurs jugent importants au moment de l'embauche d'un employé. 17 % des employés congédiés l'ont été à cause d'un manque de motivation et 15 % à cause de compétences insuffisantes. Le manque d'assiduité et de fiabilité est noté comme motif de congédiement par 13 % des employeurs.

| Tableau 7.9 - Sondage en milieu de travail - Raisons qui causent les congédiements d'employés                                                   |                   |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| Au cours des trois dernières années, quelle(s) est (sont) la (les) principale(s) raison(s) des congédiements d'employés dans votre entreprise?* |                   |
| Base : Les employeurs (n=32)                                                                                                                    |                   |
|                                                                                                                                                 | Employeurs (n=32) |
| Attitude inadéquate face à la clientèle                                                                                                         | 18 %              |
| Manque de motivation                                                                                                                            | 17 %              |
| Manque de compétences                                                                                                                           | 15 %              |
| Manque d'assiduité et de fiabilité                                                                                                              | 13 %              |
| Attitude inadéquate face aux collègues ou aux supérieurs                                                                                        | 11 %              |
| Manque de productivité                                                                                                                          | 9 %               |
| Autre                                                                                                                                           | 2 %               |
| Aucun congédiement                                                                                                                              | 49 %              |
| Ne sait pas / Refus                                                                                                                             | 3 %               |
| * Les répondants ayant la possibilité de donner plusieurs réponses, le total des mentions peut être supérieur à 100 %.                          |                   |
| Source : Sondage Léger, 2016                                                                                                                    |                   |

Le temps moyen de rétention des employés correspond à celui évoqué par les salariés, soit de 8 ans. Une majorité des employeurs (56 %) mentionne par ailleurs que leurs employés demeurent en service cinq ans ou moins.



Plus de quatre employeurs sur dix (44 %) n'ont cependant pas assisté au départ volontaire d'un employé au cours des trois dernières années. Parmi ceux qui évoquent des départs d'employés, la raison de départ volontaire la plus fréquemment mentionnée réfère à des problèmes de santé (13 %) de l'employé.

**Tableau 7.10 - Sondage en milieu de travail - Principales raisons des départs volontaires des employés**

**Au cours des trois dernières années, quelles sont les principales raisons des départs volontaires des employés de votre entreprise?\***

**Base : Les employeurs (n=32)**

|                                                                                                                        | Employeurs<br>(n=32) |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| À cause de problèmes de santé                                                                                          | 13 %                 |
| Pour accepter l'offre d'un concurrent                                                                                  | 9 %                  |
| Pour travailler plus d'heures                                                                                          | 7 %                  |
| Pour un meilleur salaire                                                                                               | 5 %                  |
| Pour lancer sa propre entreprise                                                                                       | 4 %                  |
| Pour de meilleures conditions de travail                                                                               | 3 %                  |
| Pour devenir travailleur autonome                                                                                      | 1 %                  |
| Autre                                                                                                                  | 27 %                 |
| Aucun départ volontaire                                                                                                | 44 %                 |
| Ne sait pas / Refus                                                                                                    | 5 %                  |
| * Les répondants ayant la possibilité de donner plusieurs réponses, le total des mentions peut être supérieur à 100 %. |                      |
| Source : Sondage Léger, 2016                                                                                           |                      |

## 7.6 La planification des mouvements de main-d'œuvre

### • Les départs à la retraite

Lorsqu'on interroge les coiffeurs et coiffeuses sur le nombre d'années pendant lesquelles ils prévoient encore travailler dans le sous-secteur de la coiffure, les travailleurs autonomes et les employeurs répondent en moyenne respectivement 17 et 18 ans.

Les salariés répondants, qui sont majoritairement âgés de 34 ans ou moins, prévoient travailler en moyenne encore 21 ans.

**Tableau 7.11 - Sondage en milieu de travail - Projection du nombre d'années de pratique à venir**

**Pendant encore combien d'années prévoyez-vous exercer votre profession?**

|                              | Ensemble des<br>répondants<br>(n=400) | Travailleurs<br>autonomes<br>(n=290) | Salariés<br>(n=78) | Employeurs<br>(n=32) |
|------------------------------|---------------------------------------|--------------------------------------|--------------------|----------------------|
| 5 ans ou moins               | 17 %                                  | 17 %                                 | 18 %               | 16 %                 |
| 6 à 10 ans                   | 17 %                                  | 19 %                                 | 13 %               | 16 %                 |
| 11 à 20 ans                  | 23 %                                  | 23 %                                 | 21 %               | 34 %                 |
| 21 à 30 ans                  | 18 %                                  | 19 %                                 | 15 %               | 20 %                 |
| Plus de 30 ans               | 9 %                                   | 6 %                                  | 17 %               | 3 %                  |
| Ne sait pas / Refus          | 16 %                                  | 17 %                                 | 17 %               | 11 %                 |
| Moyenne                      | 18 ans                                | 14 ans                               | 21 ans             | 18 ans               |
| Source : Sondage Léger, 2016 |                                       |                                      |                    |                      |

- **Les intentions de quitter son emploi**

Les départs massifs à la retraite ne constituent pas un enjeu à court terme dans le secteur de la coiffure. En effet, **63 % des salariés planifient continuer à travailler dans une entreprise en tant que salarié au cours des trois prochaines années.**

17 % des salariés souhaitent plutôt acquérir le statut de travailleur autonome. À peine 2 % prévoient quitter le marché du travail.

**Tableau 7.12 - Sondage en milieu de travail - Plan de carrière des salariés**

**Au cours des trois prochaines années, planifiez-vous...**

**Base : Les salariés**

|                                                                                                                        | <b>Salariés<br/>(n=78)</b> |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|
| Continuer à travailler pour une entreprise en tant que salarié                                                         | 63 %                       |
| Travailler à votre compte comme travailleur autonome                                                                   | 17 %                       |
| Pratiquer un autre métier                                                                                              | 11 %                       |
| Démarrer votre propre entreprise (avec employés)                                                                       | 2 %                        |
| Quitter le marché du travail                                                                                           | 2 %                        |
| Ne sait pas / Refus                                                                                                    | 5 %                        |
| * Les répondants ayant la possibilité de donner plusieurs réponses, le total des mentions peut être supérieur à 100 %. |                            |
| Source : Sondage Léger, 2016                                                                                           |                            |

## **7.7 La santé-sécurité au travail**

Les répondants au sondage ont été interrogés sur les pratiques reliées à la santé-sécurité au travail dans leur entreprise. Selon les employeurs et les salariés, de telles mesures seraient présentes dans environ quatre milieux de travail sur dix. Seulement 23 % des travailleurs autonomes répondants affirment que de telles mesures sont présentes dans leur milieu de travail.

**Tableau 7.13 - Sondage en milieu de travail - Présence d'activités liées à la santé-sécurité du travail**

**Dans votre environnement de travail, existe-t-il des mesures ou des activités liées à la santé et à la sécurité au travail?**

|                              | <b>Ensemble des<br/>répondants<br/>(n=400)</b> | <b>Travailleurs<br/>autonomes<br/>(n=290)</b> | <b>Salariés<br/>(n=78)</b> | <b>Employeurs<br/>(n=32)</b> |
|------------------------------|------------------------------------------------|-----------------------------------------------|----------------------------|------------------------------|
| Oui                          | 29 %                                           | <b>23 %</b>                                   | <b>39 %</b>                | <b>46 %</b>                  |
| Non                          | 68 %                                           | <b>74 %</b>                                   | <b>59 %</b>                | <b>45 %</b>                  |
| Ne sait pas / Refus          | 3 %                                            | 3 %                                           | 2 %                        | 10 %                         |
| Source : Sondage Léger, 2016 |                                                |                                               |                            |                              |

Le tableau 7.14 précise la nature des problèmes de santé ressentis par les répondants.

### Des problèmes de santé liés à la pratique de la profession sont mentionnés par 44 % des répondants.

Les employeurs sont plus nombreux à mentionner souffrir de tels problèmes (61 %). Les douleurs au cou et aux épaules ainsi que les maux de dos, sont les principaux problèmes de santé identifiés. Rappelons que les employeurs répondants sont plus expérimentés et exercent donc leur profession depuis plus longtemps.

| Tableau 7.14 - Sondage en milieu de travail - Les Problèmes de santé liés à la pratique                                |                                       |                                      |                    |                      |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|--------------------------------------|--------------------|----------------------|
| Souffrez-vous de problèmes de santé liés à la pratique de votre profession? Si oui, lesquels?*                         |                                       |                                      |                    |                      |
|                                                                                                                        | Ensemble des<br>répondants<br>(n=400) | Travailleurs<br>autonomes<br>(n=290) | Salariés<br>(n=78) | Employeurs<br>(n=32) |
| <b>TOTAL OUI</b>                                                                                                       | <b>44 %</b>                           | <b>45 %</b>                          | <b>37 %</b>        | <b>61 %</b>          |
| Douleurs au cou et aux épaules                                                                                         | 26 %                                  | 27 %                                 | 21 %               | 36 %                 |
| Maux de dos                                                                                                            | 25 %                                  | 26 %                                 | 21 %               | 27 %                 |
| Maux de jambes                                                                                                         | 17 %                                  | 15 %                                 | 18 %               | 25 %                 |
| Maux de mains (doigts, canal carpien, kyste synovial)                                                                  | 15 %                                  | 13 %                                 | 21 %               | 17 %                 |
| Tendinites                                                                                                             | 14 %                                  | 14 %                                 | 12 %               | 19 %                 |
| Bursites                                                                                                               | 9 %                                   | 10 %                                 | 4 %                | 22 %                 |
| Réactions allergiques                                                                                                  | 6 %                                   | 6 %                                  | 9 %                | 5 %                  |
| Épuisement professionnel                                                                                               | 4 %                                   | 3 %                                  | 4 %                | 7 %                  |
| Autres                                                                                                                 | 4 %                                   | 4 %                                  | 1 %                | 8 %                  |
| <b>Aucun problème de santé</b>                                                                                         | <b>56 %</b>                           | <b>55 %</b>                          | <b>63 %</b>        | <b>39 %</b>          |
| * Les répondants ayant la possibilité de donner plusieurs réponses, le total des mentions peut être supérieur à 100 %. |                                       |                                      |                    |                      |
| Source : Sondage Léger, 2016                                                                                           |                                       |                                      |                    |                      |

## 8. La formation initiale dans le sous-secteur de la coiffure

### 8.1 Le programme d'études en formation initiale

Un programme d'étude reconnu par le MEES (et offert dans les deux langues) s'adresse spécifiquement à la relève du sous-secteur de la coiffure.

Le programme *Coiffure* est d'une durée de 1455 heures et conduit à l'obtention d'un diplôme d'études professionnelles. Il est offert par 32 commissions scolaires dans 16 régions administratives du Québec.

Tableau 8.1 - Programme d'études en formation initiale - *Coiffure*

| Programme d'études     | Code de programme | Durée        | Diplôme |
|------------------------|-------------------|--------------|---------|
| Coiffure (français)    | 5245              | 1 455 heures | DEP     |
| Coiffure (anglais)     | 5745              | 1 455 heures | DEP     |
| Source : Inforoute FPT |                   |              |         |

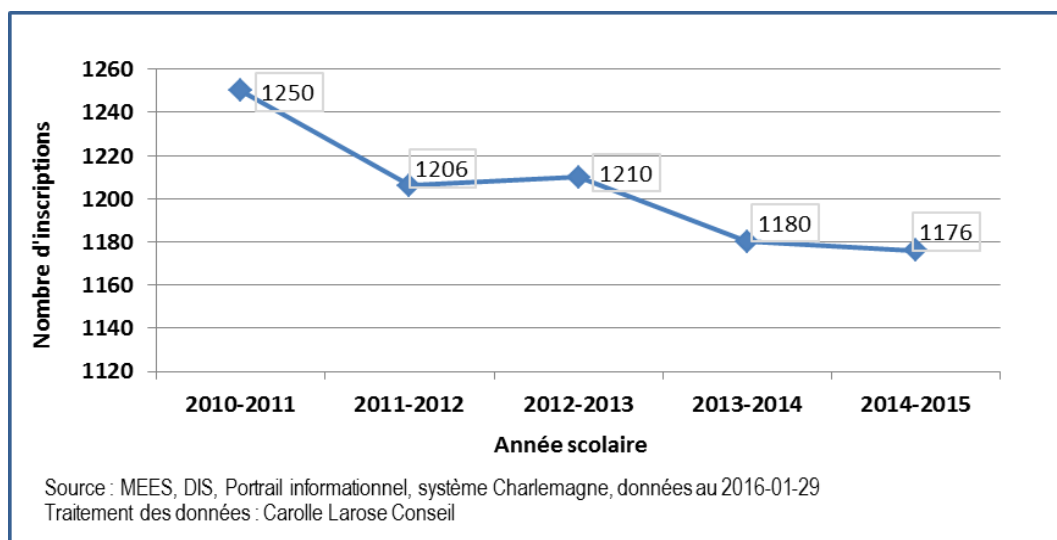
### 8.2 Le nombre d'inscriptions et de diplômés dans les programmes

- Le nombre d'inscriptions

Les statistiques sur le nombre d'inscriptions et de diplômés dans les programmes d'études en formation professionnelle sont obtenues du MEES.

Le volume d'inscriptions dans un programme varie selon la capacité d'accueil des établissements de formation, le contingentement des programmes, mais aussi selon la demande, c'est-à-dire la force d'attraction de ces programmes auprès des jeunes. Le tableau suivant présente l'évolution du nombre d'inscriptions dans le programme *Coiffure* sur une période de cinq ans.

Graphique 8.1 - Inscriptions par année scolaire sur cinq ans – Programme de formation professionnelle *Coiffure*



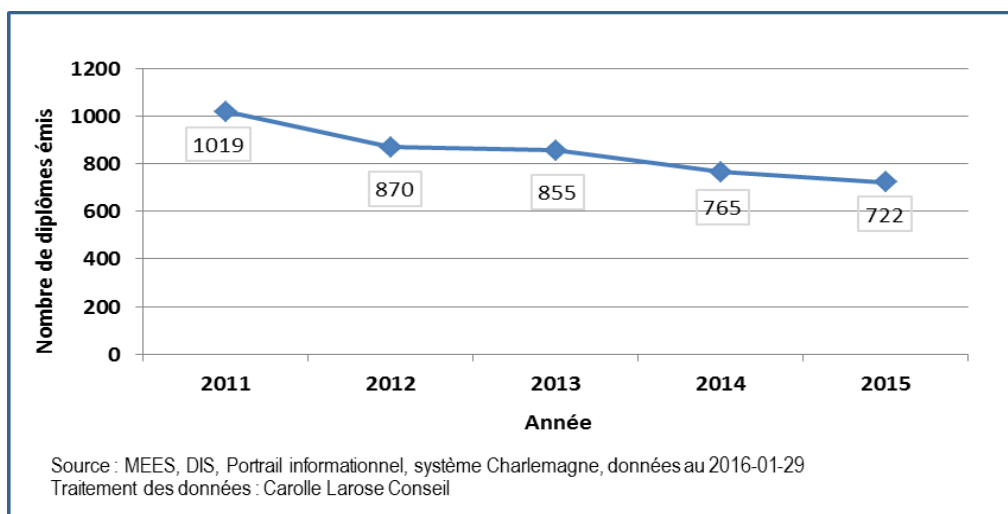
Sur une période de cinq ans, entre 2010 et 2015<sup>6</sup>, le nombre d'inscriptions annuel au programme de formation *Coiffure* a connu une baisse d'environ 6 %.

<sup>6</sup> Les résultats tiennent compte de la clientèle à temps plein et à temps partiel.

- **Le nombre de diplômés**

Le nombre de diplômés annuellement renseigne sur le flux de main-d'œuvre diplômée qui intègre le marché du travail en coiffure. Le tableau suivant présente l'évolution du nombre de diplômes émis dans le programme *Coiffure* sur une période de cinq ans.

Graphique 8.2 - Diplômes émis sur cinq ans - Programme de formation professionnelle *Coiffure*



On constate que le nombre de personnes diplômées issues du programme *Coiffure* aurait chuté de façon importante entre 2011 et 2015, passant de 1 019 à 722 par année. Ceci représente une diminution de 29 % du nombre total de diplômés sur une période de cinq ans. On constate que la baisse du nombre de diplômés dans le programme (-29 %) est beaucoup plus significative que la fluctuation du nombre d'inscriptions (-6 %). Plusieurs facteurs pourraient probablement expliquer ce constat, notamment une possible augmentation du décrochage en cours de formation ou un plus haut taux d'échec en fin de formation.

### 8.3 La situation d'emploi des diplômés

Le MEES effectue annuellement l'enquête de *La relance au secondaire en formation professionnelle* auprès des diplômés des programmes de formation professionnelle. Cette enquête a pour objet de décrire la situation des personnes diplômées environ neuf mois après l'obtention de leur diplôme.

Selon le MEES, cette enquête vise à faire connaître la situation des personnes diplômées comblant ainsi un besoin d'information fiable et actualisée sur l'intégration au marché du travail des nouvelles et nouveaux titulaires d'un diplôme.

- **La répartition des diplômés selon le sexe**

Le tableau 8.2 présente la répartition par sexe des personnes diplômées visées par l'enquête dans le programme *Coiffure* en anglais et en français. Sont considérées comme des « personnes diplômées visées par l'enquête » toutes les personnes titulaires d'un diplôme d'études professionnelles (DEP) ou d'une attestation de spécialisation professionnelle (ASP) qui ont reçu leur diplôme au cours de l'année scolaire précédant l'enquête.

Tableau 8.2 - Répartition des diplômés selon le sexe - Programme de formation professionnelle *Coiffure*

| Programme d'études             | Sexe des diplômés visés par l'enquête |        |       |        |       |        |       |        |        |        |
|--------------------------------|---------------------------------------|--------|-------|--------|-------|--------|-------|--------|--------|--------|
|                                | 2010                                  |        | 2011  |        | 2012  |        | 2013  |        | 2015   |        |
|                                | H                                     | F      | H     | F      | H     | F      | H     | F      | H      | F      |
| 5245 – Coiffure                | 3,2 %                                 | 96,8 % | 3,5 % | 96,5 % | 3,2 % | 96,8 % | 3,1 % | 96,9 % | 3,5 %  | 96,5 % |
| 5745 - Coiffure (Hairdressing) | ND                                    | ND     | 5,7 % | 94,3 % | 6,8 % | 93,2 % | 2,6 % | 97,4 % | 13,3 % | 86,6 % |

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, La Relance au secondaire en formation professionnelle, 2010 à 2015.  
Présentation des données : Carolle Larose Conseil

On constate que la proportion d'hommes et de femmes parmi les diplômés est constante dans le temps. **En 2015, dans le programme *Coiffure*, près de 97 % des personnes diplômées sont des femmes.** On note une présence plus importante d'hommes chez les diplômés du programme offert en anglais lors de l'enquête de l'année 2015.

- **La répartition des diplômés selon la région administrative**

Le tableau suivant présente la répartition des personnes diplômées du programme *Coiffure* selon la région administrative pour l'année 2015. À titre de référence, les données de la répartition régionale de l'emploi en coiffure dans chacune des régions selon l'ENM 2011 ont été intégrées au tableau.

Tableau 8.3 - Répartition des diplômés selon la région administrative - Programme de formation professionnelle *Coiffure*

| Régions                          | R5245 Coiffure     |                 | Proportion de l'emploi régional en coiffure* |
|----------------------------------|--------------------|-----------------|----------------------------------------------|
|                                  | Nombre de diplômés | % de l'ensemble |                                              |
| Ensemble du Québec               | 722                | 100 %           | 100 %                                        |
| 01 Bas-Saint-Laurent             | 15                 | 2 %             | 4 %                                          |
| 02 Saguenay-Lac-Saint-Jean       | 29                 | 4 %             | 5 %                                          |
| 03 Capitale-Nationale            | 72                 | 10 %            | 9 %                                          |
| 04 Mauricie                      | 28                 | 4 %             | 4 %                                          |
| 05 Estrie                        | 28                 | 4 %             | 4 %                                          |
| 06 Montréal                      | 129                | 18 %            | 18 %                                         |
| 07 Outaouais                     | 25                 | 3 %             | 4 %                                          |
| 08 Abitibi-Témiscamingue         | 24                 | 3 %             | 2 %                                          |
| 09 Côte-Nord                     | 15                 | 2 %             | 1 %                                          |
| 11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine | 5                  | 1 %             | 1 %                                          |
| 12 Chaudière-Appalaches          | 44                 | 6 %             | 6 %                                          |
| 13 Laval                         | 56                 | 8 %             | 6 %                                          |
| 14 Lanaudière                    | 61                 | 8 %             | 7 %                                          |
| 15 Laurentides                   | 17                 | 2 %             | 8 %                                          |
| 16 Montérégie                    | 142                | 20 %            | 19 %                                         |
| 17 Centre-du-Québec              | 32                 | 4 %             | 3 %                                          |

Source : MESS, DDIS, Portail informationnel Charlemagne, Données 2015 au 2016-01-29..  
\*Source des données sur la répartition régionale de l'emploi : ENM 2011. - Présentation des données : Carolle Larose Conseil.

Précisons que dans le cas des personnes diplômées, il s'agit de la région administrative de l'établissement d'enseignement du répondant alors que dans le cas de l'ENM, la région administrative est celle du domicile personnel du répondant.

On constate que [le programme de formation professionnelle en coiffure permet l'apport de nouveaux diplômés dans la plupart des régions du Québec. De façon générale, la présence des diplômés par région administrative est en corrélation avec la répartition des emplois observée dans la profession.](#)

Le nombre de diplômés dans la région des Laurentides est proportionnellement moins élevé (2 %) que le volume d'emplois qui s'y retrouve (8 %). Une certaine mobilité des diplômés est toutefois possible dans les régions limitrophes. Par exemple, le nombre de diplômés dans la région limitrophe de Laval (8 %) est un peu plus élevé que la proportion de l'emploi dans cette région (6 %). Il faut garder en tête que la région d'obtention du diplôme n'est pas toujours celle où le répondant ira exercer sa profession.

- **Le taux d'emploi des diplômés**

Le tableau suivant présente le pourcentage de personnes diplômées qui étaient en emploi au moment de l'enquête pour les années 2010 à 2015 (excluant l'année 2014 où les données n'ont pas été publiées). Sont dites « en emploi » les personnes diplômées visées par l'enquête qui ont déclaré travailler à leur compte ou pour autrui, sans étudier à temps plein.

| Tableau 8.4 - Variation du taux d'emploi des diplômés - Programme de formation professionnelle <i>Coiffure</i>                                                                                              |                                                                        |        |        |                 |        |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|--------|--------|-----------------|--------|
| Proportion de l'emploi régional en coiffure*                                                                                                                                                                | % des répondants détenant un emploi au 31 mars de l'année de l'enquête |        |        |                 |        |
|                                                                                                                                                                                                             | 2010                                                                   | 2011   | 2012   | 2013            | 2015   |
| Tous les programmes de formation donnant accès à un DEP                                                                                                                                                     | 73,8 %                                                                 | 77,4 % | 75,5 % | 76,3 %          | 73,6 % |
| 5245 – Coiffure                                                                                                                                                                                             | 76,3 %                                                                 | 81,9 % | 74,6 % | ND <sup>7</sup> | 73,7 % |
| 5745 - Coiffure (Hairdressing)                                                                                                                                                                              | 61,5 %                                                                 | 69,8 % | 75,0 % | ND              | ND     |
| Source : MEES, La relance au secondaire en formation professionnelle et technique, 2010 à 2015. Présentation des données: Carolle Larose Conseil.<br>ND : signifie que les données ne sont pas disponibles. |                                                                        |        |        |                 |        |

Le taux d'emploi chez les personnes diplômées en *Coiffure* varie entre 74 % et 82 %, ce qui est légèrement supérieur à celui observé pour l'ensemble des diplômés de la formation professionnelle (DEP) au Québec.

<sup>7</sup> Les données non disponibles réfèrent à des résultats pour lesquels les taux de réponse minimaux n'ont pas été atteints et les résultats n'ont donc pas été publiés.



- **Le taux de chômage des diplômés**

Le tableau 8.5 indique le taux de chômage chez les personnes diplômées de l'enquête entre 2010 et 2015. Le taux de chômage fait référence au rapport entre le nombre de personnes diplômées à la recherche d'un emploi et l'ensemble de la population active (constituée uniquement des personnes en emploi et de celles à la recherche d'un emploi).

| Tableau 8.5 - Variation du taux de chômage des diplômés - Programme de formation professionnelle <i>Coiffure</i>                                                                                            |                                                                 |        |        |        |        |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|--------|--------|--------|--------|
| Programme d'études                                                                                                                                                                                          | Taux de chômage des diplômés au 31 mars de l'année de l'enquête |        |        |        |        |
|                                                                                                                                                                                                             | 2010                                                            | 2011   | 2012   | 2013   | 2015   |
| Tous les programmes de formation donnant accès à un DEP                                                                                                                                                     | 12,5 %                                                          | 10,3 % | 10,1 % | 10,8 % | 11,7 % |
| 5245 - Coiffure                                                                                                                                                                                             | 8,1 %                                                           | 6,2 %  | 7,0 %  | ND     | 7,2 %  |
| 5745 - Coiffure (Hairdressing)                                                                                                                                                                              | 11,1 %                                                          | 11,9 % | 10,0 % | ND     | ND     |
| Source : MEES, La relance au secondaire en formation professionnelle et technique, 2010 à 2015. Présentation des données: Carolle Larose Conseil.<br>ND : signifie que les données de sont pas disponibles. |                                                                 |        |        |        |        |

Le taux de chômage chez les personnes diplômées du programme *Coiffure* offert en français (5245) est généralement inférieur à celui observé pour l'ensemble des diplômés des programmes d'études professionnelles (DEP) visés par l'enquête. De 2010 à 2012, le taux de chômage des diplômés du programme offert en anglais (5745) est un peu plus élevé.

- **Le salaire hebdomadaire moyen des diplômés**

Le tableau suivant présente l'évolution du salaire hebdomadaire moyen des diplômés répondants à l'enquête de 2010 à 2015. Il s'agit du salaire brut moyen gagné par les travailleurs/travailleuses à temps plein au cours d'une semaine normale de travail. Les données concernent uniquement les personnes diplômées qui travaillent pour autrui, excluant donc les travailleurs autonomes.

| Tableau 8.6 - Variation du salaire hebdomadaire des diplômés - Programme de formation professionnelle <i>Coiffure</i>                                                                                       |                                 |        |        |        |        |                            |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|--------|--------|--------|--------|----------------------------|
| Programme d'études                                                                                                                                                                                          | Salaire hebdomadaire brut moyen |        |        |        |        |                            |
|                                                                                                                                                                                                             | 2010                            | 2011   | 2012   | 2013   | 2015   | Variation en % 2010 à 2015 |
| Tous les programmes de formation donnant accès à un DEP                                                                                                                                                     | 647 \$                          | 695 \$ | 712 \$ | 723 \$ | 724 \$ | 11,9 %                     |
| 5245 - Coiffure                                                                                                                                                                                             | 385 \$                          | 385 \$ | 392 \$ | ND     | 415 \$ | 7,8 %                      |
| 5745 - Coiffure (Hairdressing)                                                                                                                                                                              | 415 \$                          | 392 \$ | 425 \$ | ND     | ND     | ND                         |
| Source : MEES, La relance au secondaire en formation professionnelle et technique, 2010 à 2015. Présentation des données: Carolle Larose Conseil.<br>ND : signifie que les données de sont pas disponibles. |                                 |        |        |        |        |                            |

Le salaire moyen des diplômés du programme *Coiffure* est inférieur au salaire moyen des diplômés de la formation professionnelle au Québec. **De 2010 à 2015, le salaire hebdomadaire moyen des personnes diplômées du programme Coiffure offert en français a augmenté de 7,8 %. Sur cette même période, le salaire moyen des personnes diplômées dans l'ensemble des programmes de formation menant à un DEP a augmenté de 11,9 %.**

## 8.4 Les perceptions en lien avec la formation initiale

Le sondage en milieu de travail a permis d'interroger les répondants sur leur formation initiale et sur leurs perceptions à l'égard des programmes de formation initiale.

### • La formation initiale des répondants

Le tableau 8.7 indique que **92 % des répondants disposent d'un diplôme pour pratiquer leur profession**.

**Tableau 8.7 - Sondage en milieu de travail - Type de diplôme obtenu par les répondants**

| Quel diplôme d'études détenez-vous pour pratiquer votre profession? |                                 |                                |                 |                   |
|---------------------------------------------------------------------|---------------------------------|--------------------------------|-----------------|-------------------|
|                                                                     | Ensemble des répondants (n=400) | Travailleurs autonomes (n=290) | Salariés (n=78) | Employeurs (n=32) |
| Diplôme d'études professionnelles (DEP) d'une école publique        | 65 %                            | 65 %                           | 64 %            | 60 %              |
| Diplôme d'une école privée                                          | 27 %                            | 27 %                           | 29 %            | 23 %              |
| Attestation de spécialisation professionnelle (ASP)                 | 5 %                             | 4 %                            | 6 %             | 13 %              |
| Aucun diplôme                                                       | 3 %                             | 3 %                            | 1 %             | 5 %               |
| Ne sait pas / Refus                                                 | 0 %                             | 1 %                            | 0 %             | 0 %               |

Source : Sondage Léger, 2016

On constate que pour pratiquer la profession, la majorité des coiffeurs détient un diplôme d'études professionnelles d'une école publique. Environ le quart des travailleurs du sous-secteur (27 % des travailleurs autonomes, 29 % des salariés et 23 % des employeurs) détiennent un diplôme d'une école privée.

### • Le niveau de satisfaction à l'égard de la formation initiale

Le sondage en milieu de travail a permis de questionner les répondants détenteurs d'un diplôme d'études quant à leur niveau de préparation à l'entrée sur le marché du travail.

**Tableau 8.8 - Sondage en milieu de travail - Satisfaction à l'égard de la formation reçue**

Suite à votre formation initiale, diriez-vous que vous avez été très bien, assez bien, peu ou très peu préparé aux réalités et besoins du marché du travail?

Base : Les répondants détenant un diplôme d'études pour pratiquer leur profession

|                           | Ensemble des répondants (n=386) | Travailleurs autonomes (n=280) | Salariés (n=76) | Employeurs (n=30) |
|---------------------------|---------------------------------|--------------------------------|-----------------|-------------------|
| <b>TOTAL BIEN PRÉPARÉ</b> | <b>79 %</b>                     | <b>81 %</b>                    | <b>76 %</b>     | <b>72 %</b>       |
| Très bien préparé         | 40 %                            | 39 %                           | 46 %            | 34 %              |
| Assez bien préparé        | 39 %                            | 42 %                           | 31 %            | 38 %              |
| <b>TOTAL PEU PRÉPARÉ</b>  | <b>20 %</b>                     | <b>18 %</b>                    | <b>22 %</b>     | <b>28 %</b>       |
| Peu préparé               | 13 %                            | 10 %                           | 21 %            | 13 %              |
| Très peu préparé          | 7 %                             | 9 %                            | 0 %             | 15 %              |
| Ne sait pas / Refus       | 1 %                             | 1 %                            | 2 %             | 0 %               |

Source : Sondage Léger, 2016

Bien qu'on identifie quelques lacunes au programme de formation, la majorité des répondants (79 %) du sous-secteur de la coiffure sont satisfaits de la formation de base qu'ils ont reçue en coiffure.

Les répondants ont été invités à identifier des pistes d'amélioration pour les programmes d'études de base.

**Tableau 8.9 - Sondage en milieu de travail - Pistes d'amélioration des programmes d'études de base**

**Selon vous que faudrait-il ajouter ou modifier aux programmes d'études de base pour mieux préparer les étudiants aux réalités du marché du travail? \* Question ouverte.**

**Base : Les répondants détenant un diplôme d'études pour pratiquer leur profession**

|                                                                                              | Ensemble des<br>répondants<br>(n=386) | Travailleurs<br>autonomes<br>(n=280) | Salariés<br>(n=76) | Employeurs<br>(n=30) |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|--------------------------------------|--------------------|----------------------|
| Meilleure connaissance de la réalité du métier<br>(difficultés, conditions de travail, etc.) | 13 %                                  | 17 %                                 | 6 %                | 8 %                  |
| Offrir plus de pratique durant la formation                                                  | 15 %                                  | 13 %                                 | 20 %               | 16 %                 |
| Offrir plus de stages / plus d'heures de stage                                               | 10 %                                  | 11 %                                 | 10 %               | 10 %                 |
| Offrir plus de cours en service à la clientèle /<br>bâti sa clientèle                        | 12 %                                  | 10 %                                 | 13 %               | 27 %                 |
| Offrir plus de cours en gestion d'entreprise<br>(Comptabilité, Marketing, Publicité)         | 9 %                                   | 9 %                                  | 8 %                | 24 %                 |
| Formation prolongée                                                                          | 7 %                                   | 5 %                                  | 10 %               | 15 %                 |
| Cours plus approfondis/spécialisés                                                           | 6 %                                   | 5 %                                  | 3 %                | 17 %                 |
| Programme de formation plus à jour                                                           | 3 %                                   | 4 %                                  | 1 %                | 6 %                  |
| Offrir des cours en estime de soi / croissance<br>personnelle                                | 2 %                                   | 2 %                                  | 0 %                | 6 %                  |
| Plus de préparation pour faire face à la<br>concurrence                                      | 1 %                                   | 2 %                                  | 1 %                | 0 %                  |
| Professeurs plus qualifiés                                                                   | 1 %                                   | 2 %                                  | 0 %                | 0 %                  |
| Mettre l'accent sur la nécessité d'être patient                                              | 1 %                                   | 2 %                                  | 1 %                | 2 %                  |
| Formation standardisée/encadrée par le<br>gouvernement                                       | 2 %                                   | 1 %                                  | 2 %                | 4 %                  |
| Meilleure valorisation du métier                                                             | 1 %                                   | 1 %                                  | 0 %                | 2 %                  |
| Offrir des cours sur les techniques<br>thérapeutiques                                        | 0 %                                   | 1 %                                  | 0 %                | 0 %                  |
| Étudiants plus motivés/disciplinés                                                           | 1 %                                   | 1 %                                  | 0 %                | 3 %                  |
| Offrir plus de cours sur la vente de produits                                                | 0 %                                   | 0 %                                  | 0 %                | 0 %                  |
| Offrir plus de cours sur l'anatomie                                                          | 0 %                                   | 0 %                                  | 0 %                | 0 %                  |
| Offrir des cours sur la gestion du temps                                                     | 1 %                                   | 0 %                                  | 2 %                | 5 %                  |
| Autres                                                                                       | 6 %                                   | 5 %                                  | 8 %                | 5 %                  |
| Rien en particulier                                                                          | 5 %                                   | 4 %                                  | 8 %                | 0 %                  |
| Ne sait pas / Refus                                                                          | 25 %                                  | 29 %                                 | 20 %               | 14 %                 |

\* Les répondants ayant la possibilité de donner plusieurs réponses, le total des mentions peut être supérieur à 100 %.

Source : Sondage Léger, 2016

Acquérir de meilleures connaissances quant aux réalités du métier, notamment en ce qui a trait aux conditions de travail, est le principal élément mentionné par les travailleurs autonomes comme pistes d'amélioration pour les programmes d'études de base.

Les salariés mentionnent principalement vouloir plus de pratique (20 %) et les employeurs identifient le besoin d'un cours portant sur le service à la clientèle (27 %) et la gestion d'entreprise (24 %) comme les principaux éléments à modifier.

Les répondants étaient aussi invités à identifier les faiblesses perçues des programmes d'études de base. Le tableau 8.10 présente les lacunes identifiées par les répondants.

Tableau 8.10 - Sondage en milieu de travail - Faiblesses perçues de la formation de base

Selon vous, quels sont les principales lacunes ou points faibles de la formation de base?\*

Base : Les répondants détenant un diplôme d'études pour pratiquer leur profession

|                                                                                                 | Ensemble des<br>répondants<br>(n=386) | Travailleurs<br>autonomes<br>(n=280) | Salariés<br>(n=76) | Employeurs<br>(n=30) |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|--------------------------------------|--------------------|----------------------|
| Pas assez d'heures de pratique                                                                  | 27 %                                  | 25 %                                 | 27 %               | 50 %                 |
| Pas assez approfondie / superficielle                                                           | 22 %                                  | 21 %                                 | 18 %               | 39 %                 |
| Pas assez d'info sur la gestion, l'administration                                               | 18 %                                  | 17 %                                 | 18 %               | 29 %                 |
| Trop peu ou pas de stage                                                                        | 19 %                                  | 17 %                                 | 20 %               | 34 %                 |
| Pas de technique de vente                                                                       | 12 %                                  | 9 %                                  | 12 %               | 33 %                 |
| Approche client (techniques d'entrevue, sexualité et pratique professionnelle, relation d'aide) | 6 %                                   | 5 %                                  | 9 %                | 6 %                  |
| Manque d'information sur la réalité du métier (difficultés, conditions de travail, etc.)        | 4 %                                   | 4 %                                  | 3 %                | 8 %                  |
| Professeurs non qualifiés                                                                       | 2 %                                   | 3 %                                  | 0 %                | 5 %                  |
| Formation trop courte                                                                           | 3 %                                   | 2 %                                  | 4 %                | 5 %                  |
| Formation pas à jour                                                                            | 3 %                                   | 2 %                                  | 2 %                | 5 %                  |
| Meilleure sélection des étudiants                                                               | 2 %                                   | 1 %                                  | 3 %                | 3 %                  |
| Manque d'encadrement / formation non personnalisée                                              | 1 %                                   | 1 %                                  | 1 %                | 0 %                  |
| Manque d'uniformité de la formation de base / trop de disparité entre les écoles                | 0 %                                   | 0 %                                  | 0 %                | 2 %                  |
| Autres                                                                                          | 7 %                                   | 7 %                                  | 7 %                | 3 %                  |
| Aucun point négatif                                                                             | 26 %                                  | 27 %                                 | 30 %               | 7 %                  |
| Ne sait pas / Refus                                                                             | 7 %                                   | 6 %                                  | 12 %               | 2 %                  |

\* Les répondants ayant la possibilité de donner plusieurs réponses, le total des mentions peut être supérieur à 100 %.

Source : Sondage Léger, 2016

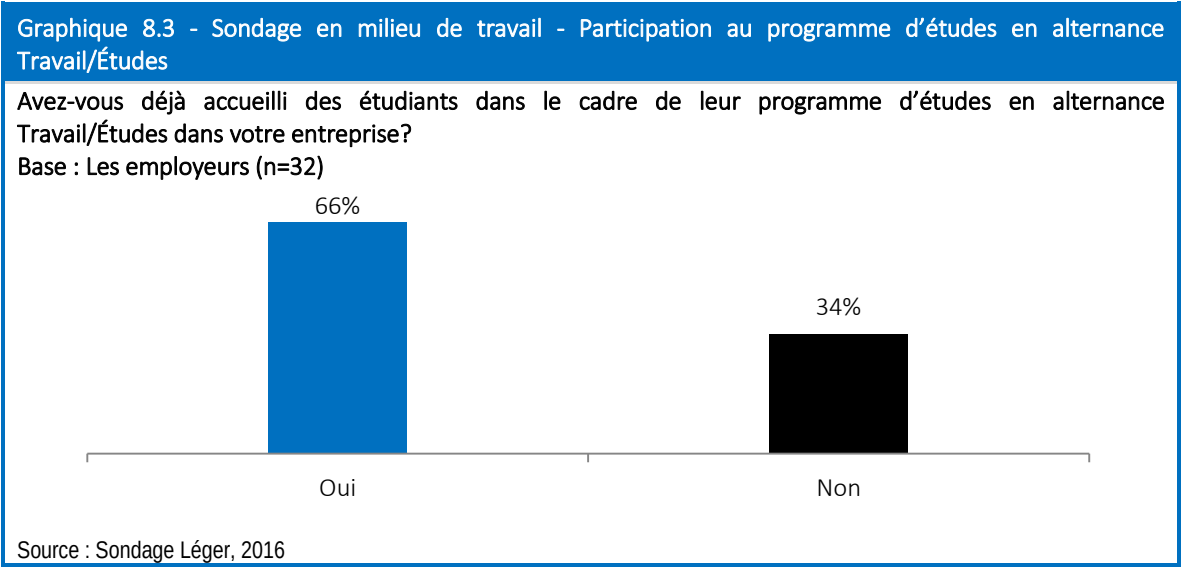
Le manque de pratique est l'élément le plus souvent mentionné comme une lacune au programme de formation de base (27 %).

Les employeurs sont plus nombreux à identifier cette faiblesse du programme (50 %). Ils sont également nombreux à mentionner le manque de profondeur (39 %), l'insuffisance de stages (34 %) et l'absence de techniques de vente (33 %) comme des lacunes importantes du programme de base. Notons toutefois que (26 %) des répondants ne perçoit aucun point faible.

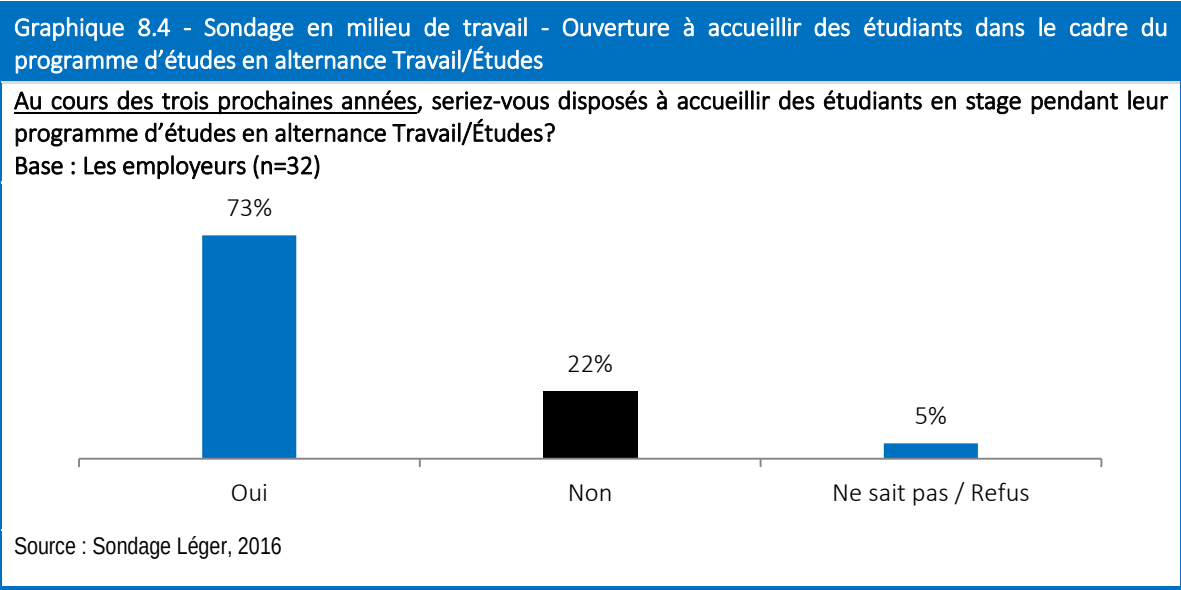
- La participation au programme d'alternance travail études

Dans le cadre du sondage en milieu de travail, les employeurs ont été interrogés afin de connaître leur participation au programme d'études en alternance Travail/Études.

Le graphique 8.3 indique que les deux tiers des employeurs (66 %) mentionnent avoir déjà accueilli des étudiants dans le cadre de leur programme d'études en alternance. Ce constat est étonnant puisque la formule d'ATE est encore peu implantée dans les centres de formation professionnelle offrant le programme *Coiffure*, il est donc possible que les employeurs confondent ATE et stage de fin de formation.



Quoi qu'il en soit, les employeurs démontrent par ailleurs une ouverture à la formule alternance Travail/Études. **Sept employeurs sur dix (73 %) indiquent être disposés à accueillir des étudiants en stage pendant leur programme d'études en alternance Travail/Études au cours des trois prochaines années.**



## 9. La formation continue dans le sous-secteur de la coiffure

### 9.1 Les besoins de formation continue

Le sondage en milieu de travail a permis de questionner les travailleurs du secteur pour connaître la fréquence à laquelle ils complétaient de la formation continue, suite à leur formation initiale.

Tableau 9.1 - Sondage en milieu de travail - Fréquence du recours à la formation continue

| À la suite de votre formation de base, à quelle fréquence avez-vous effectué de la formation continue? |                                    |                                   |                    |                      |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|-----------------------------------|--------------------|----------------------|
|                                                                                                        | Ensemble des répondants<br>(n=400) | Travailleurs autonomes<br>(n=290) | Salariés<br>(n=78) | Employeurs<br>(n=32) |
| <b>TOTAL OUI</b>                                                                                       | <b>84 %</b>                        | <b>87 %</b>                       | <b>73 %</b>        | <b>98 %</b>          |
| Plusieurs fois par année                                                                               | 23%                                | 21 %                              | 21 %               | 42 %                 |
| Quelques fois par année                                                                                | 33%                                | 33 %                              | 33 %               | 31 %                 |
| Une fois par année                                                                                     | 21%                                | 23 %                              | 17 %               | 24 %                 |
| Une fois par deux ans                                                                                  | 7 %                                | 10 %                              | 3 %                | 1 %                  |
| <b>N'a pas suivi de formation continue</b>                                                             | <b>15 %</b>                        | <b>13 %</b>                       | <b>26 %</b>        | <b>2 %</b>           |
| Ne sait pas / Refus                                                                                    | 1 %                                | 1 %                               | 1 %                | 0 %                  |
| Source : Sondage Léger, 2016                                                                           |                                    |                                   |                    |                      |

Il en ressort qu'une forte majorité des travailleurs du sous-secteur de la coiffure mentionne avoir effectué de la formation continue suite à la formation de base. En effet, 98 % des employeurs, 87 % des travailleurs autonomes et 73 % des salariés ont eu accès à de la formation continue.

Globalement, la formation est suivie à des fréquences variables, oscillantes entre plusieurs fois par année (23 %) à une fois par deux ans (7 %). Notons que 15 % des travailleurs ont indiqué ne pas effectuer de formation continue.

Le tableau 8.2 fait état du nombre d'heures consacrées à la formation continue après la formation initiale.

Tableau 9.2 - Sondage en milieu de travail - Nombre d'heures de formation continue complétées

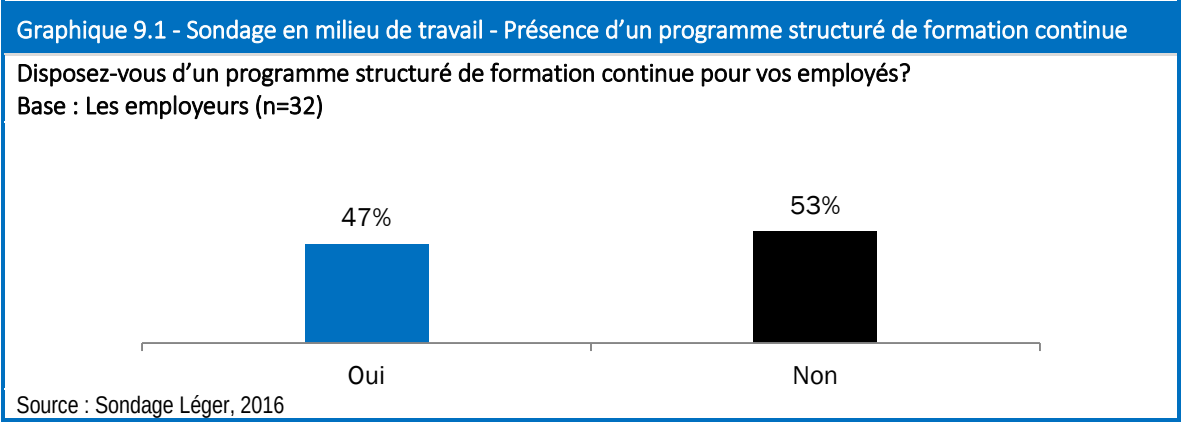
| Combien d'heures de formation continue, à la suite de votre formation de base, avez-vous complétées, jusqu'à maintenant? |                                    |                                   |                    |                      |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|-----------------------------------|--------------------|----------------------|
| Base : Les répondants ayant déjà effectué des heures de formation continue à la suite de leur formation de base          |                                    |                                   |                    |                      |
|                                                                                                                          | Ensemble des répondants<br>(n=400) | Travailleurs autonomes<br>(n=290) | Salariés<br>(n=78) | Employeurs<br>(n=32) |
| Moins de 100 heures                                                                                                      | 24 %                               | 24 %                              | 31 %               | 5 %                  |
| 100 à 199 heures                                                                                                         | 13 %                               | 13 %                              | 12 %               | 19 %                 |
| 200 à 299 heures                                                                                                         | 8 %                                | 7 %                               | 12 %               | 7 %                  |
| 300 à 399 heures                                                                                                         | 6 %                                | 7 %                               | 3 %                | 0 %                  |
| 400 à 499 heures                                                                                                         | 4 %                                | 5 %                               | 1 %                | 8 %                  |
| 500 à 599 heures                                                                                                         | 4 %                                | 4 %                               | 5 %                | 0 %                  |
| 600 à 699 heures                                                                                                         | 5 %                                | 6 %                               | 2 %                | 3 %                  |
| 1000 heures et plus                                                                                                      | 9 %                                | 8 %                               | 6 %                | 30 %                 |
| Ne sait pas / Refus                                                                                                      | 26 %                               | 26 %                              | 27 %               | 28 %                 |
| <i>Moyenne</i>                                                                                                           | <i>442 heures</i>                  | <i>371 heures</i>                 | <i>362 heures</i>  | <i>1 224 heures</i>  |
| Source : Sondage Léger, 2016                                                                                             |                                    |                                   |                    |                      |

Les travailleurs autonomes ont complété en moyenne 371 heures de formation alors que les salariés ont complété en moyenne 362 heures de formation.

Les employeurs, qui affirment en quasi-totalité avoir eu accès à la formation, ont bénéficié en moyenne de 1 224 heures de formation au cours de leur carrière.

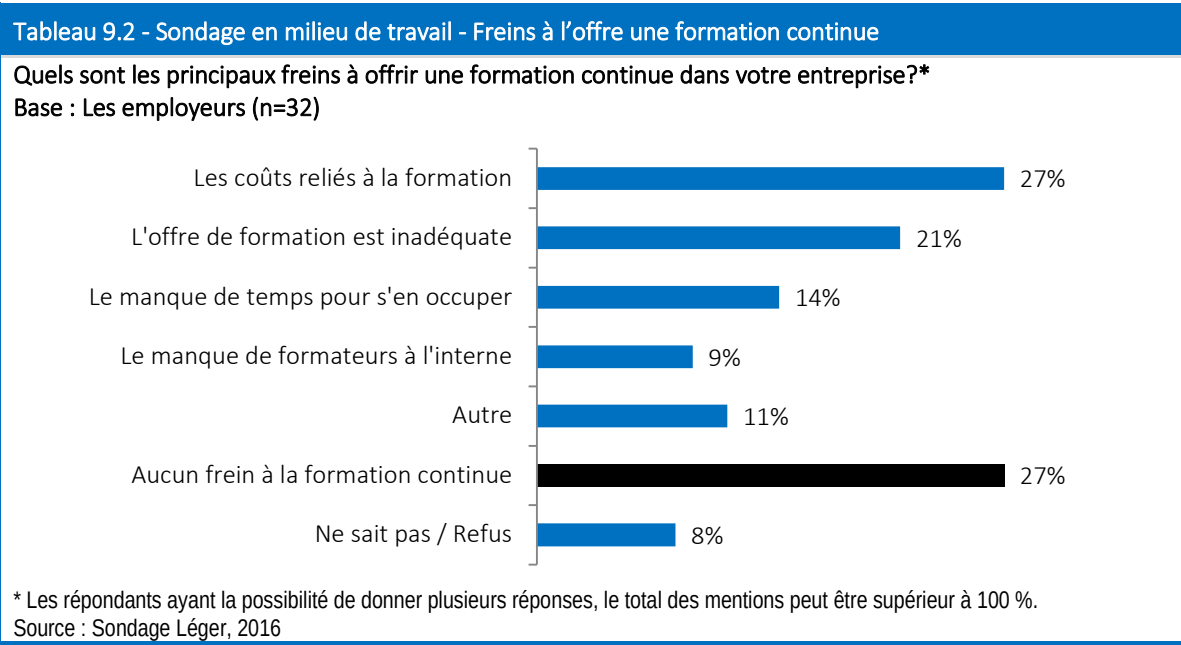
## 9.2 Les pratiques de gestion de la formation continue

Pour ce qui est des programmes de formation continue accessibles en milieu de travail près de la moitié des employeurs (47 %) mentionnent offrir de la formation continue aux employés.



En 2013, seulement 20 % des employeurs indiquaient offrir de la formation continue à leurs employés. Dans le sondage de 2016, ce pourcentage est passé à 47 % ce qui laisse croire que l'accès à la formation continue est davantage valorisé par les entreprises

Le tableau 9.3 présente les perceptions des employeurs quant aux freins à l'offre de formation continue.



Notons que le quart des employeurs (27 %) ne perçoit aucun frein à la formation continue.

**Les coûts constituent le principal frein à la formation continue; ils ont été mentionnés par 29 % des employeurs pour appuyer leur décision de ne pas offrir un programme de formation continue à leurs employés.**

Plusieurs employeurs évoquent également que la formation continue offerte sur le marché est inadéquate (21 %).

### 9.3 Les thèmes de formation continue

Le sondage en milieu de travail a permis d'approfondir auprès des répondants les thèmes de formation continue reçue ou souhaitée.

- **La formation continue reçue**

La coloration (et les mèches), la coupe de cheveux, les modes et tendances, la connaissance des produits, les coiffures hautes et la coiffure pour hommes sont les activités de formation continue qui ont été les plus prisées par les travailleurs du sous-secteur.

**Tableau 9.3 - Sondage en milieu de travail - Formation continue reçue**

**Après votre formation de base en coiffure, veuillez indiquer les sujets pour lesquels vous avez suivi PERSONNELLEMENT des activités de formation continue au cours des trois dernières années? \***  
**Base : Les répondants ayant déjà effectué des heures de formation continue à la suite de leur formation de base**

|                                                           | Travailleurs<br>autonomes<br>(n=253) | Salariés<br>(n=62) | Employeurs<br>(n=31) |
|-----------------------------------------------------------|--------------------------------------|--------------------|----------------------|
| Coloration, mèches                                        | 69 %                                 | 89 %               | 74 %                 |
| Coupe de cheveux                                          | 66 %                                 | 83 %               | 86 %                 |
| Modes et tendances                                        | 62 %                                 | 56 %               | 73 %                 |
| Connaissance sur les nouveaux produits                    | 58 %                                 | 67 %               | 69 %                 |
| Coiffures hautes                                          | 51 %                                 | 50 %               | 51 %                 |
| Coiffure pour hommes                                      | 46 %                                 | 65 %               | 50 %                 |
| Mise en plis                                              | 41 %                                 | 45 %               | 48 %                 |
| Analyse morphologique                                     | 31 %                                 | 35 %               | 25 %                 |
| Vente de produits                                         | 29 %                                 | 38 %               | 37 %                 |
| Service à la clientèle                                    | 29 %                                 | 38 %               | 41 %                 |
| Analyse du cuir chevelu                                   | 25 %                                 | 40 %               | 27 %                 |
| Permanente (Texturisation)                                | 24 %                                 | 22 %               | 16 %                 |
| Taille de la barbe                                        | 21 %                                 | 31 %               | 24 %                 |
| Pose de rallonges                                         | 20 %                                 | 31 %               | 29 %                 |
| Rasage de la barbe                                        | 18 %                                 | 22 %               | 26 %                 |
| Gestion d'entreprise (Comptabilité, Marketing, Publicité) | 18 %                                 | 19 %               | 28 %                 |
| Gestion de ressources humaines                            | 11 %                                 | 12 %               | 24 %                 |
| N'a pas suivi d'activités de formation continue           | 14 %                                 | 3 %                | 5 %                  |
| Ne sait pas / Refus                                       | 2 %                                  | 0 %                | 3 %                  |

\* Les répondants ayant la possibilité de donner plusieurs réponses, le total des mentions peut être supérieur à 100 %.

Source : Sondage Léger, 2016



Les salariés sont plus nombreux à avoir suivi des formations techniques telles que la coloration (89 %), la coupe de cheveux (83 %), la coiffure pour hommes (65 %) et l'analyse du cuir chevelu (40 %). Les employeurs sont, quant à eux, plus nombreux à avoir assisté à une formation en ressources humaines (24 %).

- **Les compétences à renforcer**

La coloration (et les mèches), la coupe de cheveux de même que les modes et tendances sont les principaux champs d'intérêt des coiffeurs pour renforcer leurs compétences au cours des trois prochaines années.

**Tableau 9.4 - Sondage en milieu de travail - Compétences à renforcer**

**Au cours des trois prochaines années, quelle compétence liée à votre pratique, souhaiteriez-vous PERSONNELLEMENT approfondir en priorité?\***

|                                                           | Travailleurs<br>autonomes<br>(n=290) | Salariés<br>(n=78) | Employeurs<br>(n=32) |
|-----------------------------------------------------------|--------------------------------------|--------------------|----------------------|
| Coloration, mèches                                        | 29 %                                 | 30 %               | 36 %                 |
| Coupe de cheveux                                          | 26 %                                 | 31 %               | 39 %                 |
| Modes et tendances                                        | 23 %                                 | 21 %               | 44 %                 |
| Coiffure pour hommes                                      | 17 %                                 | 21 %               | 41 %                 |
| Connaissance sur les nouveaux produits                    | 15 %                                 | 20 %               | 27 %                 |
| Coiffures hautes                                          | 12 %                                 | 18 %               | 21 %                 |
| Gestion d'entreprise (Comptabilité, Marketing, Publicité) | 11 %                                 | 19 %               | 11 %                 |
| Mise en plis                                              | 9 %                                  | 14 %               | 14 %                 |
| Taille de la barbe                                        | 9 %                                  | 15 %               | 13 %                 |
| Rasage de la barbe                                        | 9 %                                  | 15 %               | 29 %                 |
| Service à la clientèle                                    | 8 %                                  | 12 %               | 24 %                 |
| Vente de produits                                         | 7 %                                  | 6 %                | 20 %                 |
| Permanente (Texturisation)                                | 6 %                                  | 4 %                | 6 %                  |
| Analyse morphologique                                     | 6 %                                  | 14 %               | 11 %                 |
| Pose de rallonges                                         | 5 %                                  | 12 %               | 14 %                 |
| Analyse du cuir chevelu                                   | 5 %                                  | 8 %                | 6 %                  |
| Gestion de ressources humaines                            | 5 %                                  | 11 %               | 24 %                 |
| Autres formations                                         | 4 %                                  | 11 %               | 2 %                  |
| Ne prévoit pas suivre d'activités de formation continue   | 38 %                                 | 31 %               | 19 %                 |
| Ne sait pas / Refus                                       | 3 %                                  | 1 %                | 0 %                  |

\* Les répondants ayant la possibilité de donner plusieurs réponses, le total des mentions peut être supérieur à 100 %.  
Source : Sondage Léger, 2016

Les employeurs en coiffure sont aussi préoccupés de développer leurs compétences dans les matières reliées au service à la clientèle, à la vente de produits et à la gestion des ressources humaines.

L'analyse des résultats aux sondages de 2013 et 2016 a permis de comparer les thèmes de formation suscitant le plus d'intérêt chez les répondants. De façon générale, les thèmes de formation technique comme la coloration et les mèches et la coupe de cheveux se positionnent toujours comme des sujets d'intérêts pour toutes les catégories de répondants.

Cependant, l'examen des résultats des employeurs répondants présente certaines distinctions intéressantes. Le tableau suivant compare les réponses obtenues :

**Tableau 9.5 - Sondage en milieu de travail - Intérêts de formation chez les employeurs en 2013 et 2016**

|                                | Employeurs<br>2013 | Employeurs<br>2016 |
|--------------------------------|--------------------|--------------------|
| Modes et tendances             | 1 %                | <b>44 %</b>        |
| Service à la clientèle         | 1 %                | <b>24 %</b>        |
| Vente de produits              | 6 %                | <b>20 %</b>        |
| Gestion de ressources humaines | 1 %                | <b>24 %</b>        |
| Source : Sondage Léger, 2016   |                    |                    |



Par rapport au sondage réalisé en 2013, le nombre moyen d'employeurs souhaitant obtenir de la formation sur certains thèmes spécifiques est en hausse.

L'intérêt pour la formation sur les modes et tendances, le service à la clientèle, la vente de produits et la gestion des ressources humaines est plus élevé en 2016 qu'il ne l'était en 2013.

On pourrait ici faire l'hypothèse que les pressions du contexte économique des dernières années génèrent des préoccupations grandissantes chez les employeurs quant aux services offerts et à la gestion de leurs ressources humaines.

## 10. Professionnalisation du secteur et qualification de la main-d'œuvre en coiffure

La culture du secteur de la coiffure s'inspire déjà depuis longtemps du modèle compagnon-apprenti pour le développement des compétences des coiffeurs. Jusqu'en 1985, le métier de coiffeur était réglementé par décret et administré par des comités paritaires. On y prévoyait des périodes d'apprentissage qui conduisaient à l'obtention de cartes de compétence en coiffure. Depuis l'abolition de cette réglementation, plusieurs mesures ont été mises de l'avant pour encadrer le développement des compétences des coiffeuses ou coiffeurs.

Au niveau de la formation de base, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a établi un programme d'études conduisant à l'obtention d'un DEP en coiffure, et plusieurs écoles privées offrent aussi des programmes de formation en coiffure dont les contenus varient. En 1998, un processus s'est enclenché pour mettre en place un régime de qualification en coiffure. Ce régime s'appuyait aussi sur une approche compagnon-apprenti et menait à l'obtention d'un certificat de qualification émis par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Le coiffeur québécois ayant obtenu sa qualification pouvait également se présenter à un examen national pour obtenir la reconnaissance du Sceau rouge.

La révision de la Loi sur les compétences en 2007 et l'introduction du *Cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre* par la Commission des partenaires du marché du travail a déclenché un processus de mise à jour du système de qualification en coiffure. Une étude de pertinence réalisée en 2009 par SOINS PERSONNELS QUÉBEC concluait à la pertinence de cette révision. Les travaux d'élaboration d'une norme professionnelle se sont enclenchés et de nouveaux outils d'apprentissages (guide du compagnon et carnet de l'apprenti) ont été développés en 2011.

### 10.1 Le PAMT en coiffure

Les outils du PAMT découlant de la nouvelle norme professionnelle sont disponibles pour les entreprises depuis l'année 2012, mais le PAMT est accessible dans le secteur depuis de nombreuses années.

Le tableau 10.1 fait état du nombre d'ententes signées entre les entreprises du secteur de la coiffure, les Centres locaux d'emploi (CLE) et le nombre de certificats de qualification émis sur une période de 10 ans. On y compare également la progression du nombre d'ententes signées et de certificats émis sur deux périodes de cinq ans soit de 2005-2010 et de 2010-2015.

Tableau 10.1 - Ententes PAMT et certificats de qualification en coiffure de 2005 à 2015

|                              | Période 2005/2010*        |              |              |              |              | Période 2010/2015*         |              |              |              |              | Variation<br><u>2005/2010</u><br>2010/2015 |
|------------------------------|---------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|----------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------------------------------------|
|                              | 2005<br>2006              | 2006<br>2007 | 2007<br>2008 | 2008<br>2009 | 2009<br>2010 | 2010<br>2011               | 2011<br>2012 | 2012<br>2013 | 2013<br>2014 | 2014<br>2015 |                                            |
| Ententes PAMT                | 182                       | 238          | 290          | 354          | 365          | 305                        | 326          | 323          | 388          | 370          | + 20 %                                     |
|                              | 1 429 ententes sur 5 ans  |              |              |              |              | 1 712 ententes sur 5 ans   |              |              |              |              |                                            |
| Certificats de qualification | 105                       | 103          | 197          | 184          | 247          | 322                        | 275          | 235          | 226          | 292          | + 61 %                                     |
|                              | 836 certificats sur 5 ans |              |              |              |              | 1350 certificats sur 5 ans |              |              |              |              |                                            |

Source des données : Direction du développement des compétences et de l'intervention sectorielle, Commission des partenaires du marché du travail, Québec. Présentation des données : Carolle Larose Conseil.

\* Les données sont comptabilisées sur la période du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars.

On note une augmentation de 20 % du nombre d'ententes de PAMT signées entre ces deux périodes de 5 ans. Le nombre de certificats de qualification professionnelle émis a augmenté de plus 61 % ce qui permet d'affirmer que de plus en plus de candidats inscrits dans un PAMT finalisent leur démarche d'apprentissage vers l'obtention d'un certificat de qualification professionnelle.

Le tableau 10.2 présente la répartition des ententes signées et des certificats de qualification émis par région administrative sur une période de 5 ans, de 2010 à 2015.

Tableau 10.2 - Ententes PAMT et certificats de qualification en coiffure par région administrative de 2010 à 2015

|                                   |                              | Année*    |           |           |           |           | Total |
|-----------------------------------|------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-------|
|                                   |                              | 2010-2011 | 2011-2012 | 2012-2013 | 2013-2014 | 2014-2015 |       |
| Bas St-Laurent 01                 | Ententes PAMT                | 12        | 11        | 10        | 16        | 9         | 58    |
|                                   | Certificats de qualification | 7         | 16        | 10        | 6         | 9         | 48    |
| Saguenay-Lac-Saint-Jean 02        | Ententes PAMT                | 2         | 10        | 9         | 1         | 7         | 29    |
|                                   | Certificats de qualification | 2         | 2         | 2         | 10        | 0         | 16    |
| Capitale nationale 03             | Ententes PAMT                | 30        | 31        | 31        | 39        | 35        | 166   |
|                                   | Certificats de qualification | 15        | 26        | 29        | 14        | 18        | 102   |
| Mauricie 04                       | Ententes PAMT                | 0         | 0         | 2         | 1         | 0         | 3     |
|                                   | Certificats de qualification | 0         | 0         | 0         | 0         | 0         | 0     |
| Estrie 05                         | Ententes PAMT                | 14        | 17        | 13        | 17        | 19        | 80    |
|                                   | Certificats de qualification | 18        | 10        | 20        | 11        | 9         | 68    |
| Montréal 06                       | Ententes PAMT                | 116       | 115       | 125       | 131       | 132       | 619   |
|                                   | Certificats de qualification | 45        | 100       | 87        | 84        | 62        | 378   |
| Outaouais 07                      | Ententes PAMT                | 31        | 18        | 12        | 13        | 14        | 88    |
|                                   | Certificats de qualification | 8         | 24        | 9         | 5         | 8         | 54    |
| Abitibi-Témiscamingue 08          | Ententes PAMT                | 4         | 7         | 4         | 10        | 3         | 28    |
|                                   | Certificats de qualification | 0         | 1         | 0         | 4         | 5         | 10    |
| Côte-Nord 09 et Nord-du-Québec 10 | Ententes PAMT                | 1         | 0         | 0         | 2         | 1         | 4     |
|                                   | Certificats de qualification | 0         | 0         | 0         | 0         | 0         | 0     |
| Gaspésie 11                       | Ententes PAMT                | 0         | 1         | 0         | 0         | 0         | 1     |
|                                   | Certificats de qualification | 0         | 0         | 1         | 0         | 0         | 1     |
| Chaudière-Appalaches 12           | Ententes PAMT                | 3         | 3         | 8         | 12        | 12        | 38    |
|                                   | Certificats de qualification | 5         | 0         | 3         | 2         | 5         | 15    |
| Laval 13                          | Ententes PAMT                | 9         | 14        | 10        | 11        | 20        | 64    |
|                                   | Certificats de qualification | 1         | 12        | 8         | 14        | 4         | 39    |
| Lanaudière 14                     | Ententes PAMT                | 5         | 7         | 7         | 6         | 6         | 31    |
|                                   | Certificats de qualification | 2         | 12        | 5         | 6         | 2         | 27    |
| Laurentides 15                    | Ententes PAMT                | 14        | 25        | 28        | 42        | 38        | 147   |
|                                   | Certificats de qualification | 9         | 20        | 13        | 13        | 17        | 72    |
| Montréal 16                       | Ententes PAMT                | 63        | 59        | 60        | 75        | 53        | 310   |
|                                   | Certificats de qualification | 31        | 52        | 37        | 56        | 31        | 207   |
| Centre-du-Québec 17               | Ententes PAMT                | 0         | 7         | 4         | 1         | 2         | 14    |
|                                   | Certificats de qualification | 0         | 0         | 9         | 1         | 0         | 10    |
| Région non déterminée             | Ententes PAMT                | 1         | 1         | 0         | 11        | 19        | 32    |
|                                   | Certificats de qualification | 179       | 0         | 2         | 0         | 122       | 303   |

Source des données : Direction du développement des compétences et de l'intervention sectorielle, Commission des partenaires du marché du travail, Québec. Présentation des données : Carole Larose Conseil.

\* Les données sont comptabilisées sur la période du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars.

Bien qu'il soit disponible dans toutes les régions du Québec, on observe une utilisation variable du PAMT. Les régions de Montréal, de la Montérégie et de la Capitale-Nationale sont celles où l'on retrouve le plus grand nombre d'ententes signées et de certificats de qualification émis. Il s'agit des régions où se retrouve le plus grand nombre d'emplois dans la profession.

On note que le nombre d'ententes et de certificats de qualification dans les régions de la Mauricie et du Centre-du-Québec sont proportionnellement très peu élevés compte tenu du nombre de coiffeurs qui s'y retrouvent. Selon l'ENM 2011, on retrouve 900 coiffeurs en Mauricie et 705 coiffeurs dans le Centre-du-Québec (voir tableau 5.12). Comparativement, les régions de l'Estrie et du Bas-Saint-Laurent qui regroupent un nombre similaire de coiffeurs sont beaucoup plus actives quant au recours aux PAMT.

## 10.2 La RCMO en coiffure

Le développement de la norme professionnelle en coiffure a aussi conduit au développement d'outils permettant la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (RCMO) dans cette profession. Ce programme, administré par SOINS PERSONNELS QUÉBEC, permet aux coiffeuses et coiffeurs expérimentés de s'inscrire dans une démarche d'évaluation leur permettant de démontrer leur pleine maîtrise des compétences essentielles de la norme professionnelle et le cas échéant d'obtenir leur certificat de qualification professionnelle.

Les outils d'évaluation aux fins de la reconnaissance des compétences en coiffure ont été développés et SOINS PERSONNELS QUÉBEC en fait une promotion ciblée pour une implantation progressive dans diverses régions du Québec depuis 2014.

Au 31 mars 2016, 214 coiffeuses et coiffeurs ont réussi la démarche de RCMO et ont ainsi obtenu leur certificat de qualification professionnelle.

Le tableau 10.3 présente le nombre de certificats émis dans le cadre du processus de RCMO en coiffure :

| Tableau 10.3 - Certificats de qualification émis par processus de RCMO en coiffure par région administrative de 2014 à 2016                                                                                   |                              |            |            |            |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|------------|------------|------------|
|                                                                                                                                                                                                               |                              | 2014-2015  | 2015-2016  | Total      |
| <b>Capitale nationale 03</b>                                                                                                                                                                                  | Certificats de qualification |            | 50         | <b>50</b>  |
| <b>Estrie 05</b>                                                                                                                                                                                              | Certificats de qualification | 53         | 26         | <b>79</b>  |
| <b>Montréal 06</b>                                                                                                                                                                                            | Certificats de qualification | 49         | 9          | <b>58</b>  |
| <b>Outaouais 07</b>                                                                                                                                                                                           | Certificats de qualification | 0          | 25         | <b>25</b>  |
| <b>Lanaudière 14</b>                                                                                                                                                                                          | Certificats de qualification | 0          | 1          | <b>1</b>   |
| <b>Laurentides 15</b>                                                                                                                                                                                         | Certificats de qualification | 0          | 1          | <b>1</b>   |
| <b>Montérégie 16</b>                                                                                                                                                                                          | Certificats de qualification |            | 31         | <b>31</b>  |
|                                                                                                                                                                                                               | <b>Total</b>                 | <b>102</b> | <b>112</b> | <b>214</b> |
| Source des données : Direction du développement des compétences et de l'intervention sectorielle, Commission des partenaires du marché du travail, Québec. Présentation des données : Carolle Larose Conseil. |                              |            |            |            |
| * Les données sont comptabilisées sur la période du 1 <sup>er</sup> avril au 31 mars.                                                                                                                         |                              |            |            |            |

## 11. Pistes de réflexion à approfondir dans le sous-secteur de la coiffure

La présente analyse sectorielle a permis de faire le point sur les données récentes reliées à l'emploi en coiffure. Elle fournit également une lecture actualisée de la réalité de travail et des perceptions des employeurs, salariés et travailleurs autonomes actifs dans le milieu de travail.

En conclusion à cette analyse sectorielle, il est apparu utile de faire émerger certaines pistes de réflexion qui pourraient guider les partenaires de SOINS PERSONNELS QUÉBEC dans les travaux qui suivront cette étape de recherche.

### • Gestion des ressources humaines

- ✓ **Est-ce qu'il serait profitable d'accélérer le virage vers les nouvelles technologies de l'information dans les milieux de travail du sous-secteur de la coiffure? Si oui comment?**

Nous savons déjà que par rapport à l'enquête réalisée en 2010, les employeurs sont plus nombreux à utiliser les nouvelles technologies de l'information, notamment les réseaux sociaux. SOINS PERSONNELS QUÉBEC pourrait réfléchir à des moyens concrets pour accompagner activement les entreprises dans ce virage technologique vers une optimisation de ces technologies qui peuvent permettre d'optimiser son offre de services tout autant que ses pratiques de gestion interne.

- ✓ **Est-ce que le recours à un programme d'alternance travail étude permettrait de renforcer les liens avec la relève et les institutions?**

Les employeurs se disent ouverts à l'accueil de stagiaires en alternance travail-études, une formule qui a été peu exploitée dans les programmes de formation professionnels en coiffure à ce jour. Alors que le nombre de diplômés du programme de formation professionnelle *Coiffure* est en baisse et que le recrutement demeure l'enjeu numéro un des employeurs au niveau de la GRH, cette option pourrait-elle être exploitée davantage en collaboration avec certains établissements de formation professionnelle ? L'ATE constitue une vitrine pour se faire connaître comme employeur et un moyen de s'investir dans la préparation d'une relève compétente.

### • Développement des compétences

- ✓ **Peut-on identifier des moyens pour miser sur l'ouverture des employeurs à la formation continue ?**

Par rapport à l'enquête réalisée en 2013, les employeurs sont plus nombreux à offrir de la formation à leurs employés et l'intérêt des gestionnaires eux-mêmes pour la formation est aussi en croissance.

SOINS PERSONNELS QUÉBEC dispose déjà d'un programme de formation pour les entreprises du secteur avec des tarifs forts intéressants. Dans la foulée de l'ouverture manifestée par les employeurs, il y aurait peut-être lieu de diversifier cette offre de services, notamment dans les domaines de la vente et du service à la clientèle. De nouvelles formules ou formats de formation pourraient-ils être envisagés pour maximiser l'accessibilité à la formation ?

### • Information sur le marché du travail

- ✓ **Y aurait-il lieu de surveiller de façon continue les statistiques quant à la formation professionnelle en Coiffure ?**

On constate une baisse du nombre d'inscriptions au programme de formation professionnelle *Coiffure* et une chute du nombre de diplômés. Y aurait-il lieu de s'interroger sur les facteurs qui expliquent cette situation alors qu'elle est susceptible de générer des problèmes grandissants de relève dans le secteur ? La courbe démographique actuelle peut certainement expliquer une partie du phénomène puisque moins de jeunes se dirigent en formation professionnelle, mais d'autres facteurs, notamment les perceptions quant à la valeur de la formation offerte où les conditions de travail dans le secteur pourraient-ils aussi être en cause ?

Devrait-on, par exemple, envisager d'établir une collaboration avec le MEES ou certains centres de formation professionnels pour creuser cette question ou encore rencontrer directement des étudiants ou diplômés du programme ?

- ✓ **Serait-il utile d'explorer la pertinence et la faisabilité de recueillir une information plus fiable sur la rémunération en coiffure ?**

Les données disponibles sur la rémunération datent déjà de 2010 et présentent un portrait partiel et inexact des paramètres actuels de rémunération en coiffure. Ceci pourrait avoir un impact négatif sur la capacité du secteur à attirer la relève dans les programmes de formation professionnels. Mais une enquête de rémunération dans un secteur fortement constitué de travailleurs autonomes présente certes un défi de taille. Devrait-on explorer avec des firmes spécialisées en rémunération, la faisabilité d'une étude qui permettrait d'obtenir une information plus fidèle sur les revenus annuels moyens dans la profession ?

- ✓ **Devrait-on faire des représentations pour améliorer la classification des entreprises du secteur (code SCIAN) ?**

L'un des principaux facteurs à l'origine des difficultés d'interprétation des données du secteur réside dans les limites des systèmes de classification actuels. La classification SCIAN a notamment été révisée par Statistiques Canada en 2007, 2012, et tout récemment en 2017. Un bref examen du site de Statistique Canada confirme que la consultation pour la révision de 2017 avait débuté en 2014 par une phase de consultation prévoyant un processus d'appel de propositions de changement.

Bien que les prochaines consultations pour la révision des classifications du SCIAN ne débiteront vraisemblablement que dans quelques années, SOINS PERSONNELS QUÉBEC devrait-il se préparer à faire des représentations dans le cadre de ces consultations ? Pour améliorer l'analyse et le traitement des données du secteur des soins personnels, pourrait-on, par exemple, envisager de :

- Fusionner les SCIAN 812114 *Salons de coiffure pour hommes* et 812116 *Salons de coiffure mixtes* en une seule classe;
- Recentrer la définition de la classe SCIAN 812115 *Salons de beauté*, pour en exclure les références à la coiffure ;

Y aurait-il lieu de se faire conseiller par la DIS sur les mécanismes pour ce faire et sur le contenu des avis à formuler pour augmenter ses chances de succès dans ces représentations ?

## 12. Références

EMPLOI QUÉBEC, L'information sur le marché de travail [[www.imt.emploiuebec.net](http://www.imt.emploiuebec.net)].

*INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, Perspectives démographiques du Québec et des régions 2011-2061, septembre 2014.*

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, Portail informationnel, système Charlemagne.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, La relance au secondaire en formation professionnelle 2010, 2011, 2012, 2013. [[www.mels.gouv.qc.ca/relance/secondaire/relsec.htm](http://www.mels.gouv.qc.ca/relance/secondaire/relsec.htm)].

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, L'inforoute de la formation professionnelle et technique [[www.inforoutefpt.org](http://www.inforoutefpt.org)].

RESSOURCES HUMAINES ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES CANADA, Classification nationale des professions(CNP) [[www5.hrsdc.gc.ca](http://www5.hrsdc.gc.ca)].

SERVICE CANADA, EMPLOI AVENIR QUÉBEC [[www.servicecanada.gc.ca](http://www.servicecanada.gc.ca)].

SOINS PERSONNELS QUÉBEC, Diagnostic sous-sectoriel de la coiffure, février 2014.

STATISTIQUE CANADA, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) [[www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca)].

STATISTIQUE CANADA, Enquête nationale auprès des ménages (ENM 2011). [[Www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/dp-pd/dt-td/index-fra.cfm](http://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/dp-pd/dt-td/index-fra.cfm)].

STATISTIQUE CANADA, Enquête sur les dépenses des ménages (EDM).

STATISTIQUE CANADA, CANSIM, Indice des prix à la consommation annuelle.

STATISTIQUE CANADA, Recensement 2001.

STATISTIQUE CANADA, Recensement 2006.

STATISTIQUE CANADA, Registre des entreprises, Données obtenues de la Direction du développement des compétences et de l'intervention sectorielle, Commission des partenaires du marché du travail, Québec.

STATISTIQUE CANADA, Enquête nationale auprès des ménages, Données obtenues de la Direction du développement des compétences et de l'intervention sectorielle, Commission des partenaires du marché du travail, Québec.